MINISTERE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

MFFE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES
ET DE LA DOCUMENTATION

BP V 200 ABIDJAN Téléphone : (+225) 27 20 21 19 81
www.famille.gouv.ci

ANNUAIRE STATISTIQUE

DU MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

2022

UNFPA Côte d'Ivoire

Mai 2023

unicef pour chaque enfant

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION

ANNUAIRE STATISTIQUE 2022

Tableau 1 : Les personnes membres du comité de rédaction de l'annuaire statistique 2022 du MFFE

Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
Losseny SYLLA	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation	DPED /MFFE
Diéman Landry TAHA	Sous-Directeur de la planification et des statistiques	DPED /MFFE
Denis Bernard ADOU	Informaticien, chargé des statistiques, Administrateur du SIPE / GBVIMS	DPED /MFFE
Issa OUATTARA	Chargé d'études	DPED /MFFE
Boitrin Serge DJABAN	Chef de service	DRH /MFFE
Kogochou Lacina CAMARA	Chargé de Suivi-Evaluation	PNLVBG /MFFE
Abdoulh Mohamed SOGODOGO	Chef de service	DPE /MFFE
Koffi Bini Serge KOUABENAN	Sous-Directeur	DSI /MFFE
Germain Koulibaly N'GANNA	Manager d'information stratégique	PNOEV /MFFE
Kassaga KONE	Chef de service	PPEAV /MFFE
Amidou OUATTARA	Sous-Directeur	DCESPPE-CSE /MFFE
Pacôme YEFFEY	Sous-Directeur de la protection et de la promotion des personnes âgées	DAS /MEPS
ZEREGBE Toh	Médecin, promoteur de capacités VBG	PNSME /MSHP-CMU
N'Goran SEMON	Démographe	INS
Gnondé Cédric GUEI	Administrateur Protection Enfant	UNICEF
Abiba Lofougongnon OUATTARA	Chargée de programme VBG	UNFPA
Wilfried TEHE	Analyste Statisticien	ONU FEMMES
Guy Roland KOUAKOU	Chargé de Planification, Suivi et Rapportage	ONU FEMMES
Trazié DJENE BI	Conseiller Technique en Protection de l'Enfant et en genre	SAVE THE CHILDREN

Sous l'autorité de :

Avec le concours de :

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES VII

LISTE DES TABLEAUX X

LISTE DES FIGURES XI

PREFACE XIVII

AVANT-PROPOS XIV

AVERTISSEMENT XV

RESUME EXECUTIF XVI

INTRODUCTION 1

– **Contexte et justification 1**

– **Définition des concepts clés 2**

I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION 6

1. Outils de collecte de données 7

1.1. GBVIMS et SIPE 7

1.2. SIG-OEV 8

2. Sources, contrôle et validation des données 2022 10

3. Plateformes de lutte contre les VBG installées et les structures sociales étatiques 11

4. Rédaction et validation 12

II. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 13

1. Activités de prévention des VBG 14

1.1. Sensibilisation sur les VBG 14

1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées 15

1.3. Sensibilisations sur les VBG de 2020 à 2022 16

1.4. Alertes reçues sur les lignes vertes 1308 (Alerte VBG) 16

2. Incidents de violences basées sur le genre 17

2.1. Répartition des six types de VBG par région 19

2.2. Quelques Catégories de VBG 22

2.3. Lieux, milieux et moments de perpétration des incidents 22

2.3.1 Milieux de perpétration des incidents 22

2.3.2 Lieux de perpétration des incidents 23

2.3.3. Moments de perpétration des incidents 23

3. Profil des personnes prises en charge et des auteurs présumés 24

3.1. Répartition des incidents déclarés selon l'âge et le sexe de la personne prise en charge 24

3.2. Situation de handicap des personnes prises en charge 25
3.3. Personnes prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi 26
3.4. Auteurs présumés des VBG 27
3.4.1. Présumés auteurs des incidents selon leur âge et leur sexe 27
3.4.2. Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs 27
3.4.3. Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG 28
3.4.4. Professions des auteurs présumés de VBG 28
4. Prise en charge des cas de VBG 29
4.1. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale 29
4.2. Délai de prise en charge des VBG 29
4.3. Couverture des VBG par les services de PEC 30
4.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG 30
III. PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT 32
1. Activités de promotion des droits de l'enfant 33
1.1. Sensibilisation sur la protection de l'enfant 33
1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées 34
1.3. Sensibilisations sur la protection de l'enfant et personnes touchées de 2020 à 2022 34
1.4. Surveillance des violences et des négligences 35
1.4.1. Installation des mécanismes de prévention et gestion des alertes 35
1.4.2. Répartition des mécanismes de prévention et des alertes par milieu 36
1.4.3. Alertes reçues sur la lignes vertes 116 (Assistance aux enfants en détresse) 37
2. Violences et négligences subies par les enfants 38
2.1. Répartition des violences et des négligences par région 40
2.2. Lieux et milieux de perpétration des incidents 43
2.2.1 Milieux de perpétration des incidents 43
2.2.2 Lieux de perpétration des incidents 44
3. Profil des enfants pris en charge et des auteurs présumés 44
3.1. Situation de handicap des enfants prises en charge 47
3.2. Enfants prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi 47
3.3. Statut OEV des enfants victimes 48
3.4. Auteurs présumés des violences et des négligences selon le sexe 48

3.5. Liens entre les auteurs présumés et les enfants victimes 49
4. Prise en charge des enfants victimes 49
5.Statistiques sur la prise en charge des orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA 50
5.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida 50
5.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique 50
5.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition 51
5.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services 51
6. Statistiques sur la protection des enfants et adolescents vulnérables 52
7. Statistiques sur l'Adoption en Côte d'Ivoire 54
8. Principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance et des établissements de la protection de remplacement 55
8.1. Effectifs des élèves des structures d'encadrement de la petite enfance 55
8.2. Structures d'encadrement de la petite enfance et de protection de remplacement 55
IV. GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME 58
1. Activités des institutions de formation et d'Education Féminine (IFEF) 59
1.1. Répartition nationale des IFEF 59
1.2. Effectifs dans les IFEF 61
1.3. Organisation des examens dans les IFEF 62
2. Actions menées pour l'intégration du genre en Côte d'Ivoire 62
3. Actions menées pour l'autonomisation économique de la femme en Côte d'Ivoire 63
4. Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement 64
V. AUTRES STATISTIQUES 66
1. Promotion de la famille 67
2. Ressources humaines 68
2.1. Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe, le statut, la catégorie et le grade 68
2.2. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par emploi 69
2.3. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par direction régionale 70
CONCLUSION 71
RECOMMANDATIONS 72
ANNEXES XVI

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES ET ABREVIATIONS	SIGNIFICATION
ACACI	Autorité Centrale pour l'Adoption en Côte d'Ivoire
AGR	Action Génératrice de Revenu
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AP	Agression Physique
APVDH	Actions Pour la Vie et la Dignité Humaine
AS	Agression Sexuelle
ASAPSU	Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire Urbaine
CACE	Centre d'Action Communautaire pour Enfance
AVEC / GEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit / Groupement d'Epargne et de Crédit
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEFA GABIADJI	Caisse d'Epargne et de Financement Agricole de Gabiadji
CMEC N'ZIANOUAN	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de N'Zianouan
CMEC AFFIENOU	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de d'Affienou
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CNLVFE	Comité National de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
CNLTEE	Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants
CPPE	Centre de Protection de la Petite Enfance
CS	Centre Social
CSE	Complexe Socio-Educatif
D.A.	District Autonome
DAEF	Direction de l'Autonomisation Economique de la Femme
DAS	Direction de l'Action Sociale
DCESPPE-CSE	Direction de Coordination des Etablissements et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance et Complexes Socio-Educatifs
DDE-CI	Dignité & Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire
DF	Direction de la Formation
DGDDL	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
DGE	Direction du Genre et de l'Equité
DMOSS	Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en milieu Scolaire
DPE	Direction de la Protection de l'Enfant
DPED	Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation
DR	Direction Régionale
DREAMS	Determined, Resilient, Empowered, AIDS-free, Mentored and Safe
DRFFE	Direction Régionale de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
DRH	Direction des Ressources Humaines
DROS	Déni de Ressources, d'Opportunités ou de Services

DRPS	Direction Régionale de la Protection Sociale
DSI	Direction des Systèmes d'Information
F	Sexe Féminin
GBVIMS-CI	Gender-Based Violence Information Management System - Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire
GESCI	Groupe d'Epargne et de Soutien en Côte d'Ivoire
GPROTECT	Global PROTECTion – système intégré du MFFE
GTT	Groupe Technique de Travail sur les données VBG et Protection Enfant
IFEF	Institution de Formation et d'Education Féminine
INS	Institut National de la Statistique
IRC	International Rescue Committee
JIF	Journée Internationale de la Femme
M	Sexe Masculin
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MESAD	Mouvement pour l'Education, la Santé et le Développement
MF	Mariage Forcé
MFFE	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MSHP-CMU	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
MUCREFBOOUME	Mutuelle de Crédit et d'Epargne des Femmes de Bouaflé Caisse d'Oumé
OAC	Organisation Communautaire
OBC	Organisation à Base Communautaire
OEV	Orphelin et autre Enfant rendu Vulnérable du fait du VIH/SIDA (personne de 0 à 21 ans)
OIS AFRIQUE	Organisation pour les droits et la Solidarité en AFRIQUE
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PE	Protection de l'Enfant
PEC	Prise En Charge
PEPFAR	Plan d'urgence du Président Américain pour la lutte contre le sida
PF VBG	PlateForme de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
PFS	Point Focal Statistique
PGNFNFD	Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement
PND	Plan National de Développement
PNOEV	Programme National de prise en charge des Orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH SIDA
PNPE	Politique Nationale de la Protection de l'Enfant
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEAV	Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables
PS-Gouv	Programme Social du Gouvernement
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RSB	Renaissance Santé Bouaké
SCI	Save the Children International

S&E	Suivi-Evaluation
SIG-OEV	Système d'Information et de Gestion des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA
SIPE	Système d'Information sur la Protection de l'Enfant
SNLVBG	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
SNPE	Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant
SODEFOR	SOciété de DEveloppement des FORêts
SOS VS	SOS Violences Sexuelles
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
TSL	Travailleur Social Local
TSR	Travailleur Social Régional
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
V	Viol
VBG	Violence Basée sur le Genre
VPE	Violence Psychologique ou Emotionnelle
VS	Violence Sexuelle
VSC	Violence Sexuelle liée au Conflit

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Personnes membres du comité de rédaction de l'annuaire statistique du MFFE 2022	ii
Tableau 2	Répartition des VBG selon le moment de perpétration de l'incident	23
Tableau 3	Sexe des auteurs présumés de VBG	27
Tableau 4	Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs	27
Tableau 5	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG	28
Tableau 6	Profession des auteurs présumés de VBG	28
Tableau 7	Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	29
Tableau 8	Proportion de personnes survivantes selon les services offerts par type de VBG	30
Tableau 9	Répartition des enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident	44
Tableau 10	Sexe des auteurs présumés de violence et de négligence sur les enfants	48
Tableau 11	Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants victimes	49
Tableau 12	Répartition des enfants victimes pris en charge selon les soutiens offerts	49
Tableau 13	Personnes formées pour offrir des Services aux OEV et adolescents	50
Tableau 14	Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services	51
Tableau 15	Répartition des IFEF par zone et par milieu de résidence	60
Tableau 16	Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF	61
Tableau 17	Récapitulatif des actions menées par les IFEF en animation communautaire	62
Tableau 18	Prêts octroyés en 2022 par région	64
Annexe 1	Taux de transmission de données par les structures sociales étatiques	xvii
Annexe 2	Outils de collecte de données du SIG-OEV	xix
Annexe 3	Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par sexe, tranche d'âge et milieu	xx
Annexe 4	Répartition des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par sexe, tranche d'âge et milieu	xx
Annexe 5	Répartition des appels répondus en 2022 sur la ligne verte 1308	xx
Annexe 6	Répartition des appels répondus en 2022 sur la ligne verte 116	xxii
Annexe 7	Statistiques chiffrées des VBG par région et par district administratif	xxiii
Annexe 8	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe	xxiv
Annexe 8 bis	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe (suite)	xxiv
Annexe 9	Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence	xxiv
Annexe 10	Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG	xxv
Annexe 11	Tranche d'âge des présumés auteurs des incidents sur les enfants	xxv
Annexe 12	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s	xxvi
Annexe 13	Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs et les enfants	xxvi
Annexe 14	Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	xxvii
Annexe 15	VBG par lieu de perpétration de l'incident	xxviii
Annexe 16	Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2022	xxviii
Annexe 17	Répartition des enfants PEC par région administrative et selon le type d'incident	xxix
Annexe 18	Formation des femmes entrepreneures/entreprenantes et activités célébratoires	xxxi
Annexe 19	Personnes affectées par le VIH Sida identifiées par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles	xxxii
Annexe 20	Bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV	xxxii
Annexe 21	Effectifs des enfants du préscolaire des établissements publics par sexe et par DRFFE	xxxiii
Annexe 22	Effectifs des structures gérées par la DCESPPE-CSE en 2022	xxxiv
Annexe 23	Effectifs du personnel du MFFE de l'année 2022 répartis par emploi et par sexe	xxxiv
Annexe 24	Effectifs du personnel du MFFE de l'année 2022, répartis par structure et par sexe	xxxvii
Annexe 25	Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2021 sur les VBG et la Protection de l'Enfant du 23 au 24 février 2022 à Yamoussoukro	xxxix

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Rôle des différents acteurs du circuit de transmission des données de PE et VBG	7
Figure 2	Circuit de l'information du SIG-OEV/DREAMS	8
Figure 3	Carte de répartition nationale des plateformes VBG en 2022	11
Figure 4	Carte de répartition nationale des centres sociaux et complexes socio-éducatifs en C	12
Figure 5	Séances de sensibilisation sur les VBG par type	14
Figure 6	Répartition des sensibilisations sur les VBG par milieu d'intervention	14
Figure 7	Répartition des types de sensibilisation sur les VBG par milieu d'intervention	14
Figure 8	Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par milieu, sexe et tranche d'âge	15
Figure 9	Qualité des personnes sensibilisées contre les VBG	15
Figure 10	Evolution des sensibilisations sur les VBG et des personnes touchées de 2020 à 2022	16
Figure 11	Répartition des signalements et dénonciations reçus sur la 1308 par type de VBG	16
Figure 12	Nombre de comités de surveillance de VBG installées	17
Figure 13	Répartition des VBG rapportées en 2022 par type	17
Figure 14	Evolution des différents types de VBG de 2020 à 2022	18
Figure 15	Carte de répartition des VBG déclarées en 2022 par région administrative	19
Figure 16	Répartition du nombre de cas de viols rapportés par région	19
Figure 17	Répartition du nombre d'agressions sexuelles rapportées (hors MGF) par région	20
Figure 18	Répartition du nombre de MGF rapportées par région	20
Figure 19	Répartition du nombre d'agressions physiques rapportées par région	20
Figure 20	Répartition du nombre de mariages forcés rapportés par région	21
Figure 21	Répartition du nombre de DROS rapportés par région	21
Figure 22	Répartition du nombre de VPE rapportées par région	21
Figure 23	Catégories de VBG réparties par sexe des personnes survivantes	22
Figure 24	VBG selon le milieu de perpétration de l'incident	22
Figure 25	Lieu de perpétration des incidents de VBG	23
Figure 26	Répartition des VBG déclarées selon le sexe de la personne survivante	24
Figure 27	VBG déclarées selon l'âge de la personne survivante	24
Figure 28	Répartition par sexe des personnes survivantes de VBG selon leur situation de handicap	25
Figure 29	Répartition des types de VBG selon la situation de handicap de la personne survivante	25
Figure 30	Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG	26
Figure 31	Statut scolaire des personnes des VBG	26
Figure 32	Délais de la prise en charge médicale des cas de viol	29
Figure 33	Proportion de personnes survivantes de VBG ayant accès au système juridique et /ou judicaire	31
Figure 34	Séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant	33
Figure 35	Répartition des sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention	33
Figure 36	Répartition des types de sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention	33
Figure 37	Nombre de personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par milieu, sexe et tranche d'âge	34
Figure 38	Evolution des sensibilisations sur la protection de l'enfant et des personnes touchées de 2020 à 2022	34
Figure 39	Répartition des mécanismes de prévention installés	35
Figure 40	Gestion des alertes reçues	35
Figure 41	Répartition des mécanismes de prévention par milieu	36
Figure 42	Gestion des alertes reçues par milieu de provenance	36
Figure 43	Description des alertes reçus en 2022 sur la ligne verte 116	37
Figure 44	Violences et négligences subies par les enfants	38
Figure 45	Evolution des violences et négligences dont sont victimes les enfants de 2020 à 2022	39
Figure 46	Carte de répartition par région des violences subies par les enfants	40

Figure 47	Carte de répartition des exploitations et négligences subies par les enfants en 2022	41
Figure 48	Répartition des exploitations économiques des enfants par région	41
Figure 49	Répartition des cas d'abandon d'enfant par région	42
Figure 50	Répartition par région des cas de défaut de scolarisation des enfants à l'Etat civil	42
Figure 51	Répartition par région des d'enfants privés de soins	42
Figure 52	Répartition par région des cas d'enfant disparu	43
Figure 53	Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident	43
Figure 54	Répartition des négligences et autres types de violence par milieu de résidence et sexe de l'enfant	44
Figure 55	Répartition des négligences et autres types de violence par tranche d'âge de l'enfant victime	45
Figure 56	Enfants victimes de traite, d'exploitation pris en charge en 2022 par le CNLTEE répartis par soutien offert et par sexe	46
Figure 57	Enfants victimes d'exploitation pris en charge en 2022 par le CNLTEE et retirés des zones d'exploitations répartis par pays de provenance et par sexe	46
Figure 58	Cas d'enfants victimes en situation de handicap	47
Figure 59	Répartition des incidents sur les enfants selon le niveau d'instruction de l'enfant	47
Figure 60	Cas d'enfants victimes selon le statut OEV	48
Figure 61	OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV	50
Figure 62	Adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages OEV	50
Figure 63	OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris	51
Figure 64	OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire	51
Figure 65	OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition	51
Figure 66	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2022 répartis par sexe	52
Figure 67	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2022 répartis par tranche d'âge	53
Figure 68	Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2022 répartis selon les services offerts	53
Figure 69	AVEC installées par le PPEAV pour apporter un appui à l'autonomisation des familles	54
Figure 70	Adoptions réalisées en 2022 en Côte d'Ivoire réparties par situation de résidence du demandeur	54
Figure 71	Evolution des effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance	55
Figure 72	Evolution des effectifs des structures publiques d'encadrement de la petite enfance	55
Figure 73	Structures de prise en charge de la petite enfance par secteur	56
Figure 74	Structures de prise en charge de la petite enfance par catégorie	56
Figure 75	Evolution des effectifs des établissements de protection de remplacement	57
Figure 76	Répartition des IFEF au plan national	59
Figure 77	Evolution du nombre d'IFEF de 2016 à 2022	60
Figure 78	Evolution des effectifs des auditeurs dans les IFEF de 2018 à 2022 selon la spécialité	61
Figure 79	Statistiques relatives à l'organisation des examens 2022 dans les IFEF	62
Figure 80	Progression des installations des cellules genre en Côte d'Ivoire	63
Figure 81	Répartition des femmes entrepreneures/entreprenantes formées en 2022 par thème abordé	63
Figure 82	Femmes entrepreneures/entreprenantes ayant participé aux journées commémoratives et célébratoires	64
Figure 83	Personnes membres des familles des enfants en situation de rue ayant eu leurs compétences parentales renforcées par le PPEAV	67
Figure 84	Montants alloués (en FCFA) par le PPEAV dans le cadre des appuis à l'autonomisation des familles vulnérables à travers les cash transferts	68
Figure 85	Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon leur sexe et leur statut	68
Figure 86	Répartition du personnel du MFFE par sexe et par catégorie d'emploi	69
Figure 87	Répartition du personnel du MFFE par sexe et par grade	69
Figure 88	Répartition du personnel du MFFE par emploi de base	70
Figure 89	Répartition du personnel du MFFE par direction régionale	70

PREFACE

La Protection et l'amélioration des conditions de vie des femmes, des familles et des enfants constituent l'un des principaux enjeux des actions de l'Etat de Côte d'Ivoire. Dans cette optique, le Gouvernement a ratifié les textes internationaux sur les droits de la femme et de l'enfant, tels que la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Cela se traduit par la mise en œuvre de programmes centrés sur le bien-être de ces deux cibles notamment le Plan National de Développement (PND), le Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv), le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et les Projets d'Investissements Publics (PIP).

Tout en s'appuyant sur ces programmes, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) veille au quotidien au plein épanouissement de chaque femme et de chaque enfant vivant en Côte d'Ivoire. Ainsi, depuis 2014, la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) ont été adoptées et mises en œuvre en vue de produire des résultats concrets.

Ces résultats s'observent entre autres par la prévention et la prise en charge des victimes d'abus, de violence, d'exploitations ; toutes ces données sont depuis 2019 consignées dans un annuaire. L'élaboration et la mise à disposition de ce quatrième annuaire témoigne de notre engagement constant à construire un système national efficace de protection de la femme et de l'enfant.

C'est le lieu de remercier le système des Nations Unies à travers le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), ONU FEMMES et l'ONG Internationale SAVE THE CHILDREN, qui nous accompagnent depuis plusieurs années en nous apportant un appui technique et financier pour la mise en place d'un système efficace de collecte de données de qualité.

L'annuaire statistique 2022 du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant vient mettre en lumière et orienter les actions en faveur de la protection de ces couches vulnérables de notre société, afin de les rendre plus efficaces et plus efficientes. J'invite donc l'ensemble des décideurs, des parties prenantes et des intervenants dans ce domaine à en faire un bon usage.

Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

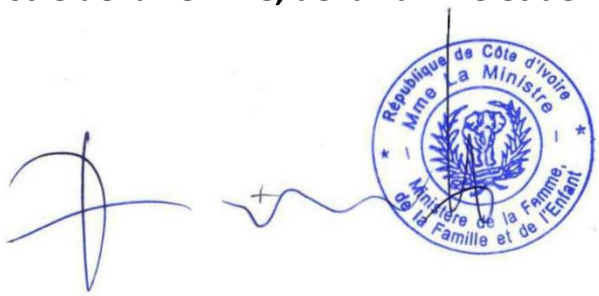

Madame Nasseneba TOURE

AVANT-PROPOS

L'analyse des données statistiques contribue efficacement à l'orientation des actions du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dans le cadre de sa mission de protection contre les violences faites aux enfants, les violences basées sur le genre mais aussi celle axée sur l'autonomisation de la femme, à l'effet de rendre ces couches sociales résilientes. Progressivement, l'annuaire statistique devient la vitrine des données émanant de toutes les structures du ministère dont l'action concoure à la réalisation de cette mission. A la différence du premier exemplaire (2019) qui rend compte majoritairement des données sur les violences basées sur le genre et de protection de l'enfant, cet annuaire statistique (2022) intègre des statistiques relatives aux thématiques sur la promotion de la famille et du genre, l'autonomisation de la femme et les ressources humaines du MFFE.

Dans le processus de production des données statistiques et d'élaboration de ce document important, la DPED a eu l'honneur de bénéficier du concours des personnes ressources qui méritent son infinie gratitude. Ainsi, elle voudrait adresser ses remerciements :

A Madame Touré NASSENABA, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant qui a toujours soutenu la production des statistiques et l'élaboration de l'annuaire ;

A Monsieur le Directeur Général de la Protection Sociale pour son implication au processus de collecte de données ;

Aux Directeurs centraux et de programmes du MFFE, et la Directrice de l'Action Sociale du MEPS pour leur franche collaboration ;

Aux Directeurs Régionaux du MFFE et du MEPS pour la sollicitude dont ils ont fait montre dans la transmission des données ;

Aux partenaires techniques et financiers pour leur appui constant à ce projet ;

Aux membres du GTT et à l'équipe de rédaction ;

Aux travailleurs sociaux des structures de base et les Points Focaux Statistiques des différentes Directions Régionales du MFFE, du MEPS et les ONG pour leur disponibilité ;

Au personnel de la DPED et en particulier, les agents de la Sous-direction de la Planification et des Statistiques qui n'ont ménagé aucun effort pour s'associer à l'équipe de rédaction pour la production de cet ouvrage.

Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation

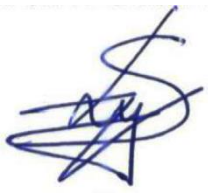

Monsieur SYLLA Losseny

AVERTISSEMENT

Les données présentées dans cet annuaire sont majoritairement issues des services sociaux du MFFE (les CSE) et du MEPS (les CS), et des ONG partenaires (voir ***Annexe 1***), au titre de leurs activités de prévention et de prise en charge de l'année 2022. Elles ont été collectées auprès des usagers sur la base des incidents subis et déclarés. De ce fait, elles ne peuvent, à elles seules, démontrer de la prévalence des violences et négligences subies par les enfants ou celles des VBG en Côte d'Ivoire.

Le SIPE et le GBVIMS n'ont pas pour vocation de remplacer les systèmes de gestion de cas car ils ne permettent pas un suivi dans le temps d'une même personne survivante. Les données ci-dessous présentées ne peuvent donc rendre compte de la gestion des cas.

Aussi, l'annuaire statistique de l'année 2022 ne présente que des statistiques portant sur la protection de l'enfant et de l'adolescent, des VBG, la famille, l'autonomisation de la femme et le genre, et les effectifs du personnel du Ministère.

RESUME EXECUTIF

En 2022, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), de la Protection de l'enfant, de l'autonomisation de la femme et de la promotion du genre, et de la promotion de la famille, tant par les structures sociales de base, à savoir les complexes socio-éducatifs sous tutelle de Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, les centres sociaux sous tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, et des Organisations Non Gouvernementales, tant par les structures et directions centrales.

En matière de protection de l'enfant, ces structures ont permis d'organiser 2 563 sensibilisations de masse (1 459 en milieu urbain contre 1 104 en milieu rural) et 3 239 sensibilisations de proximité (2 739 en milieu urbain contre 500 en milieu rural). Ces sensibilisations ont touché 258 728 personnes, et elles ont été majoritairement adressées aux personnes vivant en milieu urbain (69,77 %), de sexe féminin (55,69 %) ou âgées de plus de 18 ans (61,20 %).

5 974 enfants victimes, composés de 2 212 cas de violence, 3 291 cas de négligence, 289 cas d'exploitation, et 182 cas de pratique traditionnelle néfaste, ont été pris en charge. Au titre des violences, 956 viols, 188 agressions sexuelles hors MGF, 697 maltraitances physiques, 371 maltraitances psychologiques ou émotionnelles ont été enregistrées. Au titre des négligences, 331 enfants non déclarés à l'état civil, 1046 enfants privés de soins (enfants malnutris, enfants non vaccinés ou enfants privés d'autres soins…), 791 enfants victimes de déni de ressources, 251 enfants abandonnés ont été enregistrés.

Les programmes OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectées par le VIH Sida ont par ailleurs identifié au troisième trimestre de l'année 2022, 260 442 bénéficiaires répartis en 55,99 % de sexe féminin et 44,01 % de sexe masculin. Ces bénéficiaires sont 188 851 OEV (0 à 21 ans), soit 72,51 %, et 71 591 adultes (plus de 21 ans) membres des ménages, soit 27,49 %. Parmi eux, 214 085 actifs ont été servis, soit un taux de bénéficiaires servis de 82,20 %. Ces bénéficiaires servis se répartissent en 156 239 OEV, soit 72,98 %, et 57 846 adultes membres des ménages OEV, soit 27,02 %.

Plusieurs autres appuis sont apportés aux enfants et adolescents en situation de rue et à leurs familles afin de leur donner de nouvelles opportunités d'insertion/réinsertion. En 2022, 10 968 de ces enfants ont été identifiés dont 7 207 garçons (65,71 %) et 3 761 filles (34,29 %). Ils sont majoritairement des enfants dans la rue et sont âgés de 16 à 18 ans (61,81 %).

Les structures d'encadrement de la petite enfance, au nombre de 254, ont quant à elles, enregistré, 18 967 enfants dont 9 675 filles (51,01 %) et 9 292 garçons (48,99 %), sensiblement les mêmes taux que l'année 2021. Ces 254 structures d'encadrement sont composées de 106 Centres de Protection de la Petite Enfance et de 148 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE).

En matière de Violence Basée sur le Genre, 1 626 séances de sensibilisations de masse et 2 096 séances de sensibilisations de proximité ont été menées. Ces sensibilisations ont permis de toucher 212 communes et sous-préfectures. Aussi, ont-elles vu la participation de 98 457 femmes (54,11 % des participants) et 83 498 hommes (45,89 % des participants). Parmi les personnes sensibilisées, figuraient 4 042 prestataires de services, 5 540 leaders communautaires, 196 élus, 139 politiques et 2 179 autres agents de l'administration publique.

7 919 cas de VBG ont été pris en charge dont 1 198 viols, 254 agressions sexuelles hors MGF, 6 mutilations génitales féminines, 1 826 agressions physiques, 182 mariages forcés, 3 073 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 1 380 violences psychologiques ou émotionnelles. Sur ces cas déclarés, plus de 98 % des violences sexuelles et des mariages forcés sont commis sur les personnes de sexe féminin, et spécifiquement sur les filles.

En matière d'autonomisation des femmes et de la promotion du genre en Côte d'Ivoire, au sein des 125 Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEF), 5 559 auditeurs/auditrices ont été encadrés par 399 enseignantes, soit un ratio de 14 auditrices/auditeurs par enseignante. La répartition de ces auditeurs/auditrices selon les branches de profession se présente comme suit : Alphabétisation (1 635), Couture (1 577), Pâtisserie (2 347).

38 cellules genre ont été installées en 2022 et des activités de promotion du genre et de l'entrepreneuriat féminin ont été organisées afin d'assurer une meilleure répartition des rôles entre les hommes et les femmes et permettre ainsi un développement harmonieux dans nos communautés. Des fonds, dont un montant de 300 000 000 FCFA, ont été également mis à disposition des femmes sous forme de prêts, en vue de favoriser leur autonomisation.

En matière de promotion de la famille, on enregistre 2 328 bénéficiaires de ces activités en faveur des familles à Agboville répartis en bénéficiaires de renforcement de capacités en gestion du budget familial, planning familial et communication constructive (439), en épargne du budget familial (789) et en promotion des valeurs morales et familiales (1 000). A cela s'ajoutent 950 couples candidats au mariage à la mairie de Yopougon. 3 000 familles vulnérables ont été assistées en vivres et non vivres par la DPF à Grand-Lahou, et 173 personnes, membres des familles des enfants et adolescents en situation de rue, ont bénéficié du PPEAV d'un appui de 24 912 000 FCFA à hauteur 144 000 FCFA par famille, en vue d'aider à l'autonomisation financière de ces familles.

En matière de ressources humaines, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dispose d'un effectif de 3 449 fonctionnaires et agents de l'Etat, dont 2 387 femmes (69,21 %) et 1 062 hommes (30,79 %).

INTRODUCTION

– Contexte et justification

Offrir une vie de qualité dans un Etat qui a traversé des crises est un défi. Le Gouvernement ivoirien y consent des efforts dont témoigne la mise en œuvre des engagements internationaux auxquels il a souscrit. Il convient par conséquent de rendre compte de ces efforts par la production des résultats dans les différents départements ministériels à la fin de chaque année d'exercice.

Pour jouer pleinement sa partition dans cet élan, Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant s'est doté d'un système intégré de collecte, de stockage et d'analyse de données composé du Système de Gestion d'Information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS) et du Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE). Les différents outils de ce système permettent l'identification d'un circuit optimal de rapportage qui produit des données fiables à même d'orienter la prise de décision pour diminuer voire éradiquer ces vulnérabilités.

Au-delà de la méthodologie de production, l'annuaire statistique 2022 présente les données sur les VBG et la protection de l'enfant, le genre et l'autonomisation de la femme et toutes les autres statistiques sur des indicateurs qui sous-tendent la mission du MFFE.

Ce présent annuaire vise à servir de référence statistique à toute analyse, initiative et action allant dans le sens de la protection des personnes vulnérables. Les statistiques produites font noter, par exemple, que la majorité des personnes victimes de viol en 2022 sont des enfants, âgés de 10 à 17 ans, vivant en milieu urbain, et ayant un niveau d'instruction primaire ou secondaire premier cycle. Elles font également ressortir que les cas de viol sont pour la plupart commis au domicile de l'agresseur, entre le coucher et le lever du soleil, par des auteurs de sexe masculin, majoritairement âgés de plus de 18 ans et qui ont plus ou moins un lien avec la victime.

De telles statistiques, soumises régulièrement à temps opportun, aux décideurs et intervenants sociaux, peuvent contribuer à mieux développer des stratégies d'intervention en faveur des femmes et des enfants afin de mieux les protéger.

– Définition des concepts clés

Abandon d'enfant : Référence Art 363 CP : « Quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser, en un lieu solitaire un enfant, incapable de se protéger elle-même en raison de son état physique ou mental ».

Acte de consentement : Lors de la remise de l'enfant aux services de l'aide sociale à l'enfance, le ou les remettants donnent leur consentement à l'adoption.

Adolescence : L'adolescence est la période de la vie qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, c'est-à-dire entre 10 et 21 ans. C'est une étape unique du développement humain et un moment important pour poser les fondations d'une bonne santé.

Adoption plénière : L'adoption plénière permet l'intégration complète de l'enfant dans la famille adoptive élargie, à égalité avec l'enfant de sang. Ce type d'adoption cause l'extinction du lien de filiation dans la famille d'origine, y compris l'extinction des droits, responsabilités et obligations des parents naturels ou du tuteur, qui sont alors exercés exclusivement par les adoptants.

L'adopté change de famille dans l'adoption plénière. Il obtient les mêmes droits et obligations que des enfants biologiques.

Adoption simple : Il s'agit de l'adoption qui consacre un lien de filiation entre les adoptants et l'adopté tout en maintenant l'existence des liens avec la famille d'origine ; il n'y a donc pas de rupture complète du lien de filiation juridique.

Agression physique : Toute violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne, des blessures voire la mort.

Agression sexuelle : Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses.
Les MGF/Excisions sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles doivent donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

Apparentement : Proposition d'établir une relation adoptive entre un enfant et une famille donnée. L'apparentement (appelé " Matching " par les anglo-saxons) n'est pas la décision d'adoption. Il se concrétise par l'identification d'une future famille adoptive spécifique pour un enfant donné.

Ce principe est renforcé par l'article 17 de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection de l'enfant et la coopération en matière d'adoption internationale.

Auteur/agresseur : Ce terme désigne « une personne, un groupe ou une institution qui inflige directement ou qui appuie la violence sous une forme quelconque. C'est celui qui inflige la violence sur une personne.

Cas incidents : C'est l'ensemble des cas commis, documentés et pris en charge pendant une même période donnée. Leur analyse permet d'apprécier l'incidence d'un phénomène d'une période à une autre.

Cas non incidents : C'est l'ensemble des cas commis antérieurement à une période donnée, documentés et pris en charge pendant cette période. La prise en compte des cas non incidents permet d'apprécier l'ampleur du phénomène dans une localité.

Cas rapportés : C'est l'ensemble des cas documentés et pris en charge pendant une période donnée. Les cas rapportés peuvent être commis ou pas, sur tout le long de la période considérée. C'est la somme des cas incidents et des cas non incidents.

Défaut de déclaration à l'Etat civil : La non-déclaration de la naissance de l'enfant auprès des services de l'état civil dans le délai prévu par la loi.

Déni de Ressources, d'Opportunité ou de Service : Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche une femme de recevoir une parcelle de terre en héritage, les revenus d'une personne sont confisqués par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc.

Enfant : Toute personne âgée de moins de 18 ans.

Enfant et Adolescents à la rue : Enfants et adolescents égarés, se retrouvant dans la rue par crainte de réprimandes ou de punitions.

Enfant et Adolescents dans la rue : Enfants et adolescents exerçant de petites activités et qui retournent après en famille.

Enfant et Adolescents de la rue : Enfants et adolescents ayant élu domicile dans la rue et qui y vivent quotidiennement, en rupture partielle ou totale avec leurs familles.

Enfant privé de soins : Référence Art 4 loi 70-483 du 03 Août 1970. C'est un enfant dont les parents ou tuteurs/toute personne ayant en charge cet enfant ne pourvoit pas à son entretien, son instruction, son éducation et à sa surveillance.

Exploitation sexuelle / sexe transactionnel : Ils sont définis par la relation de pouvoir économique entre la victime et son agresseur, ainsi que par les circonstances de l'incident (et non par l'acte de violence en lui-même, à savoir le viol ou l'agression sexuelle). Le formulaire d'admission et d'évaluation contient la question suivante : « de l'argent, des biens, des avantages et/ou des services ont-ils été échangés dans le contexte de l'incident déclaré ? », la réponse « oui » peut permettre de savoir que les violences sexuelles rapportées relèvent de l'exploitation sexuelle.

Genre : Selon le document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre, « le Genre fait référence aux chances, aux opportunités, aux droits et aux devoirs qu'on accorde à un individu (homme ou femme) au sein d'une société. Autrement dit, le Genre est ce qui différencie les hommes et les femmes dans leurs relations sociales ».

Majeur(e) : Toute personne âgée de 18 ans ou plus.

Mariage forcé : Mariage arrangé contre le gré de la personne. Ce type d'incident englobe les mariages précoces/mariages d'enfants.

Mariage précoce / Mariage d'enfant: mariage contracté avec une personne qui n'en a pas l'âge légal: en Côte d'Ivoire, la majorité est fixée à 18 ans pour les filles et les garçons.

Mutilation Génitale Féminine : Selon la loi n°98-757 du 23 Décembre 1998, est qualifiée de Mutilation Génitale Féminine, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital externe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

Négligence : La négligence d'un enfant peut être basée sur une action répétitive ou sur un incident ou une omission isolée qui se traduit ou pourrait en tout état de cause se traduire par une blessure physique ou mentale grave, voire un risque mortel pour l'enfant. Elle peut comprendre (mais ne se limite pas à cela) le fait d'échouer à apporter en quantité suffisante de la nourriture, des vêtements, un abri, une supervision et des médicaments. Elle peut aussi comprendre le fait de ne pas faire d'efforts suffisants pour protéger un enfant contre les abus, l'exploitation ou la négligence d'une autre personne.

Pires Formes de Travail des Enfants : Sont considérés comme pires formes de travail, interdits aux enfants (1) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire y compris le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés ; (2) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites notamment pour la production et le trafic de stupéfiants ; (3) les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité et à la moralité de l'enfant.

Pratiques traditionnelles préjudiciables/néfastes : Elles sont définies par les valeurs sociales, culturelles et religieuses locales observées là où a eu lieu l'incident. Elles sont adaptées au contexte local, ce qui permet de les définir en plusieurs formes de pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mariages précoces, les MGF/excision, les enlèvements de fiancées, le rejet d'enfants selon les coutumes.

Prostitution forcée : Toute situation de prostitution dans laquelle se trouve un enfant (ou une personne majeure) à la suite d'une action de traite des personnes. Le Protocole de Palerme définit la traite des enfants comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation (…) ».

Survivant(e)/victime : Ce terme désigne une « Personne ayant subi une VBG ». Les termes « victime » et « survivant(e) » sont interchangeables. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et médical. « Survivant(e) » est le terme généralement utilisé dans les secteurs d'appui psychosocial, car il est porteur d'espoir pour la personne violentée ».

Taux de complétude : C'est le nombre total de fiches de collecte des données reçues des structures rapportées au nombre total de fiches de collectes de données attendues de ces structures.

Taux de couverture : c'est le nombre total des services de sociaux et ONG ayant produit et fourni leurs données statistiques rapportées au nombre total des services sociaux et ONG concernées.

Viol : Tout acte de pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle) et à but sexuel, à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. Cela s'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus. En outre, la définition dans le présent paragraphe prend en compte les dispositions du code pénal ivoirien qui considère également comme viol les rapports sexuels avec un mineur de moins de 15 ans, la notion de consentement au rapport sexuel n'étant valable pour les enfants de moins de 15 ans.

Violences basées sur le genre : Selon la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG : « Ce sont des violences perpétrées sur la base des stéréotypes. Elles concernent tout acte dirigé contre un homme ou

une femme du fait des rapports sociaux inégalitaires régissant la communauté et défavorisant un groupe.
La Violence Basée sur le Genre est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons ».

Violence psychologique ou émotionnelle : Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux pour la personne, etc.

Violence sexuelle : Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel (commentaire ou avances de nature sexuelle), ou actes visant à un trafic sexuel ou encore dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition. Cet acte peut être commis par une personne proche ou des étrangers. Les violences sexuelles sont donc la somme des viols et des agressions sexuelles hors excisions.

Violence sexuelle liée au conflit : Par cette expression, on entend des actes ou des types de violations sexuelles tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, la grossesse et la stérilisation forcées, ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes ou des enfants, en période de conflit ou post-conflit ou dans d'autres situations graves (troubles politiques).

I. METHODOLOGIE

1. Outils de collecte de données

1.1. GBVIMS et SIPE

Le GBVIMS et le SIPE sont des systèmes de collecte, de stockage et d'analyse de données sur les VBG et la Protection de l'Enfant. Leur objectif premier est de mettre à disposition, de façon continue, des données fiables dans ces deux domaines.

Ils ont été conçus pour uniformiser les données collectées par les prestataires de service et surtout, pour respecter les principes directeurs pour la prise en charge d'une personne survivante. Ainsi, Aucune donnée ne peut être collectée sur une victime, à travers ces systèmes, sans le consentement/assentiment éclairé de celle-ci ou de son tuteur légal qui l'accompagne. Grace à une méthode de codification, seul l'agent en charge de la gestion du cas dispose des données personnelles de la victime. Aucun autre membre du circuit de rapportage ne peut y avoir accès. Enfin, l'accès à la base de données nationales et aux bases de données locales est protégé par des codes d'accès.

Ces systèmes contiennent un ensemble d'outils de collecte et de stockage de données que sont :

- Le formulaire des activités de prévention ;
- Le formulaire des activités de prise en charge et la fiche de consentement qui conditionne son utilisation ;
- La base de rapportage Excel ;
- L'outil de classification des VBG.

Ces outils permettent la collecte des données par les structures de base ou prestataires de service et leur transmission au niveau central selon le circuit de l'information défini ci-après (*Voir* ***figure 1***). Comme schématisé, le SIPE et le GBVIMS établissent 3 niveaux dans le circuit de l'information :

Figure 1 : rôle des différents acteurs du circuit de transmission des données de PE et VBG

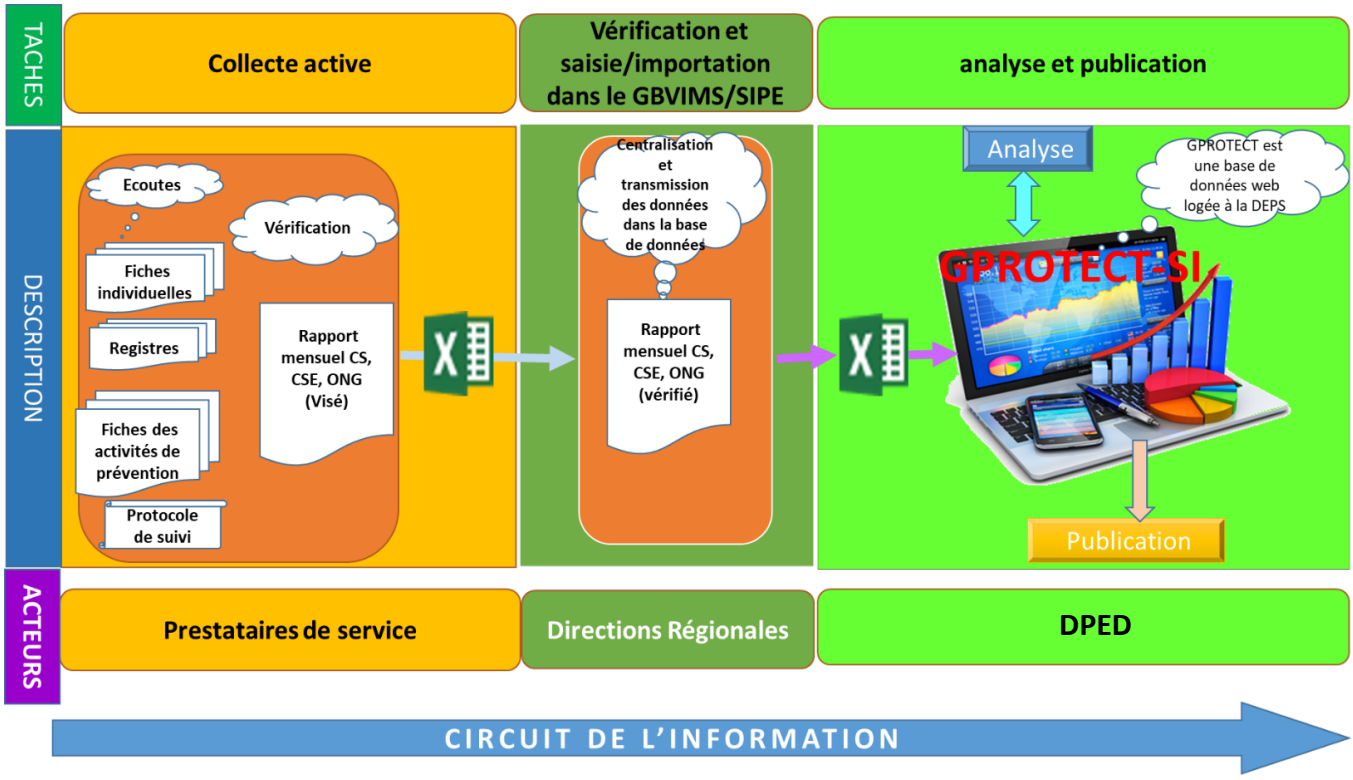

- **Le niveau local ou terrain** où les acteurs intervenants sont les prestataires de service (services sociaux et ONG) qui ont en charge :
    - La prévention, la prise en charge holistique et l'accompagnement des victimes ;
    - La collecte de données par le renseignement des outils physiques (formulaires de prévention et de prise en charge) ;
    - Le renseignement de la base de données Excel à partir des outils physiques puis sa transmission au niveau régional.
- **Le niveau intermédiaire ou régional** où interviennent les directions régionales du MFFE qui ont en charge :
    - Le contrôle de la qualité des informations envoyées par les prestataires du niveau local ;
    - La certification des informations avant leur transmission au niveau central.
- **Le niveau central** où intervient la DPED du MFFE qui a en charge :
    - Le renforcement des capacités des acteurs sur les outils de collecte ;
    - La gestion de la base de données nationale ;
    - La production des statistiques nationales de routine.

1.2. SIG-OEV

Figure 2 : Description du SIG-OEV/DREAMS

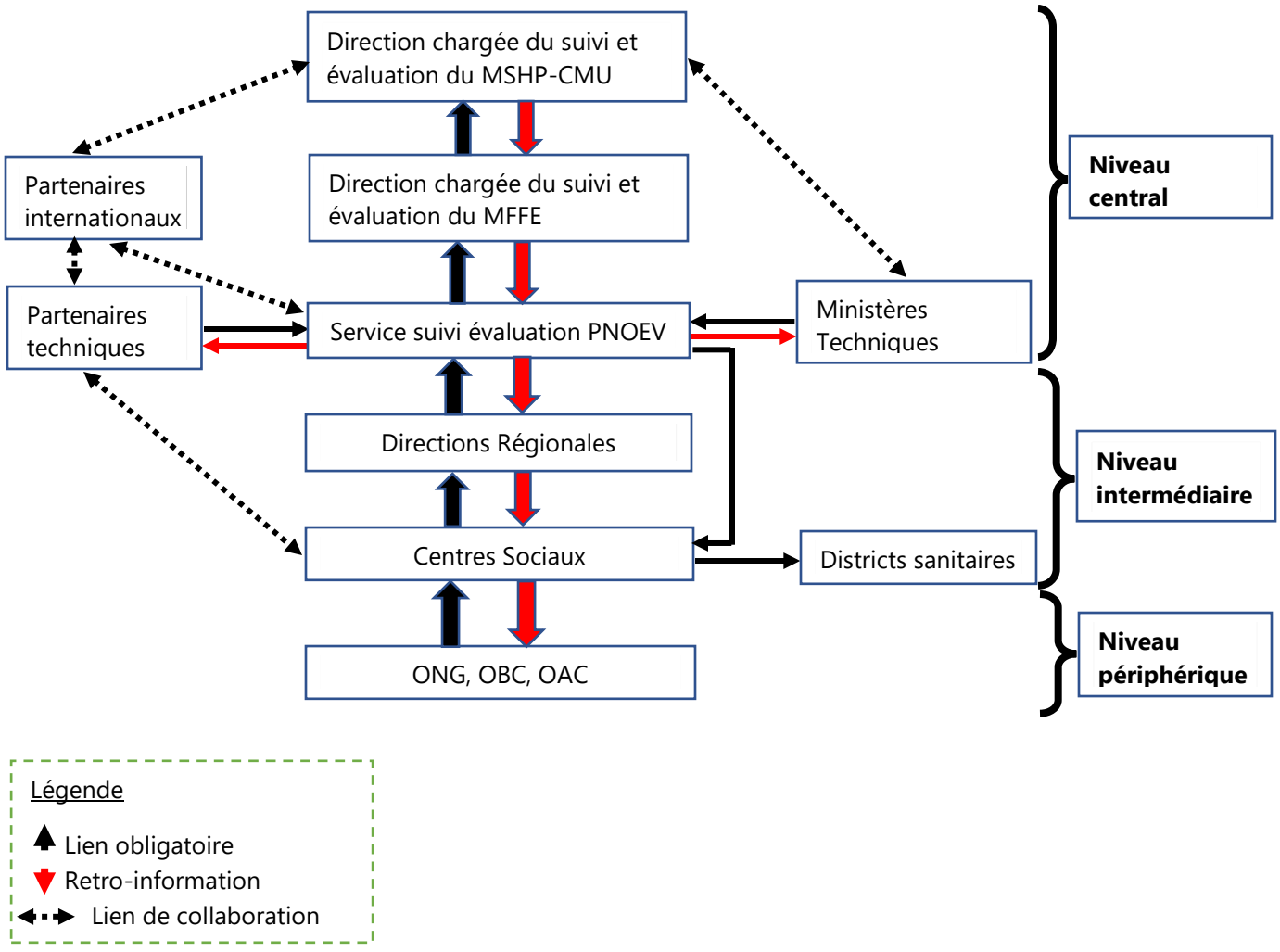

Le système de S&E du PN-OEV est articulé autour des trois axes :

- Le niveau central (Service S&E du PNOEV, le département S&E du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le département S&E du ministère de la Santé de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle) ;
- Le niveau intermédiaire (Centre Social et Direction régionale) ;
- Le niveau périphérique intégrant les organisations communautaires et le secteur privé (ONG, OBC, OAC, Services déconcentrés de la DMOSS, Structures privée).

i. Le niveau communautaire

Il s'agit des travailleurs communautaires et des organisations à base communautaires. Ils ont tous un rôle de production de données. Cette production est faite en remplissant les outils de collecte lors de la mise en œuvre des activités. Outre la production ils doivent analyser les données en utilisant des graphiques, des tableaux. De même ils doivent saisir les données dans les bases de données SIG-OEV et DREAMS. Enfin, ils élaborent des rapports qu'ils transmettre chaque trimestre au centre social.

ii. Le centre social

Le responsable suivi et Evaluation du centre social est responsable de la gestion de l'information communautaire en général et des données soins et soutien, VGB et DREAMS en particulier. Il est aidé dans sa tâche par les autres agents du centre social pour réaliser cette importante activité. Il compile tous les rapports trimestriels des organisations à base communautaires, analyse les données recueillies avec des courbes de tendances et fait la retro information aux organisations à base communautaires. Par ailleurs il apportera un appui technique à ces organisations pour l'utilisation outils de collecte (bases OEV, DREAMS, outils physiques).

iii. La direction régionale

La direction régionale est le répondant du programme dans la région. A ce titre, elle dispose d'un service évaluation qui est chargé de compiler et d'analyser les données des centres sociaux. Les analyses peuvent se faire à l'aide des graphiques et des tableaux pour apprécier les tendances et s'assurer du bon déroulement des activités conformément aux directives du PN-OEV. Enfin, elle transmet des rapports trimestriels au programme.

iv. Le service Suivi et Evaluation du PN-OEV

Le PNOEV est en général le niveau où sont établies les politiques en matière de prise en charges des orphelin et enfants rendu vulnérables du fait du VIH, des cas de VBG et où, le plus souvent, les ressources sont attribuées. A ce titre le responsable suivi et évaluation joue un rôle essentiel en soutenant les niveaux intermédiaires et périphériques. De surcroît, il doit analyser les tendances générales dans l'identification, la prise en charges des OEV et leurs familles, les victimes des VBG et cibler les ressources pour une meilleure intégration des enfants infectés par le VIH dans le programme OEV. Une fois les données recueillies et analysées, les différents rapports trimestriels sont établis et transmis au ministère.

L'ensemble des outils de collecte du SIG-OEV peut être consulté à l'***Annexe 2***.

2. Sources, contrôle et validation des données 2022

Les données de 2022 sur la protection de l'enfant et les VBG ont été produites et fournies par 152 services sociaux sur les 168 existants, soit un taux de couverture d'environ 90,48%. Le taux de complétude, quant à lui, s'élève à 85,40%. À ces services sociaux étatiques, s'ajoutent 5 ONG. Voir ***Annexe 1, page xvii***.

Le contrôle de la qualité de ces données s'est fait à chaque niveau du circuit de l'information.

Au niveau local, les travailleurs sociaux en charge de la collecte des données renseignent la base Excel après l'écoute de la personne survivante. Les faits relatés sont rapportés selon le canevas défini dans la fiche de collecte.

En outre, le paramétrage de cette base leur permet d'apporter les premières corrections en cas d'incohérence dans le renseignement. Un second niveau de vérification des données a été effectué au niveau des directions régionales par les points focaux statistiques.

Enfin, au niveau central, la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) a effectué une troisième vérification, de contrôle qualité des données, à l'issu de laquelle celles-ci ont été de nouveau apurées et consolidées.

Les données ainsi collectées ont été validées par l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier du 07 au 09 mars 2023 à Yamoussoukro (Voir la liste des participants à l'atelier de validation des données en ***Annexe 25, page xxxix***), et en définitif, ont été entérinées par le cabinet du MFFE, donnant de ce fait son accord pour leur analyse et leur diffusion, tout en respectant les principes et éthiques en la matière.

3. Plateformes de lutte contre les VBG installées et les structures sociales étatiques

Figure 3 : Carte de répartition nationale des plateformes VBG en 2022

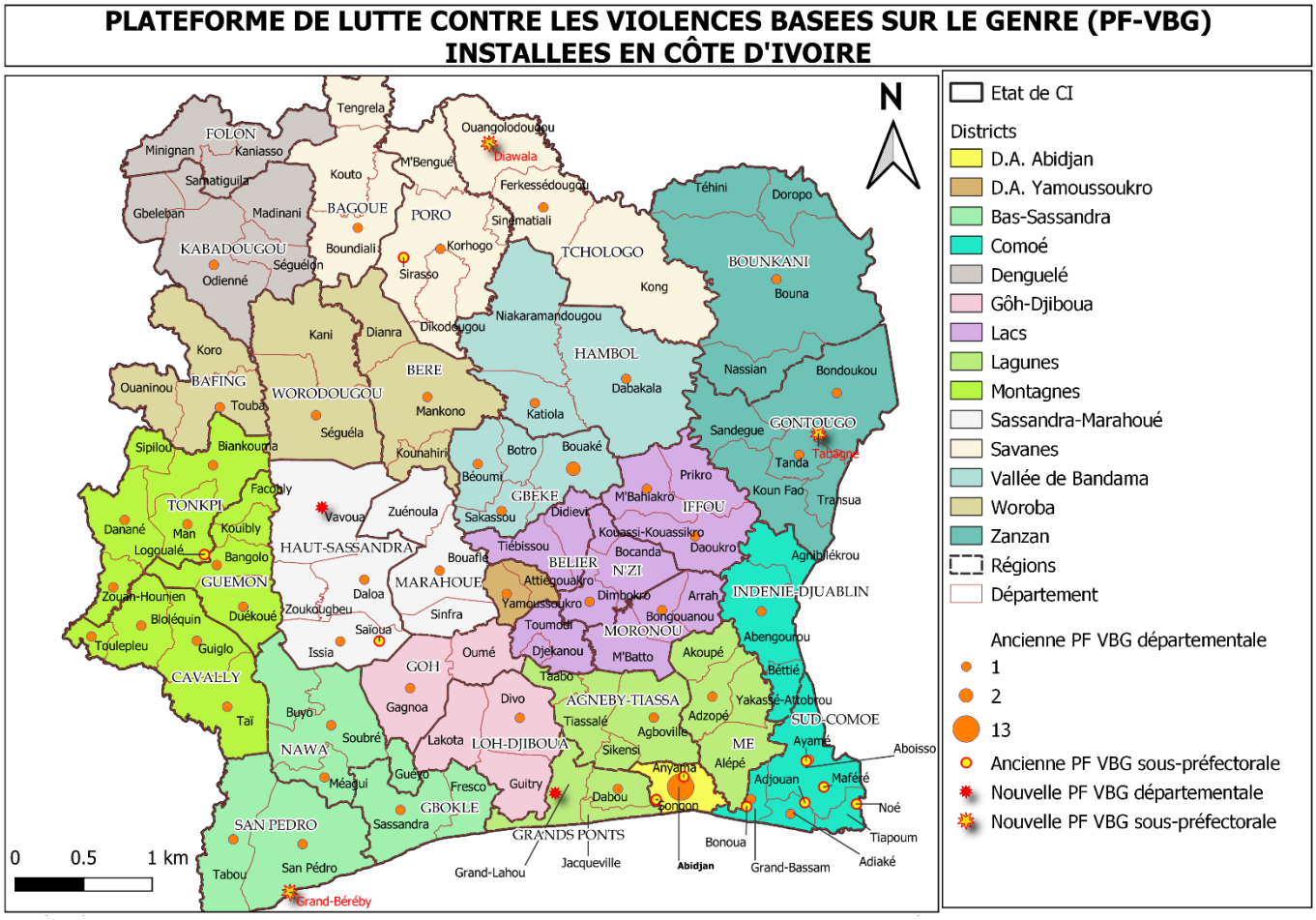

En 2022, 5 nouvelles plateformes ont été installées à Tabagne, Grand-Bereby, Diawala, Vavoua et Grand-Lahou. Ce qui porte le nombre total à 84. On note toutefois une inégale répartition de ces plateformes.

Il existe des plateformes de lutte contre les VBG dans toutes les régions de Côte d'Ivoire à l'exception du Folon.

Figure 4 : Carte de répartition nationale des centres sociaux et complexes socio-éducatifs en Côte d'Ivoire

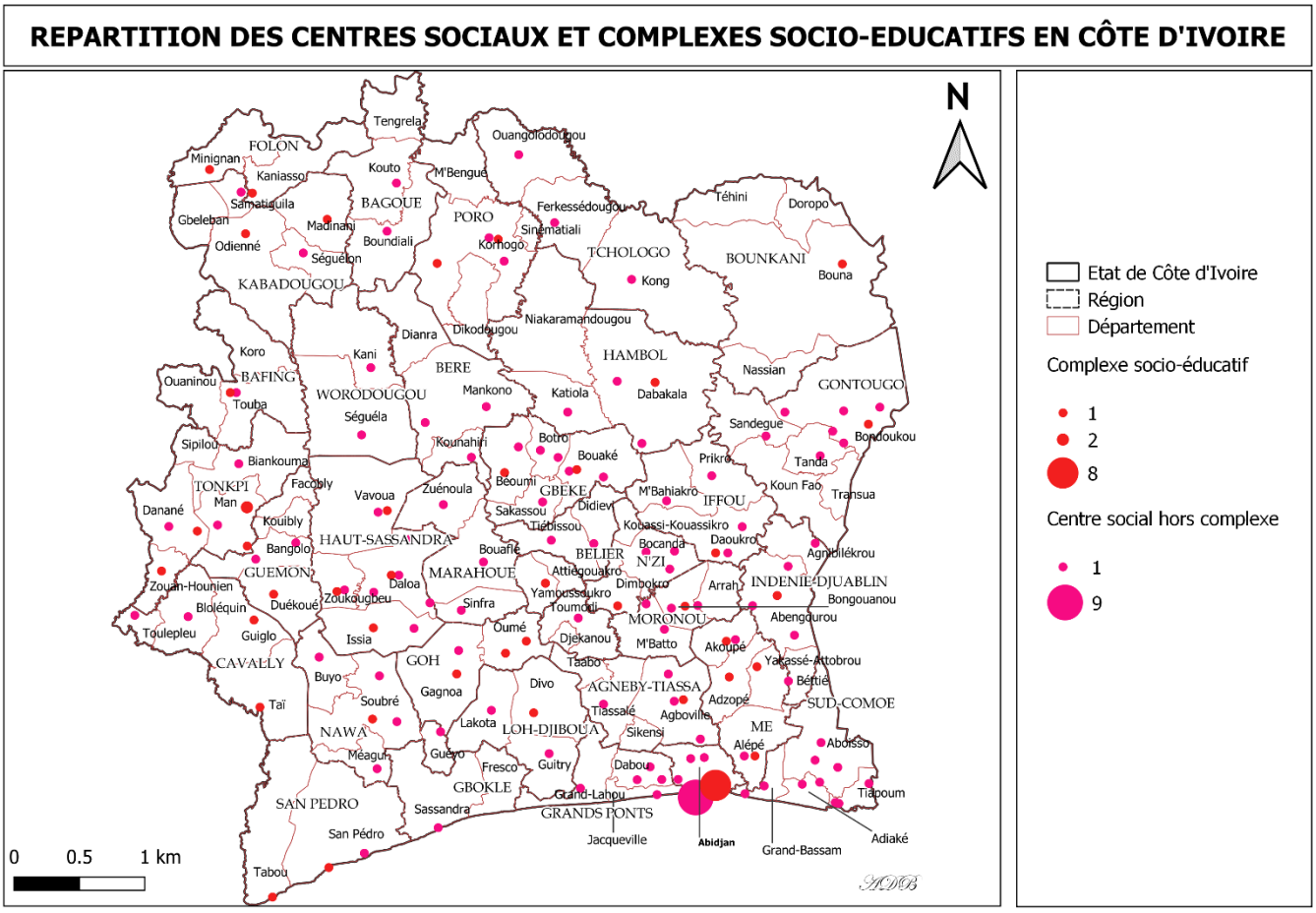

4. Rédaction et validation

La rédaction de cet annuaire statistique 2022 est le fruit d'un processus participatif conduit par la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) qui s'est appuyée sur un comité de rédaction composé de représentants de la DPED, de la Direction de l'Action Sociale (DAS) du MEPS, du Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PNLVBG), de l'UNICEF, de l'UNFPA et de SAVE THE CHILDREN.

Ce comité a produit un premier Draft, essentiellement centrée sur en les données en matière de protection de l'enfant et les VBG, qui a été soumis à la validation des participants, à un atelier tenu à Yamoussoukro. Un second draft est obtenu à l'issue de ces travaux en atelier, relativement à La prise en compte des amendements, et partagé à un comité de lecture composé de l'ensemble des membres du Groupe Technique de Travail (GTT), pour s'assurer de sa conformité eu égard aux observations retenues. La version ainsi passée au crible a été validée au cours d'une réunion présentielle du GTT.

Cet ouvrage est la version officielle après avoir été endossée par le cabinet du MFFE.

II. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

1. Activités de prévention des VBG

1.1. Sensibilisation sur les VBG

Figure 5 : Séances de sensibilisation contre les VBG par type

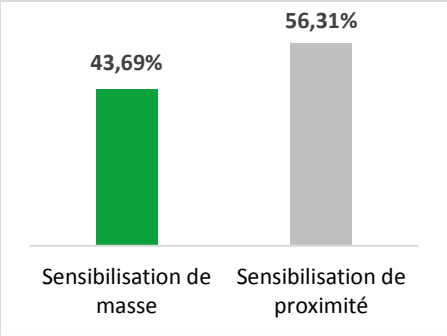

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Dans le cadre des activités de lutte contre les VBG, en 2022, les structures sociales ont réalisé 3 722 séances de sensibilisation contre 2 828 en 2021, soit une hausse 31,61 %. Ces activités se répartissent en 2 096 séances de sensibilisation de proximité (soit 56,31 %) et 1 626 séances de sensibilisation de masse (soit 43,69 %). Plus de la moitié des sensibilisations sont de proximité ; cela peut s'explique par l'efficacité de cette stratégie et la possibilité de cibler les personnes à risque.

Aussi, ces activités réalisées se répartissent par milieu d'intervention, comme indiqué ci-dessous.

Figure 6 : Répartition des sensibilisations sur les VBG par milieu d'intervention

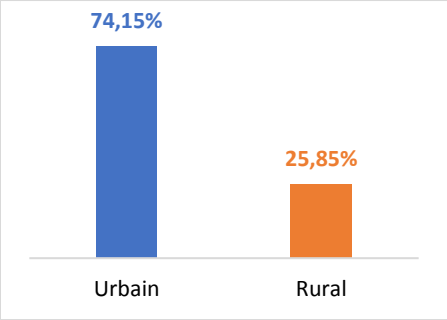

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

En matière de lutte contre les violences, les sensibilisations de proximité sont promues parce qu'elles touchent mieux les cibles par rapport aux sensibilisations de masse et sont moins couteuses. Aussi, les sensibilisations sont essentiellement réalisées dans les zones urbaines parce que les structures de base sont majoritairement implantées en milieu urbain. Toutefois, l'on note une hausse de la sensibilisation en milieu rural de 3,71%. Comparativement aux données de 2021 (VBG 22,14 %), l'on note une hausse des sensibilisations en milieu rural (25,85 %) en 2022.

Figure 7 : Répartition des types de sensibilisation sur les VBG par milieu d'intervention

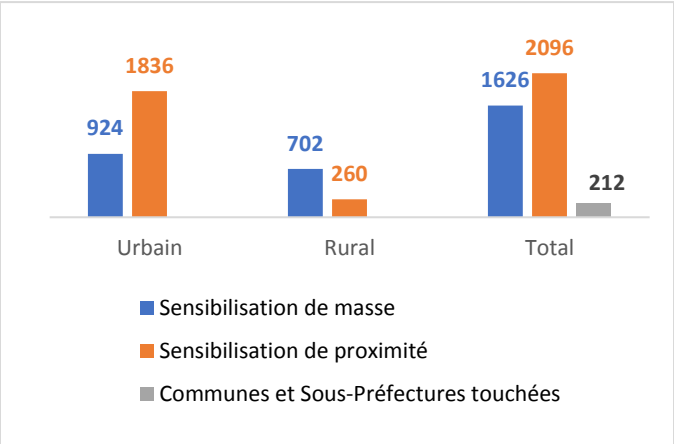

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

En 2022, les sensibilisations de proximité ont été les plus usitées par les acteurs que ce soit en matière de VBG (2 096). Ces sensibilisations ont été le plus réalisées en milieu urbain (1 836 pour les VBG). Cependant, en milieu rural, les sensibilisations de masse ont prédominé sur les sensibilisations de proximité dans les deux domaines d'intervention. Par ailleurs, 212 communes et sous-préfectures ont été touchées dans le cadre de la prévention contre les VBG ayant mobilisés plusieurs personnes comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.

1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées

Figure 8 : Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par milieu, sexe et tranche d'âge

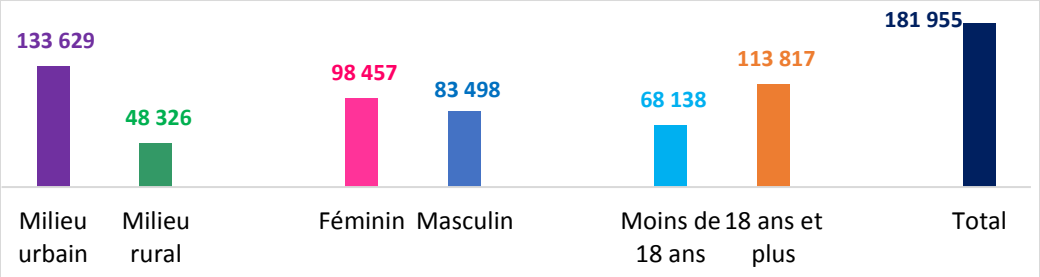

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Comme en 2021, le milieu urbain a encore été le plus touché par les sensibilisions. Cependant, on note une hausse de 31,39% du taux de participation des activités en milieu rural en 2022 ; cela est dû en partie à l'appui des ONG aux services sociaux. Les sensibilisations sur les VBG ont été adressées à 181 955 personnes. Ces individus sont majoritairement des personnes vivant en milieu urbain (73,44 %), de sexe féminin (54,11 %) ou âgées de plus de 18 ans (62,55 %). Les activités de la lutte contre les VBG, ont été majoritairement adressées aux personnes vivant en milieu urbain (69,77 %), de sexe féminin (55,69 %) ou âgées de plus de 18 ans (61,20 %).

Les personnes majeures sont la cible des sensibilisations parce qu'elles sont à la fois responsables de l'éducation et auteures d'actes de violences. Parmi elles, les femmes ont été nombreuses à prendre part aux séances de sensibilisations, et ce en raison de la pertinence des sujets abordés.

Figure 9 : Qualité des personnes sensibilisées contre les VBG par milieu d'intervention

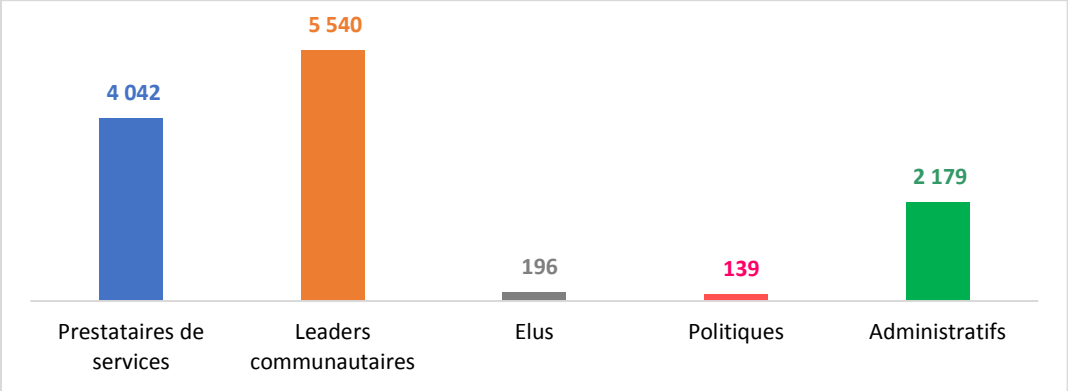

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

En dehors des élus une hausse considérable est constatée en 2022 sur l'ensemble des acteurs. Il faut noter que les personnes sensibilisées sur les VBG comprennent des leaders communautaires qui sont plus nombreux (5 540), des prestataires de service, des responsables administratifs, des hommes politiques et des élus locaux comme le montre le graphique ci-dessus.

1.3. Sensibilisations sur les VBG de 2019 à 2022

Figure 10 : Evolution des sensibilisations sur les VBG et des personnes touchées de 2019 à 2022

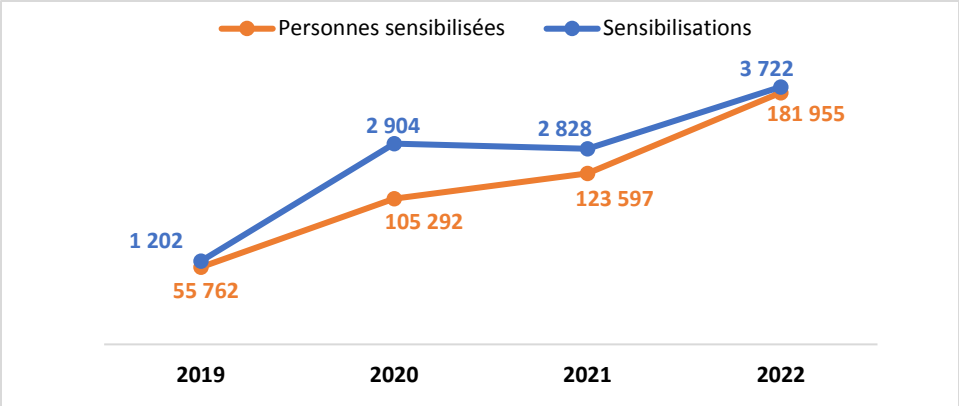

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

De 2019 à 2022, les sensibilisations sur les VBG n'ont cessé de croître, sauf qu'en 2021 où elles ont sensiblement baissé. Entre 2019 et 2020, les VBG sont passées du simple à plus du double, et entre 2019 à 2022, du simple à plus du triple. Les personnes touchées par ces activités de sensibilisation ont quant à elles continué de progresser.

1.4. Alertes reçues sur les lignes vertes 1308 (Alerte VBG)

En 2022, 6 762 appels ont été reçus sur la ligne verte 1308 (*voir* ***Annexe 4***). Cependant, le nombre d'appels traités portant sur les sujets en lien avec les VBG est très faible. Seulement 606 appels sur la 1308, soit un taux respectif de 8,96 %.

Les 1 530 appels traités sur la 1308 portent sur 606 signalements ou dénonciations de VBG (soit 39,61%) dont 8,42 % sur le viol et 11,88 % sur les agressions sexuelles, et 924 demandes d'information (soit 60,39%) comme indiqué sur les graphiques ci-dessous.

Figure 11 : Répartition des signalements et dénonciations reçus sur la 1308 par type de VBG

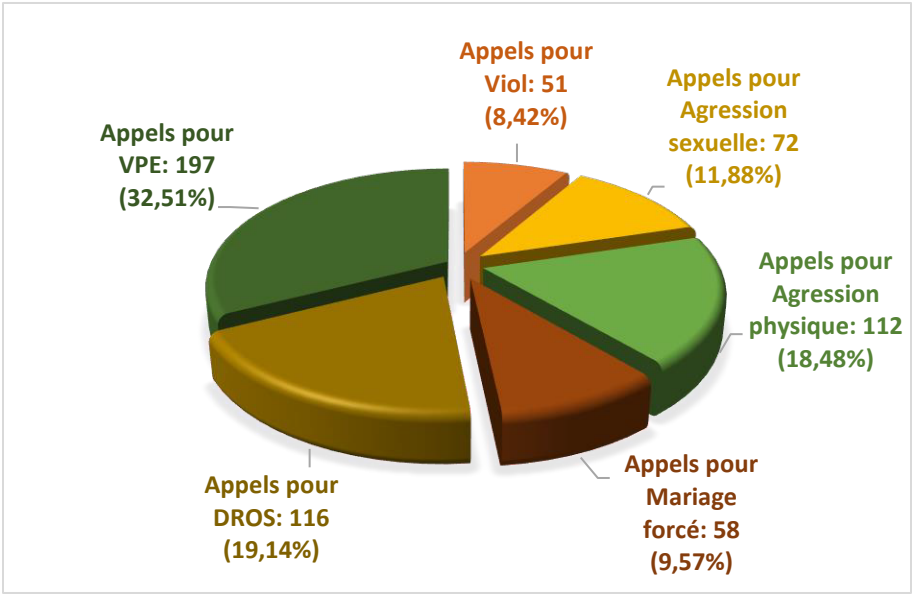

Source : MFFE-PNLVBG

1.5. Comités de surveillance de VBG

En 2022, 24 comités de surveillance des VBG ont été installées en Côte d'Ivoire dont 13 en milieu urbain et 11 en milieu rural

Figure 12 : Nombre de comités de surveillance de VBG installés

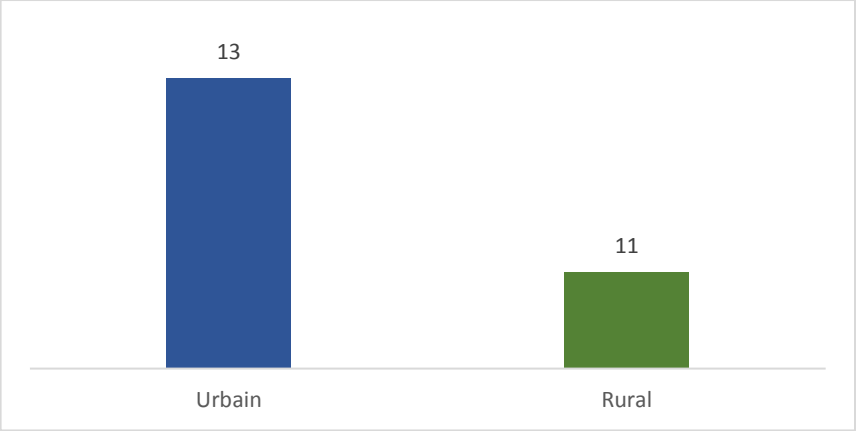

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

2. Incidents de violences basées sur le genre

En 2022, 7 919 cas de VBG ont été enregistrés en Côte d'Ivoire et se répartissent par type comme suit :

Figure 13 : Répartition des VBG rapportées en 2022 par type

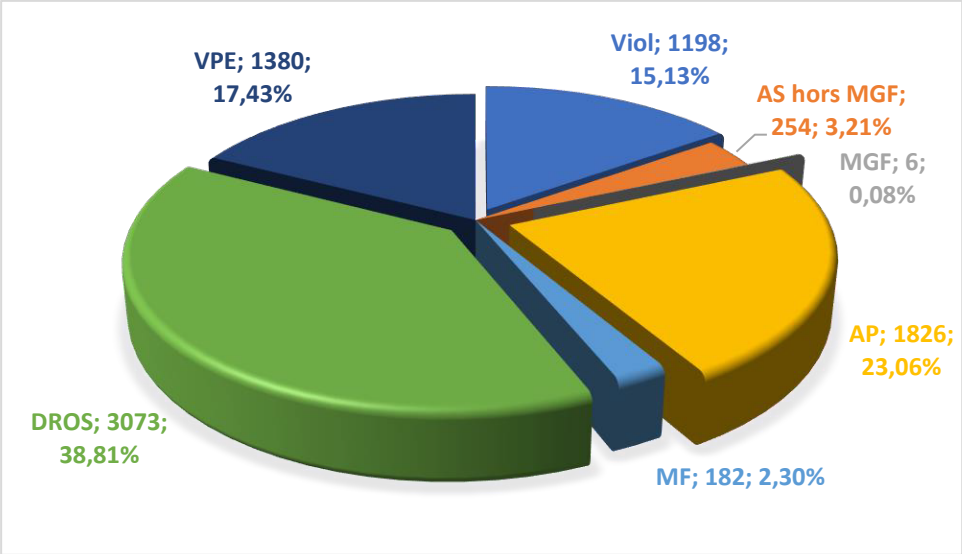

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Les cas de VBG enregistrés en 2022 sont dominés par les dénis de ressources, d'opportunités et de services (DROS) avec 38,81 %. Le nombre de viols représente 15,13 % des cas de VBG. Comparativement à 2021, on constate une hausse de 6 040 cas à 7 919 en 2022, soit une augmentation de 31,10 %. Cette augmentation est observée sur tous les types de VBG, à l'exception des agressions sexuelles.

Figure 14 : Evolution des différents types de VBG de 2020 à 2022

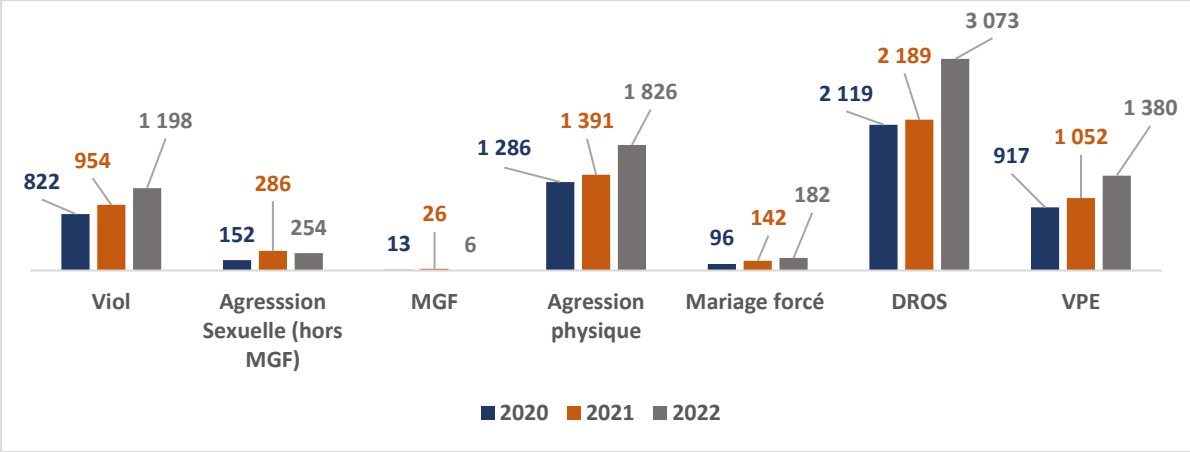

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

De 2020 à 2022, les cas de mariage forcé ont augmenté de 182 en 2022 contre 142 en 2021 et 96 en 2020. Quant aux viols, le nombre s'élève à 1198 en 2022, contre 954 cas en 2021 et 822 en 2020. Cette augmentation pourrait s'expliquer non seulement par l'ampleur du phénomène, mais aussi par les activités promotionnelles menées par les acteurs de lutte contre les VBG pour amener les victimes à recourir aux services de prise en charge.

Par contre, les cas de MGF pris en charge ont baissé, passant de 26 à 6 soit une baisse de 76,92. Il faut souligner qu'un effort doit être fait pour une augmentation du taux de signalement au niveau communautaire car l'absence de cas ne signifie pas forcément l'inexistence de ces cas.

De même, les agressions sexuelles ont diminué de 11,18%. Ces baisses observées pourraient s'expliquer par les activités de prévention (sensibilisation, mise en place des comités locaux de protection).

2.1. Répartition des six types de VBG par région

Figure 15 : Carte de répartition des VBG rapportées en 2022 par région administrative

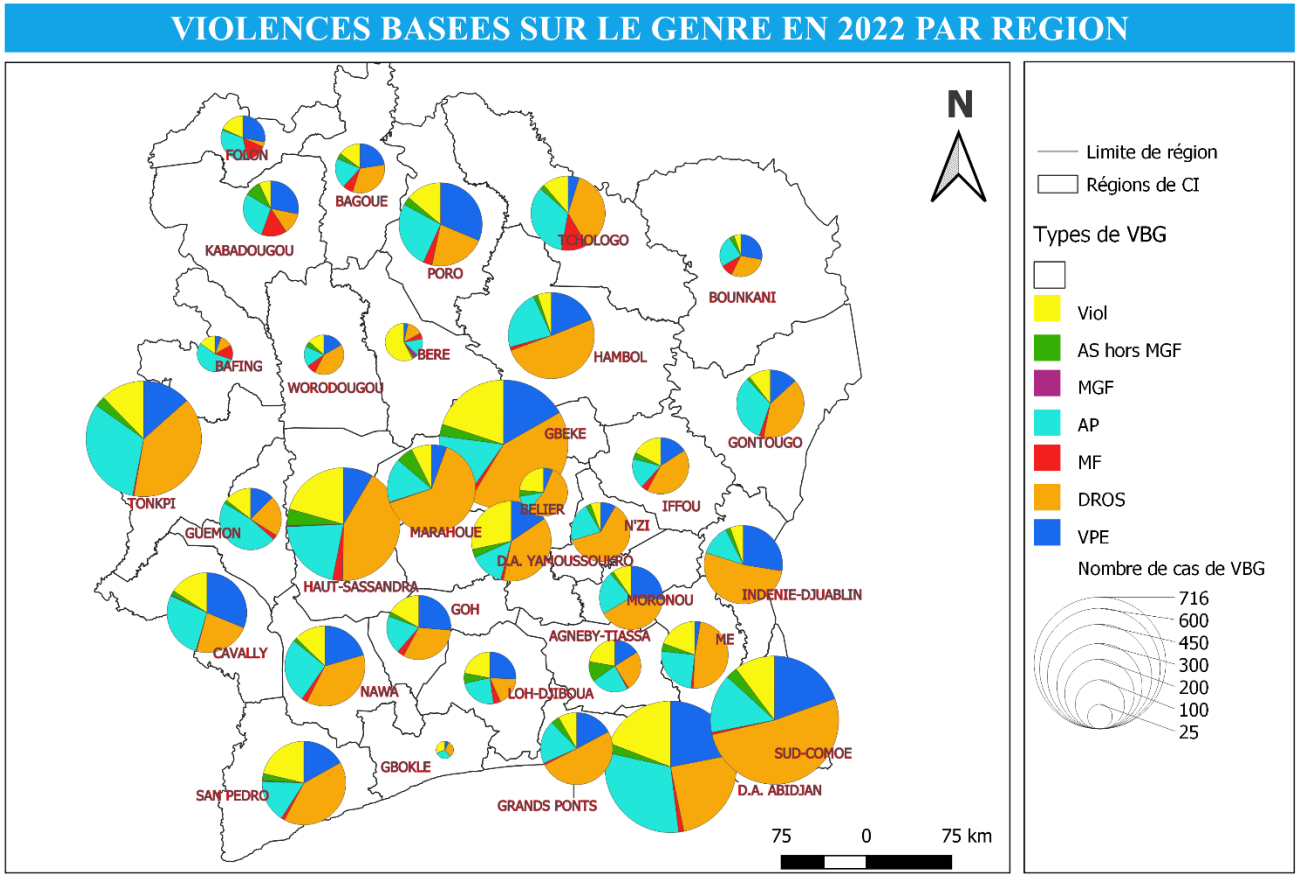

Les cinq (05) régions ayant déclaré le plus de cas de VBG sont le district autonome d'Abidjan (716 cas), le Gbêkê (687 cas), le Sud-Comoé (681 cas), le Tonkpi (552 cas) et le Haut-Sassandra (529 cas).

Les histogrammes ci-dessous indiquent le nombre de VBG par type dans les différentes régions du pays.

Figure 16 : Répartition du nombre de cas de viols rapportés par région

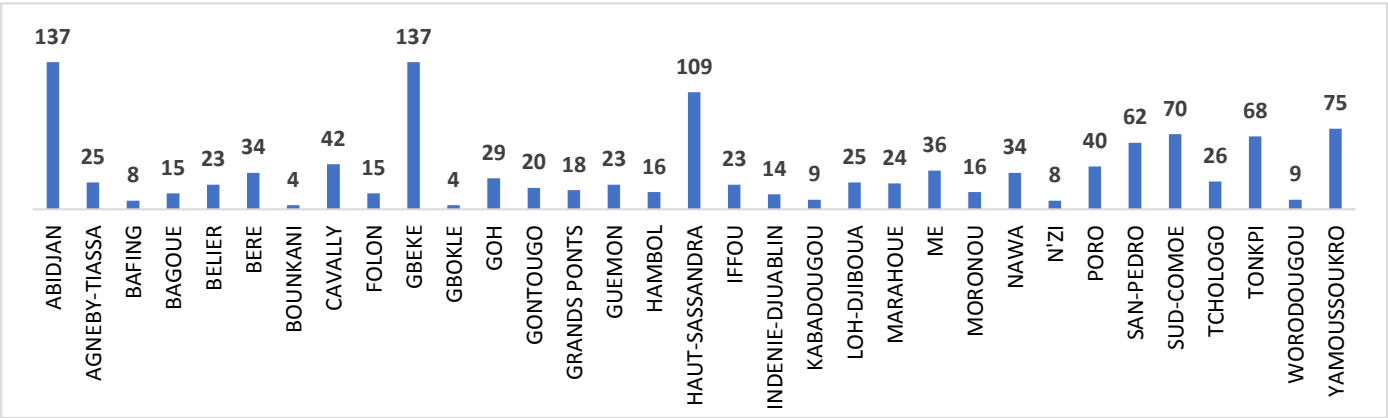

Les principales régions avec le plus de cas de viols signalés et pris en charge sont Abidjan 137 cas, le Gbêkê 137 cas et le Haut Sassandra 109 cas.

Figure 17 : Répartition du nombre d'agressions sexuelles rapportées par région

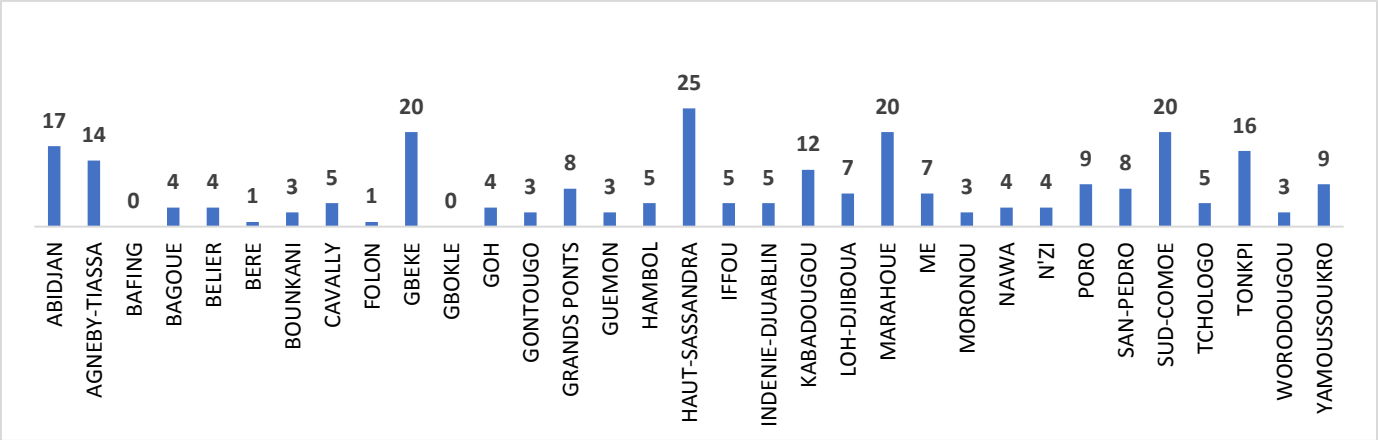

Pour les agressions sexuelles, le Haut-Sassandra, le Gbêkê, le Sud-Comoé et la Marahoué sont les régions avec le plus de cas d'agressions sexuelles signalés et pris en charge.

Figure 18 : Répartition du nombre de MGF rapportées par région

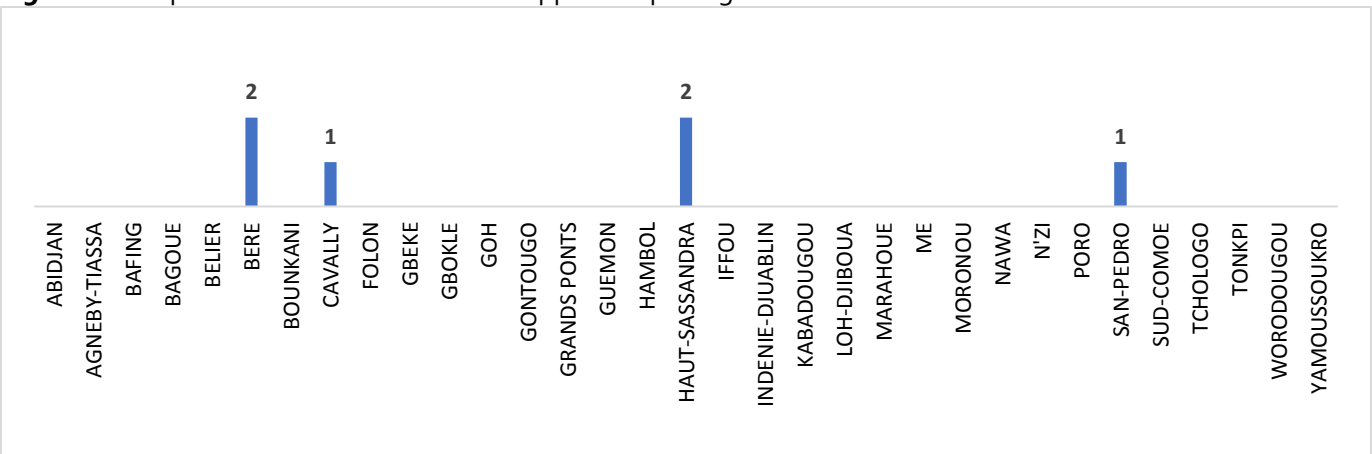

Les MGF ont été signalés et pris en charge dans quatre (4) régions : le Béré, le Haut Sassandra, le Cavally et San-Pedro.

Figure 19 : Répartition du nombre d'agressions physiques rapportées par région

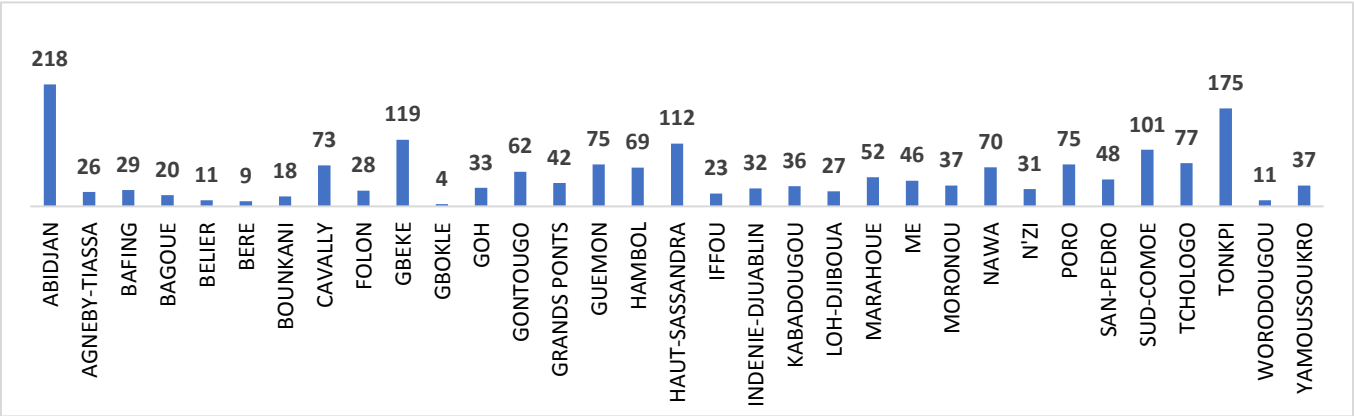

Les régions d'Abidjan, Tonkpi, Gbêkê, et du Haut-Sassandra enregistrent plus de cas d'agressions physiques pris en charge.

Figure 20 : Répartition du nombre de mariages forcés rapportés par région

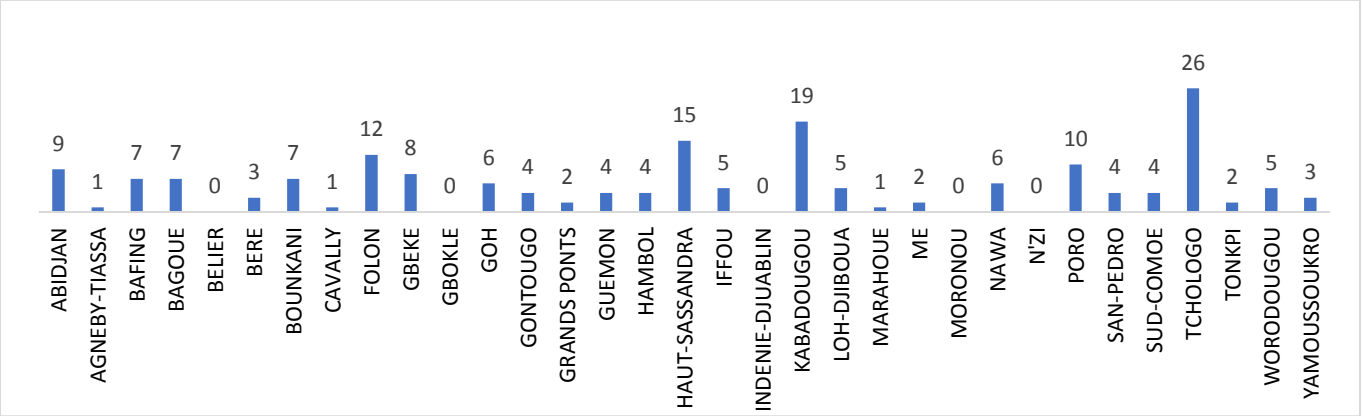

Les mariages forcés ont été plus dénoncés dans le Tchologo, le Kabadougou, le Haut Sassandra et le Folon.

Figure 21 : Répartition du nombre de DROS rapportés par région

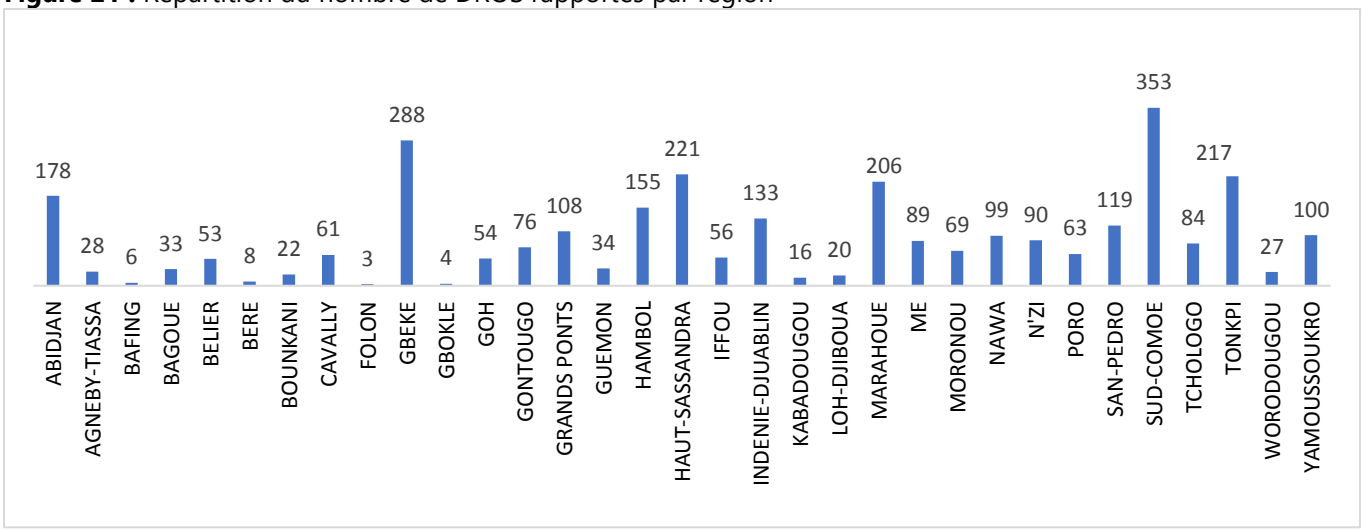

Les DROS sont enregistrés et pris en charge principalement dans le Sud-Comoé, le Gbêkê, le Haut-Sassandra, la Marahoué et Abidjan.

Figure 22 : Répartition du nombre de VPE rapportées par région

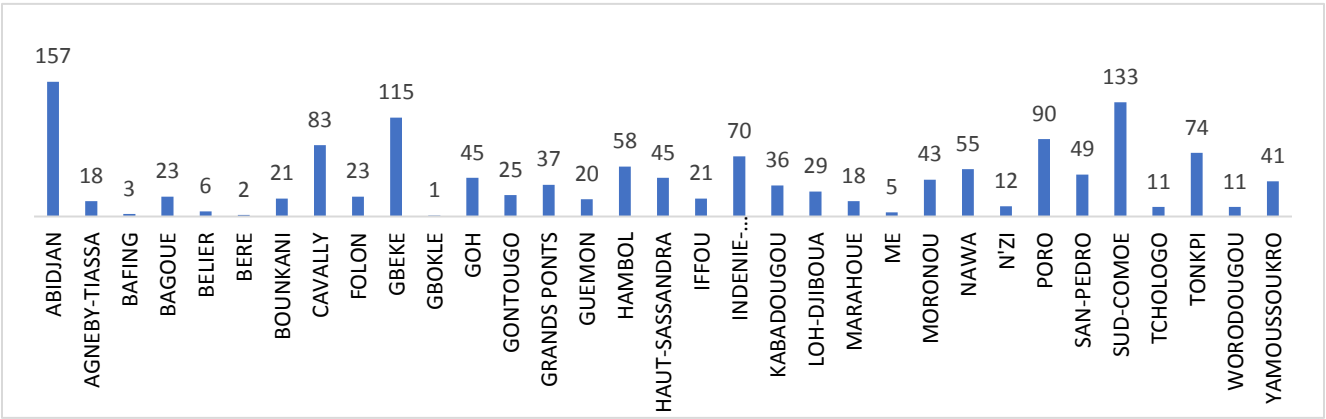

Les violences psychologiques et émotionnelles sont observées généralement à Abidjan, le Sud-Comoé et le Gbêkê.

Les violences sexuelles (Viols et agressions sexuelles hors MGF) et les agressions physiques sont élevées dans les régions de Haut Sassandra, Abidjan et Gbêkê parce qu'il y a plus de structures sociales qui rapportent les cas. Concernant les MGF qui sont signalées dans les régions du Béré, le Haut-Sassandra, le Cavally et San-Pedro, cela est dû à la volonté des populations à dénoncer les cas. Il faut cependant souligner que la région du Tonkpi, qui est une zone à haute prévalence MGF (MICS 2016), n'a pas documenté de cas. Cela pourrait s'expliquer par la résistance des populations à dénoncer les cas et par la persistance des pesanteurs socio-culturelles dans cette région.

2.2. Quelques Catégories de VBG

Figure 23 : Catégories de VBG par sexe des personnes survivantes

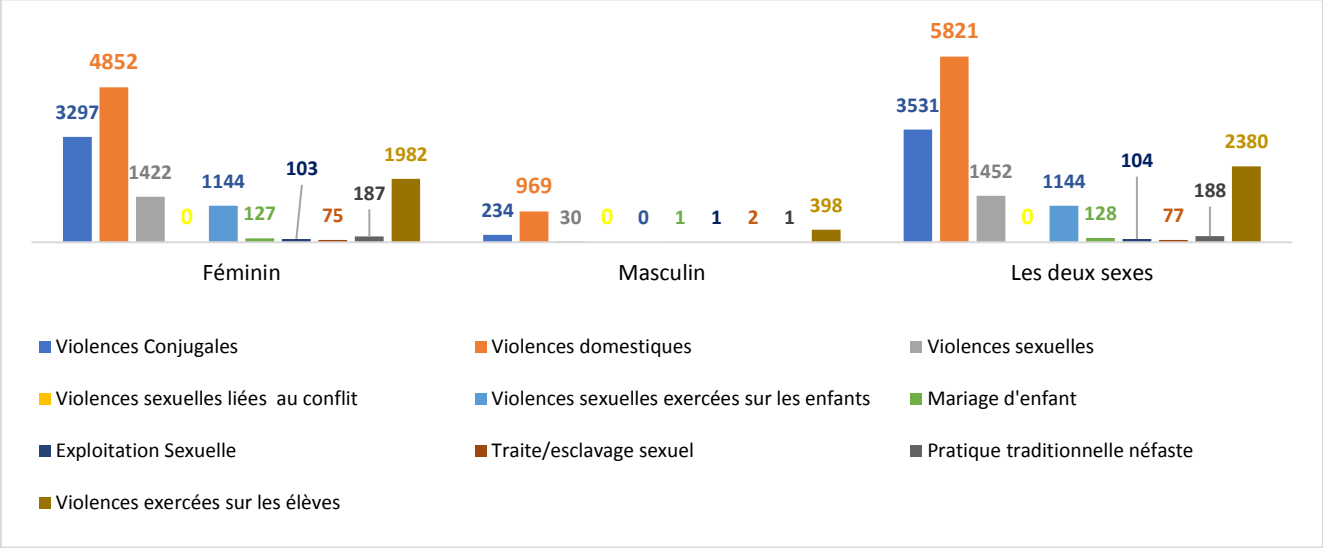

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Près de trois quarts (3/4) des violences rapportées en 2022 sont des violences domestiques (73,57 %), 60,66 % de violences conjugales. Les violences exercées sur les élèves (30,05 %) restent très importantes.

2.3. Lieux, milieux et moments de perpétration des incidents

2.3.1 Milieux de perpétration des incidents

Figure 24 : VBG selon le milieu de perpétration

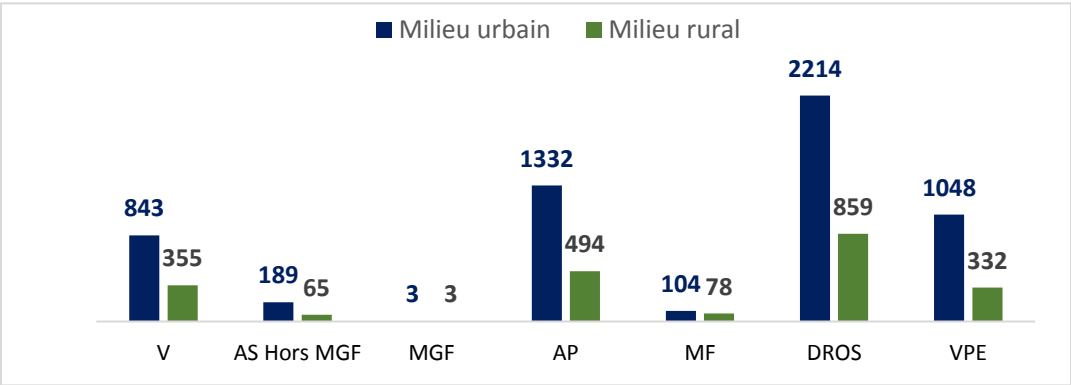

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Selon les cas déclarés, les VBG sont pratiquées majoritairement dans les zones urbaines, 5 733 cas, soit un taux de 72,40%.

2.3.2 Lieux de perpétration des incidents

Figure 25 : Lieu de perpétration des incidents de VBG

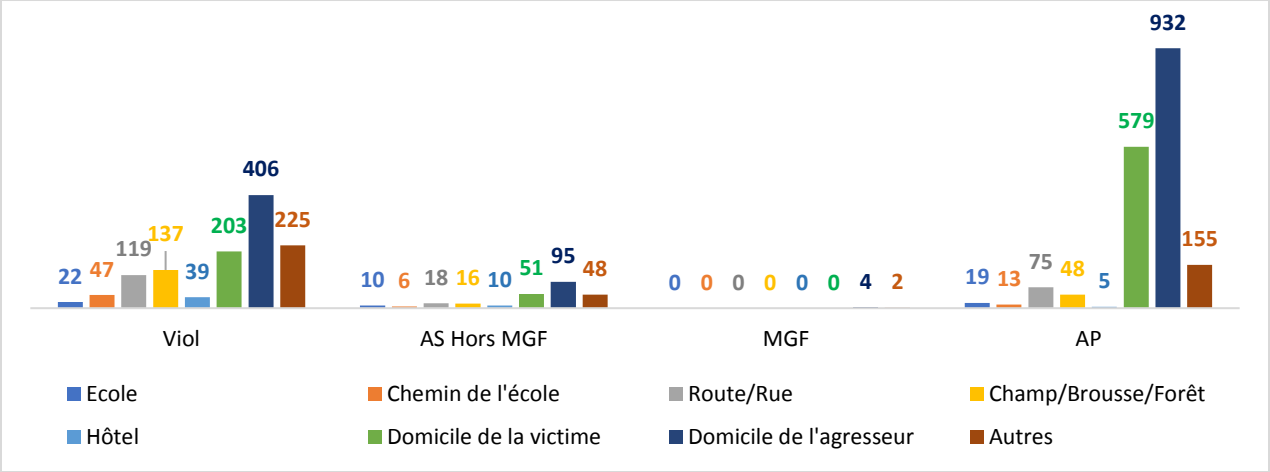

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Le graphique ci-dessus indique que les VBG sont généralement perpétrées au domicile de l'agresseur et de la victime.

2.3.3. Moments de perpétration des incidents

Tableau 2 : VBG selon le moment de perpétration de l'incident

Moment de l'incident	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Matin (entre le lever du soleil et midi)	287	47	2	483	50	711	357	1937
Après-midi (entre midi et le coucher du soleil)	241	46	1	270	16	286	117	977
Soir (entre le coucher et le lever du soleil)	555	104	3	721	41	290	220	1934
Non applicable[1]	115	57	0	352	75	1786	686	3071

Généralement les cas de VBG sont perpétrés les matins et les soirs. L'analyse du tableau montre que les violences sexuelles et les agressions physiques sont plus pratiquées les soirs, entre le coucher et le lever du soleil.

[1] Non applicable est mis pour les VBG dont l'information du moment de l'incident est peu significative telles que les DROS ou les VPE

3. Profil des personnes prises en charge et des auteurs présumés

3.1. Répartition des incidents déclarés selon l'âge et le sexe de la personne prise en charge

Figure 26 : Répartition des VBG déclarées selon le sexe de la personne survivante

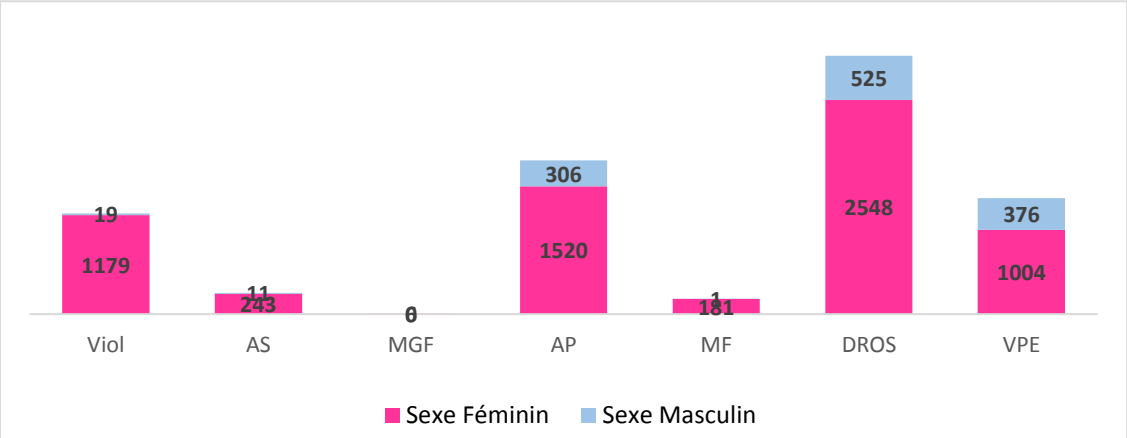

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Quel que soit le type de VBG considéré, les victimes sont essentiellement des filles/femmes.

Figure 27 : VBG déclarées selon l'âge de la personne survivante

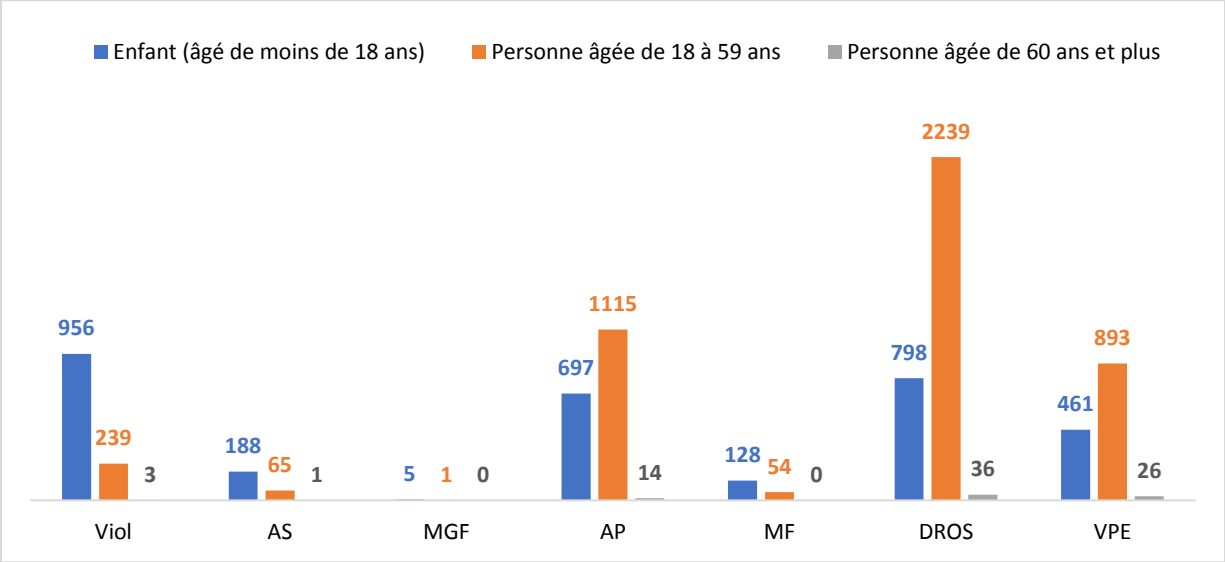

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Comparativement aux personnes de plus de 18 ans, les enfants (âgés de moins de 18 ans) sont plus frappés par les viols (79,80% des cas rapportés), les agressions sexuelles (74,02%), les MGF (83,33%) et les mariages forcés (70,33%). Pour les autres types de VBG (AP, DROS et VPE), la tranche d'âge de 18 à 59 ans est la plus touchée. Les personnes âgées de 60 ans et plus restent concernées par les dénis de ressources, d'opportunités ou de services et violences psychologiques ou émotionnelles. Certaines parmi elles sont par ailleurs victimes d'agression physique.

3.2. Situation de handicap des personnes prises en charge

Figure 28 : Répartition par sexe des personnes survivantes de VBG selon leur situation de handicap

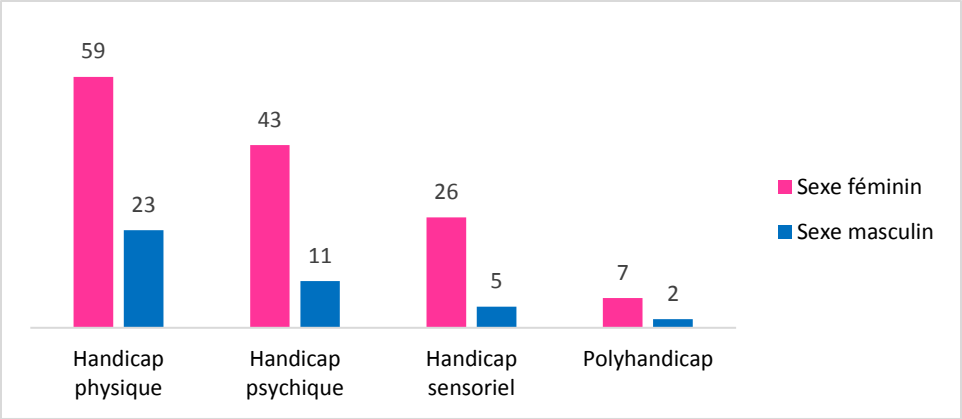

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Sur les 7 919 cas de VBG enregistrés en 2022, 176 concernent les personnes en situation de handicap. Le handicap physique représente 46,59 % de ces cas, le handicap psychique 30,68 %, le handicap sensoriel 17,61 % et le polyhandicap 5,11 %. Parmi les personnes en situation de handicap victimes de VBG les femmes représentent 76,70% des cas.

Figure 29 : Répartition des types de VBG selon la situation de handicap de la personne survivante

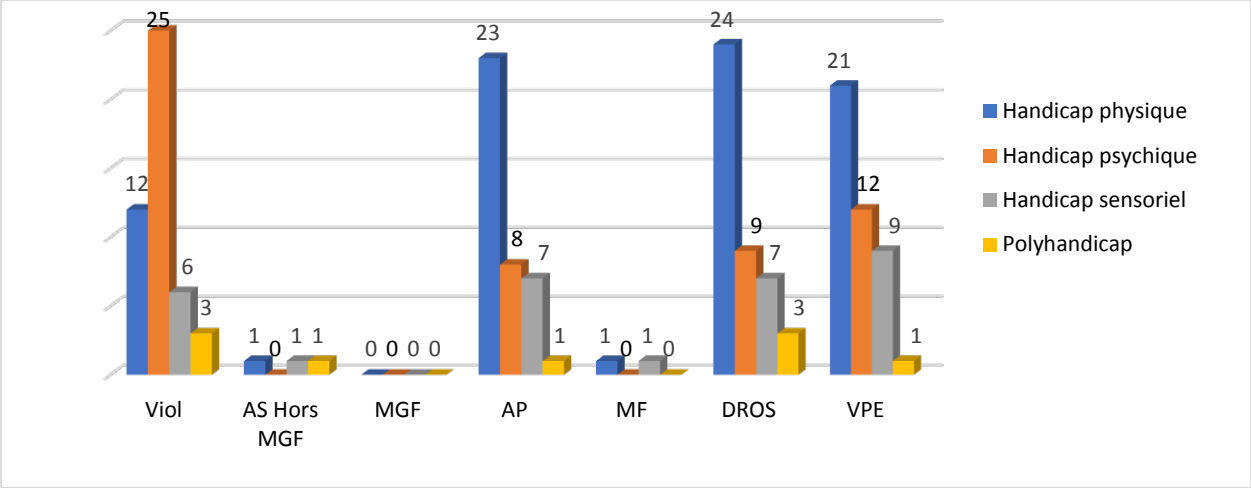

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Les personnes en situation de handicap sont touchées par tous les types de VBG, sauf les MGF. Pour les viols, 25 cas ont été enregistrés chez les personnes en situation de handicap psychique/intellectuel. Les personnes en situation de handicap physique sont plus victime d'AP, de DROS et de VPE.

3.3. Personnes prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi

Figure 30 : Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG

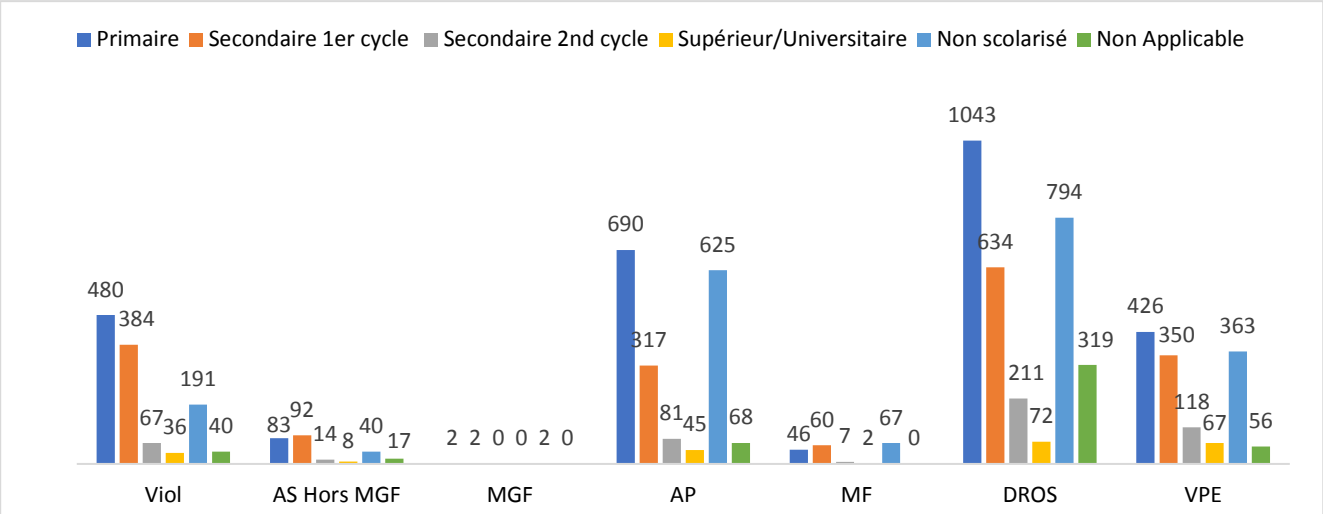

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Les victimes de VBG sont généralement des personnes ayant un faible niveau d'instruction. En effet, en 2022, sur 7 919 cas de VBG rapportés, 2 770 personnes survivantes ont un niveau d'instruction primaire (34,98%) et 2 082 n'ont jamais été scolarisées (26,29%), soit un taux de 61,27 % des victimes qui ont un faible niveau d'instruction.

La non-scolarisation et la faible scolarisation de la femme exacerbent les VBG surtout les questions de déni de ressources qui représentent le plus fort taux de VBG rapportés. Ces deux niveaux d'instruction semblent réduire l'accès à l'emploi et aux actifs économiques. Ce qui rend la femme dépendante de son conjoint.

Sur 182 cas de mariage forcé, 67 n'ont jamais été scolarisé (25,27%) et 46 ont seulement le niveau primaire soit au total 62,09% % des cas de mariage forcés. Au regard de ces données, le faible niveau d'instruction et la non-scolarisation des femmes ou des filles les exposeraient au mariage forcé.

Figure 31 : Statut scolaire des personnes survivantes des VBG

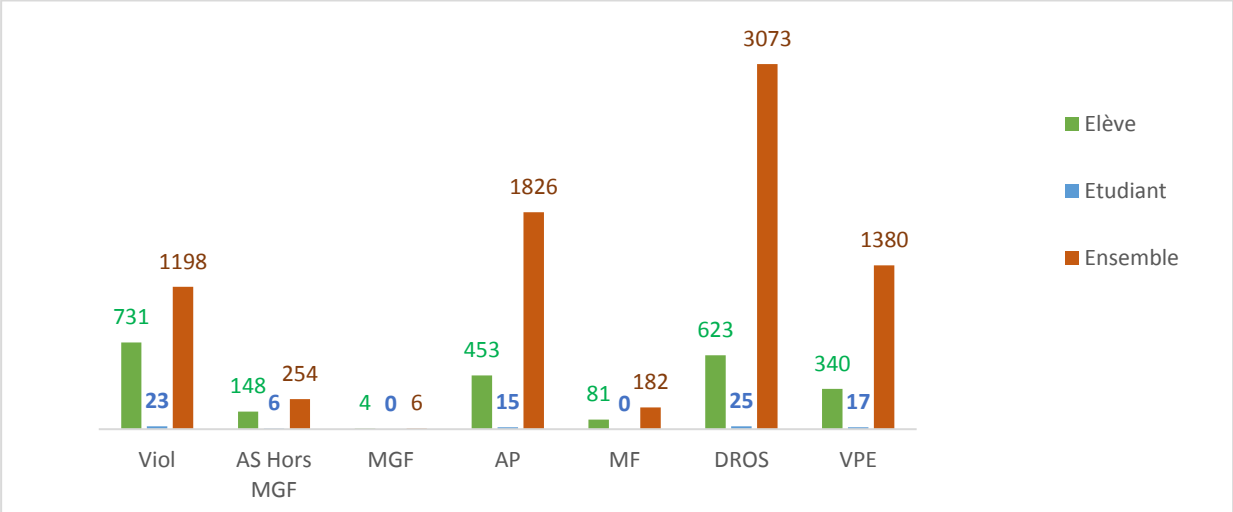

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Ce graphique indique que les élèves sont les plus exposés au viol. Sur 1 198 cas d'incidents de viol rapportés 731 survivants sont des élèves soit 61%. Pour les Dénis de Ressources, d'Opportunités et de Services (DROS) et les agressions physiques les élèves représentent respectivement 20% (623 cas) et 25% (453 cas).

3.4. Auteurs présumés des VBG

3.4.1. Présumés auteurs des incidents selon leur âge et leur sexe

Au cours de l'année 2022, 7373 cas de VBG ont été commis par les personnes âgées de 18 ans et plus soit 93% (***Annexe 10, page xxv,*** tranche d'âge des auteurs présumés de VBG).

Tableau 3 : Sexe des auteurs présumés de VBG

Sexe des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Féminin	45	15	3	360	3	200	310	936
Masculin	1134	234	2	1372	108	2786	945	6581
Mixte	9	3	1	80	68	87	105	353
Inconnu	10	2	0	14	3	0	20	49

Les auteurs des VBG sont principalement des hommes avec 6 581 cas (83,10 % des cas) contre 936 auteures de sexe féminin (11,82 %).

3.4.2. Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs

Tableau 4 : Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs

Nombre d'auteur(s)	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Un	1044	230	3	1632	96	2819	1201	7025
Deux	70	11	0	97	33	75	96	382
Plus de deux	58	7	1	36	26	31	23	182
Inconnu	26	6	2	61	27	148	60	330

En 2022, les cas de VBG commis par un seul auteur s'élèvent à 7 025, soit 88,71 % des cas. Toutefois on note respectivement 382 cas (4,82 %) commis par deux personnes et 182 cas (2,30 %) commis par plus de deux personnes. Le nombre d'auteurs multiples est en nette augmentation par rapports aux années 2020 et 2021. Ces données observées indiquent que des efforts doivent être faits pour atteindre l'objectif zéro viol.

3.4.3. Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG

Tableau 5 : lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Partenaire ou ex-partenaire intime	61	46	2	877	24	1853	668	3531	44,59%
Principale personne s'occupant de la survivante	46	18	1	376	83	483	207	1214	15,33%
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	95	24	1	264	36	385	255	1060	13,39%
Autre membre de la communauté résidente	115	10	0	38	9	38	38	248	3,13%
Voisin	100	16	0	38	3	13	21	191	2,41%
Ami de la famille	92	14	0	20	3	5	18	152	1,92%
Camarade	50	15	0	21	2	28	14	130	1,64%
Autres liens*	75	21	2	57	3	81	50	289	3,65%
Sans lien	330	55	0	68	7	47	44	551	6,96%
Inconnu	234	35	0	67	12	140	65	553	6,98%

* Autres liens + colocataire + prestataires de service + enseignant/responsable scolaire + superviseur/employeur

La grande majorité des VBG est perpétrée dans le milieu familial. En 2022, en effet, 44,59% des cas (3531 cas) ont été perpétrés par les partenaires intimes ou ex-partenaires intimes suivi respectivement de la principale personne s'occupant de la survivante (15,33 % des cas) et autres membres de la famille (13,39% des cas). Les situations de précarité, l'ignorance des droits pourraient expliquer cet état de fait.

3.4.4. Professions des auteurs présumés de VBG

En 2022, sur 4 693 cas d'auteurs connus, 1 684 sont des planteurs soit 35,88 % des auteurs connus. Le milieu rural est fortement influencé par les pesanteurs socio-culturelles qui favorisent les VBG.

Tableau 6 : Profession des auteurs présumés de VBG

Profession de l'auteur présumé	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Planteur/Agriculteur	146	25	1	456	84	731	241	1684	21,27%
Commerçant(e)	72	18	2	264	24	301	190	871	11,00%
Transporteur	56	5	0	93	2	204	68	428	5,40%
Etudiant(e)/Elève	84	29	0	33	0	83	50	279	3,52%
Enseignant(e)	34	6	0	49	2	114	27	232	2,93%
Forces armées légales (Policier, Gendarme, Militaire)	15	3	0	30	0	53	24	125	1,58%
Prestataire de santé	6	1	0	12	1	23	12	55	0,69%
Autres*	360	98	3	699	42	1131	564	2897	36,58%
Inconnue	425	69	0	190	27	433	204	1348	17,02%

* Autres + sans emploi + Agent SNU + Leaders politiques + Leaders communautaires + Dignitaires religieux + Dozos/mercenaire + Fonctionnaires.

4. Prise en charge des cas de VBG

4.1. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale

Tableau 7 : Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration

Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
0 à 3 jours	638	143	5	1304	83	1137	573	3883	49,03%
4 à 14 jours	240	38	0	270	40	408	252	1248	15,76%
15 à 30 jours	77	14	1	62	17	174	106	451	5,70%
31 à 90 jours	80	28	0	80	21	391	170	770	9,72%
91 jours et plus	163	31	0	110	21	963	279	1567	19,79%

Sur 7 919 cas d'incidents déclarés en 2022, seulement 3 883 cas (49,03%) ont été déclarés dans un délai de 72 heures. Ce pourcentage est en baisse comparativement à 2021 (55,89%). Des efforts doivent être menés pour plus de sensibilisation des communautés à avoir recours le plus tôt possible aux services de prise en charge psychosociale.

4.2. Délai de prise en charge des VBG

Figure 32 : Délais de la prise en charge médicale des cas de viol

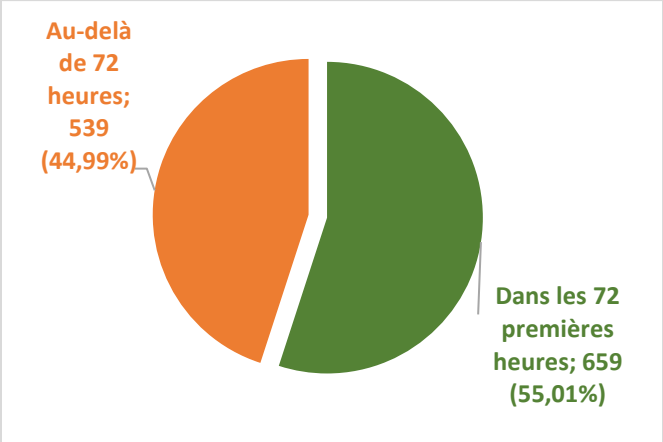

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Le délai de PEC (dans les 72 premières heures) n'est pas généralement respecté. Pour les viols, seulement 55,01 % des cas ont été pris en charge dans les 72 premières heures. Pourtant, ce taux connait une hausse par rapport à celui de 2021 (54,51 %).

Pendant que le taux de prise en charge médicale des viols dans le délai de 72 heures est en hausse, celui des viols pris en charge hors délai (au-delà des 72 heures) reste significatif (44,99%).

Il convient donc d'accentuer la sensibilisation des communautés afin de les amener à recourir immédiatement au service de santé après les incidents de viols. Il serait également bon de mener une analyse approfondie des raisons qui maintiennent ce fort taux parce que le viol est une urgence médicale et le retard dans la prise en charge peut occasionner des conséquences dramatiques que sont les contaminations aux IST, VIH/ SIDA, les grossesses non désirées.

4.3. Couverture des VBG par les services de PEC

Tableau 8 : Proportion de personnes survivantes selon les services offerts par type de VBG

	Viol		Agression sexuelle (hors MGF)		Mutilation génitale féminine		Agression physique	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médical	1012	84,5	174	68,5	5	83,3	972	53,2
Psychosocial /Psychologique	1198	100,0	254	100,0	6	100,0	1826	100,0
Psychiatrique	31	2,6	3	1,2	0	0,0	13	0,7
Juridique /Judiciaire	709	59,2	74	29,1	3	50,0	377	20,6
Matérielle/Alimentaire	134	11,2	20	7,9	1	16,7	181	9,9
Economique	36	3,0	7	2,8	0	0,0	46	2,5
Hébergement temporaire	109	9,1	19	7,5	1	16,7	184	10,1
Sécuritaire	355	29,6	43	16,9	2	33,3	231	12,7
Scolarisation /Mise en apprentissage	24	2,0	6	2,4	0	0,0	14	0,8
Autres types de PEC	140	11,7	23	9,1	1	16,7	223	12,2

	Mariage Forcé		DROS		Violence psychologique et/ou émotionnelle	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médical	62	34,1	387	12,6	206	14,9
Psychosocial /Psychologique	182	100,0	3073	100,0	1380	100,0
Psychiatrique	2	1,1	3	0,1	5	0,4
Juridique /Judiciaire	70	38,5	408	13,3	156	11,3
Matérielle/Alimentaire	31	17,0	197	6,4	130	9,4
Economique	7	3,8	97	3,2	22	1,6
Hébergement temporaire	63	34,6	41	1,3	99	7,2
Sécuritaire	35	19,2	88	2,9	91	6,6
Scolarisation /Mise en apprentissage	16	8,8	29	0,9	26	1,9
Autres types de PEC	39	21,4	249	8,1	203	14,7

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Presque tous les 7 919 cas de VBG déclarés en 2022 ont reçu au moins une PEC. En effet, la PEC psychosocial/psychologique est fournie automatiquement pour tous les cas de VBG, sauf si la personne survivante est un enfant de bas âge. Dans ce cas, le service est offert à la personne majeure qui l'accompagne. En plus de ce service de PEC, d'autres services sont offerts aux survivants comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

4.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG

Le graphique ci-dessous montre que la proportion des personnes ayant porté plainte pour les cas de viol demeure encore faible face à la politique de tolérance zéro de l'Etat de Côte d'Ivoire. Seulement 62,02% des victimes de viol ont porté plainte auprès des structures compétentes. Cette proportion est en légère baisse par rapport à 2021 où 64,3% de victimes avaient porté plaintes.

Il faut donc continuer à vulgariser les textes de lois qui répriment le viol afin de rassurer les personnes survivantes sur les voies de recours. Aussi, faut-il décourager les règlements à l'amiable en notifiant au procureur tous les cas de viol, et en renforçant la collaboration entre les plateformes et les points focaux.

Figure 33 : Proportion de personnes survivantes de VBG ayant accès au système juridique et/ou judiciaire

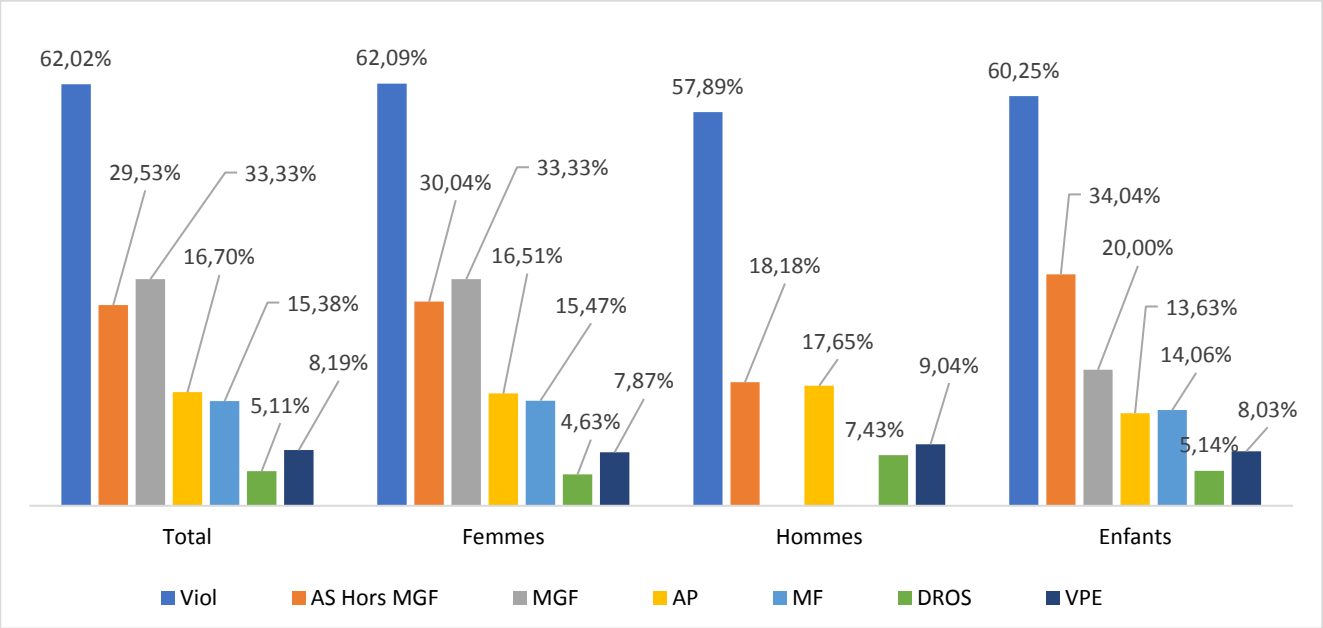

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

III. PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

1. Activités de promotion des droits de l'enfant

1.1. Sensibilisation sur la protection de l'enfant

Figure 34 : Séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant

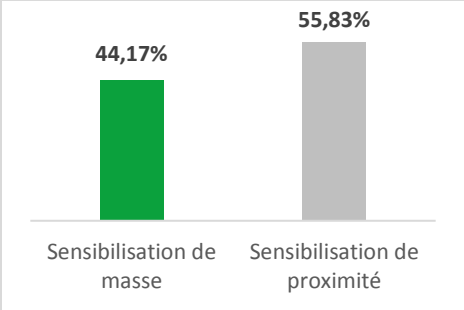

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

En ce qui concerne la protection de l'enfant 5 802 séances de sensibilisation ont été menées contre 5293 en 2021, soit une hausse de 9,61 %. Elles se répartissent en 3 239 séances de sensibilisations de proximité soit 55,83 % et 2 563 sensibilisations de masse soit 44,17 %. Cette augmentation pourrait s'expliquer par la création de nouvelles structures de base et les stratégies mises en place.

Aussi, ces activités réalisées se répartissent par milieu d'intervention, comme indiqué ci-dessous.

Figure 35 : Répartition des sensibilisations sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention

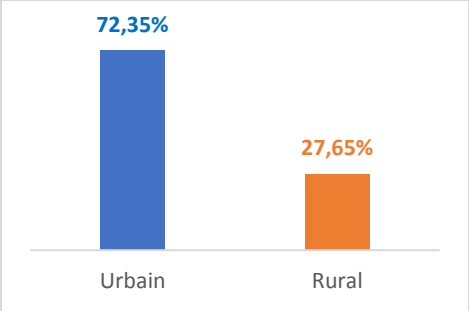

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

En matière de lutte contre les violences et les négligences, y compris celles affectant les enfants, les sensibilisations de proximité sont promues parce qu'elles touchent mieux les cibles par rapport aux sensibilisations de masse et sont moins couteuses. Aussi, les sensibilisations sont essentiellement réalisées dans les zones urbaines parce que les structures de base sont majoritairement implantées en milieu urbain. Cela pourrait se justifier par une insuffisance de moyen humain et matériel des travailleurs sociaux pour intervenir efficacement dans toute l'étendue de leurs zones de compétence. Un recul est observé pour la sensibilisation en Protection de l'Enfant en milieu rural.

Figure 36 : Répartition des types de sensibilisation sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention

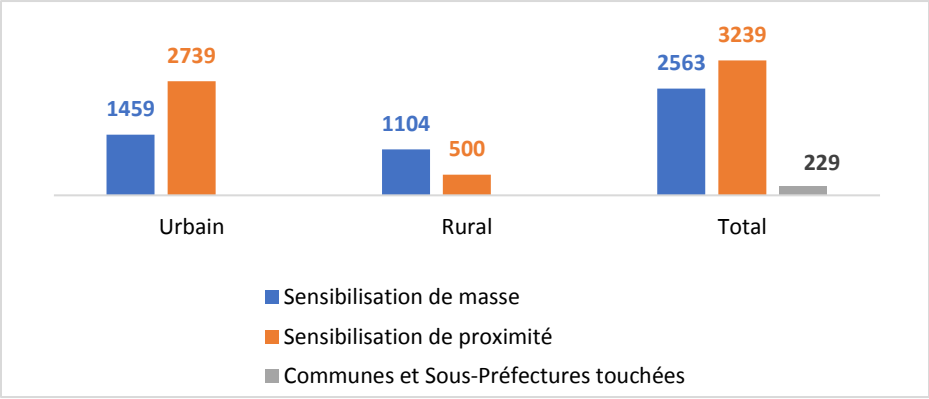

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

En 2022, les sensibilisations de proximité ont été les plus usitées par les acteurs en matière de protection de l'enfant (3 239). Ces sensibilisations ont été le plus réalisées en milieu urbain (2 739 pour la Protection de l'Enfant). Cependant, en milieu rural, les sensibilisations de masse ont prédominé sur les

sensibilisations de proximité. Par ailleurs, 229 communes et sous-préfectures ont été touchées à l'occasion des activités de Protection de l'Enfant ayant mobilisés plusieurs personnes comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.

1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées

Figure 37 : Nombre de personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par milieu, sexe et tranche d'âge

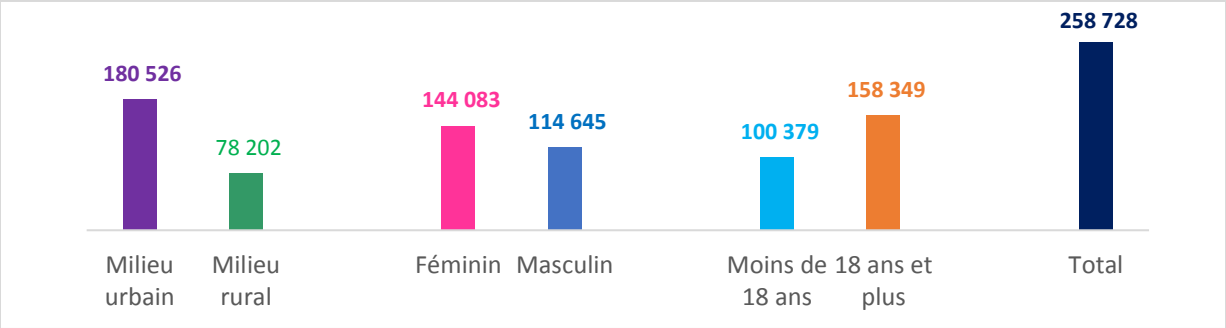

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Comme en 2021, le milieu urbain a encore été le plus touché par les sensibilisions. Cependant, on note une hausse de 31,39% du taux de participation des activités en milieu rural en 2022 ; cela est dû en partie à l'appui des ONG aux services sociaux. Pour les activités de protection de l'enfant et de promotion de ses droits, les sensibilisations ont mobilisé 258 728 personnes.

De plus, les organisations de femmes sont beaucoup impliquées dans les activités de protection de l'enfant.

1.3. Sensibilisations sur la protection de l'enfant et personnes touchées de 2019 à 2022

Figure 38 : Evolution des sensibilisations sur la protection de l'enfant et des personnes touchées de 2019 à 2022

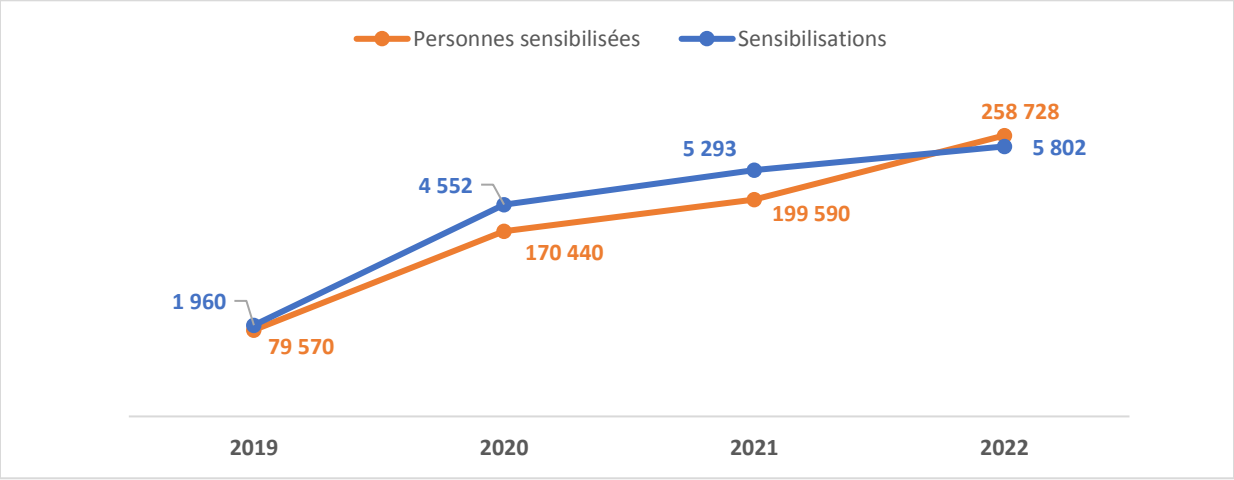

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

De 2019 à 2022, les sensibilisations sur la protection de l'enfant n'ont cessé de croître. Qu'il s'agisse de la protection de l'enfant, entre 2019 et 2020, elles sont passées du simple à plus du double, et entre 2019 à 2022, du simple à plus du triple.

Les personnes touchées par ces activités de sensibilisation ont quant à elles continué de progresser.

1.4. Surveillance des violences et des négligences

1.4.1. Installation des mécanismes de prévention et gestion des alertes

Figure 39 : Répartition des mécanismes de prévention installés

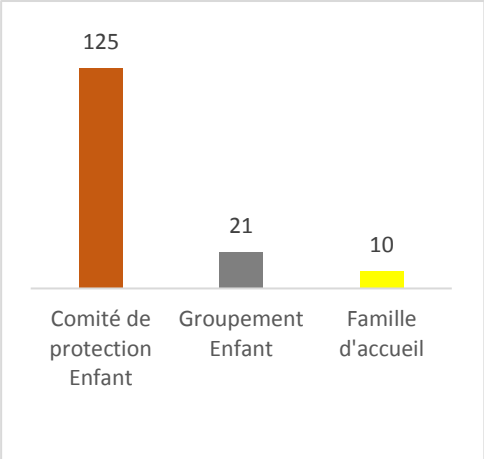

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Figure 40 : Gestion des alertes reçues

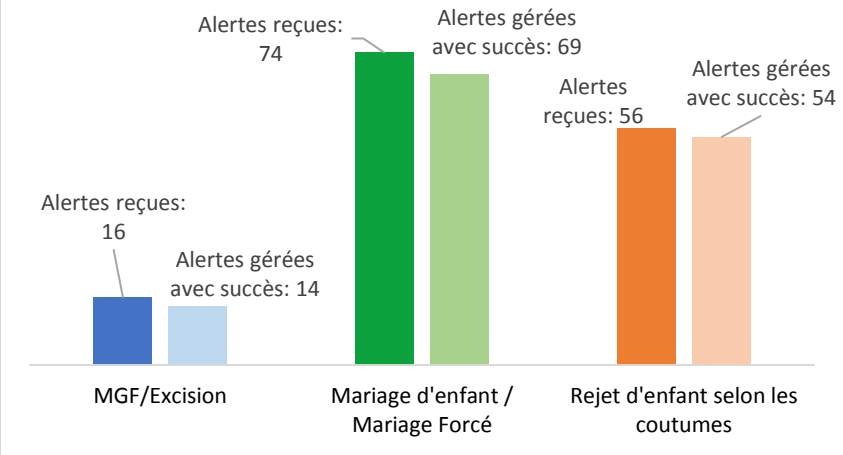

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

En 2022, 156 mécanismes de prévention ont été installés : 125 comités de protection de l'enfant, soit 81 % ; 21 groupements d'enfants, soit 13 % et 10 familles d'accueil, soit 6 %. Cette promotion desdits mécanismes répond à la politique d'intensification et de rapprochement des prestations à l'endroit des communautés.

Ces mécanismes installés ont permis de notifier 146 alertes dont 137 ont été gérées avec succès, soit 93,84 %. Ces valeurs indiquent la persistance des pratiques traditionnelles néfastes (MGF/Excision, Mariage d'enfant/Mariage forcé, rejet d'enfant selon la coutume, …) sur les femmes et les enfants dans nos communautés. Le taux élevé des alertes gérées avec succès montre que la mise en place des mécanismes communautaires a renforcé les capacités de gestion de ces alertes.

1.4.2. Répartition des mécanismes de prévention et des alertes par milieu

Figure 41 : Répartition des mécanismes de prévention par milieu

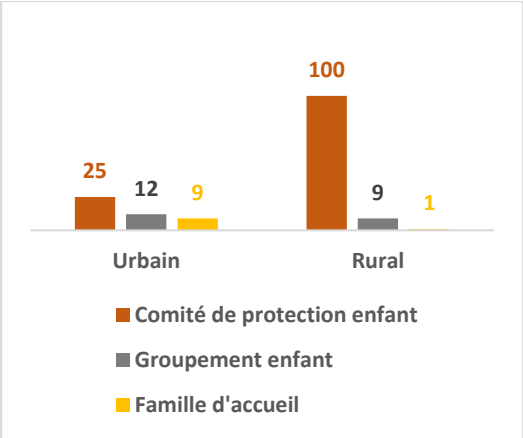

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Figure 42 : Gestion des alertes reçues par milieu de provenance

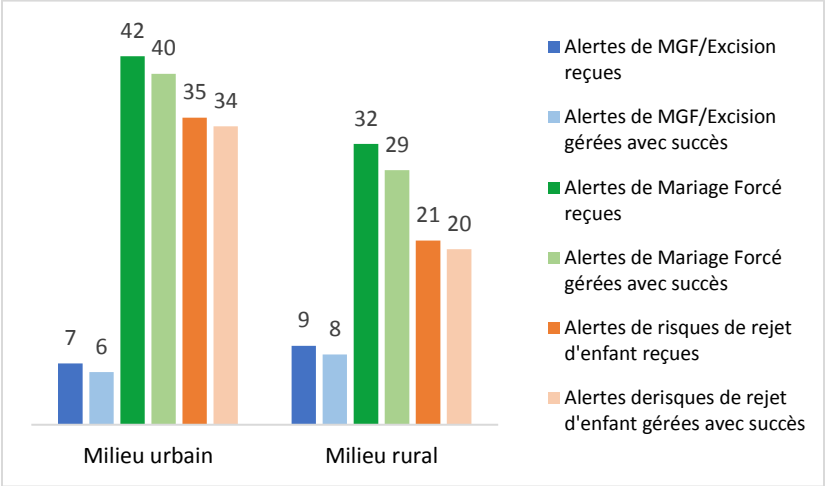

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

On note que 32,77 % des mécanismes de protection ont été installés en milieu urbain et 67,22 % en milieu rural, probablement à cause des pratiques éducatives, des pesanteurs socioculturelles et de l'absence de structure formelle de protection de l'enfant. En plus, il est bon de faire remarquer que la prise en compte de la problématique du travail des enfants dans la cacao-culture a suscité un engouement des chocolatiers pour la mise en place des mécanismes de protection de l'enfant en milieu rural, comme inscrit dans la PNPE.

En ce qui concerne la gestion des alertes, 57,53 % ont été signalées en milieu urbain et 42,47 % en milieu rural. En milieu urbain le mécanisme de dénonciation et de signalement est plus développé qu'en milieu rural. Parmi les cas signalés, 95,23 % ont été gérés avec succès en milieu urbain et 91,94 % en milieu rural. La présence des services de répression (police, gendarmerie, justice) en milieu urbain facilite la gestion des alertes.

Cependant, les règlements amiables, les pesanteurs socio-culturelles en milieu rural, l'absence des services sociaux et judiciaires et les difficultés d'accès (routes impraticables) ne favoriseraient pas les dénonciations et la gestion des alertes. Contrairement à la sensibilisation, les mécanismes de surveillance des violences qui permettent de mettre en veille les communautés et favoriser les alertes précoces sont plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain.

1.4.3. Alertes reçues sur la lignes vertes 116 (Assistance aux enfants en détresse)

En 2022, 176 581 sur la 116 (*voir **Annexe 5***). Cependant, le nombre d'appels traités portant sur les sujets en lien avec l'assistance aux enfants en détresse est très faible. Seulement 422 sur la 116, soit un taux de 0,24 %.

Les appels à contenus sur la 116 portent essentiellement sur la violence sexuelle, les autres catégories de violence et les autres enfants vulnérables comme indiqué sur les graphiques ci-dessous.

Figure 43 : Description des appels reçus en 2022 sur la ligne verte 116

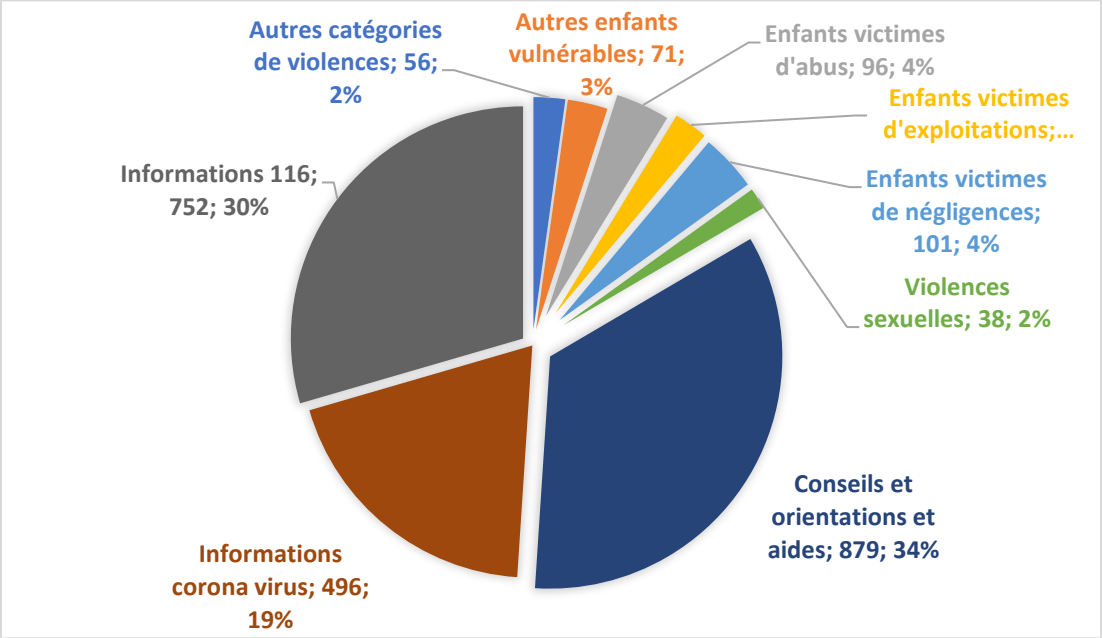

Source : MFFE-DPE

2. Violences et négligences subies par les enfants

Relativement aux incidents dont sont victimes les enfants, les données collectées et rapportées se regroupent en 16 grands indicateurs : 2 sur les violences sexuelles, 2 sur les abus, 2 sur l'exploitation, 6 sur la négligence, 3 sur les pratiques traditionnelles néfastes et 1 pour les autres.

Figure 44 : Violences et négligences subies par les enfants

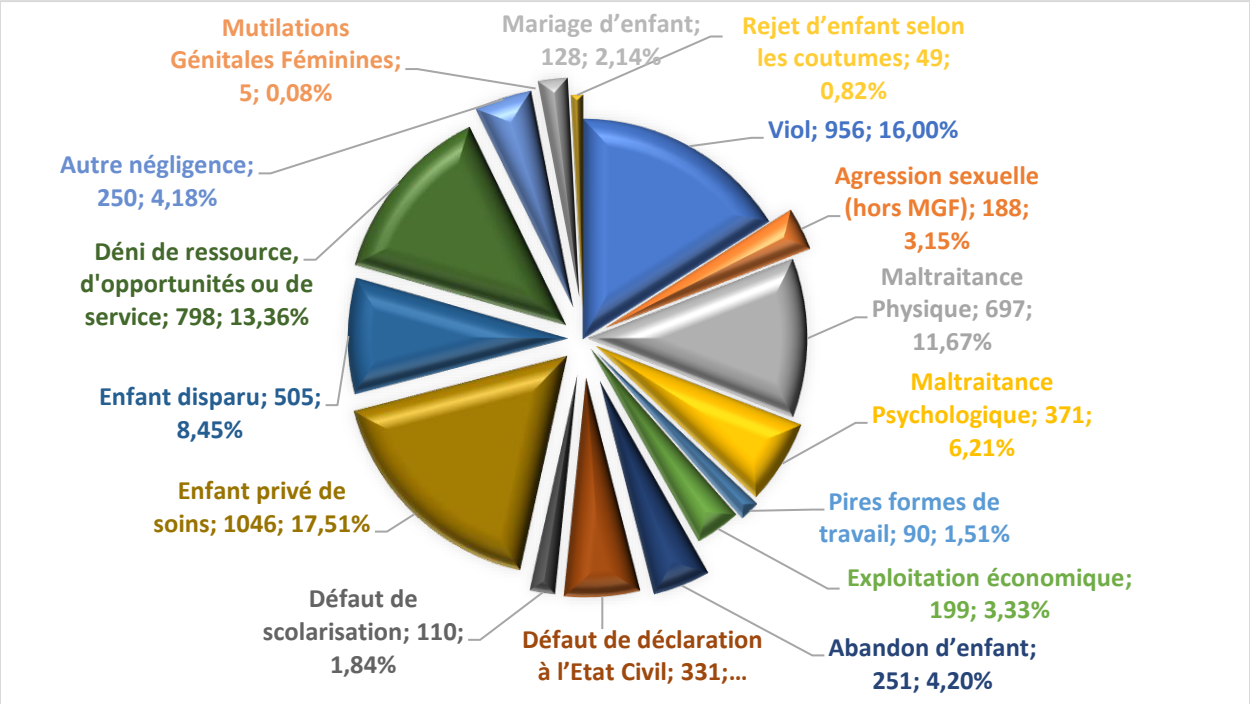

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

En 2022, 5 974 enfants victimes ont été enregistrés et pris en charge par les structures sociales (centres sociaux, complexes socio-éducatifs) et certaines ONG codifiées Les formes de vulnérabilités les plus observées chez les enfants sont la privation de soins et les viols qui représentent respectivement 17,51% et 16 %. Les cas de déni de ressources, d'opportunité ou de services, de maltraitances physiques et psychologiques, et disparition et d'abandon s'avèrent aussi importants. Les enfants non déclarés se positionnent avec un taux de 5,54 %.

Ces différents taux d'incidents pourraient s'expliquer par la négligence des parents, leur vulnérabilité socio-économique, la méconnaissance d'une alimentation équilibrée et les pesanteurs socio-culturelles.

Figure 45 : Evolution des violences et négligences dont sont victimes les enfants de 2020 à 2022

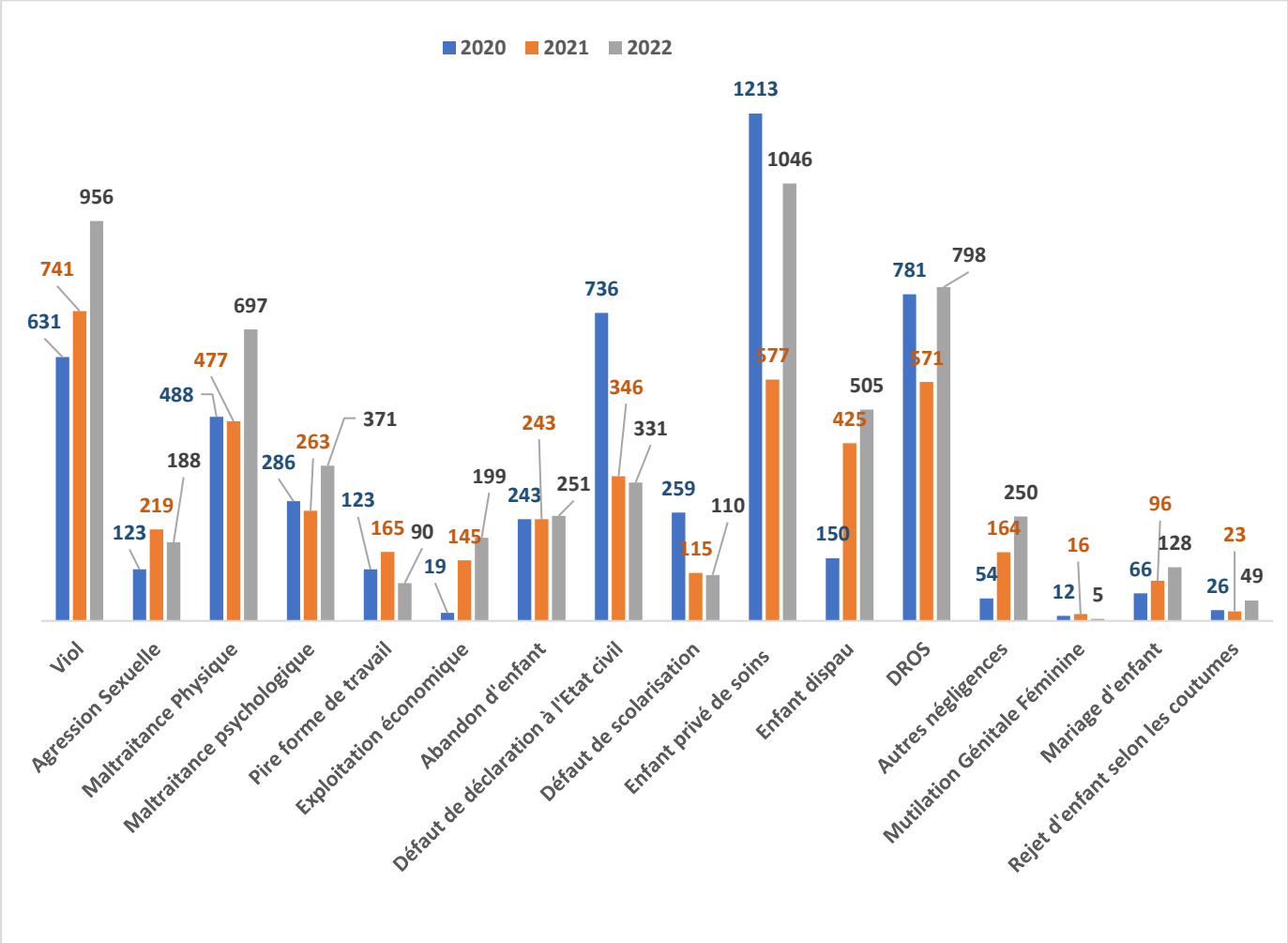

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

De 2022 à 2022, les incidents de mariages forcés, de viols et de privation de soins dont sont victimes les enfants ont connu des accroissements.

2.1. Répartition des violences et des négligences par région

Figure 46 : Carte de répartition par région des violences subies par les enfants en 2022

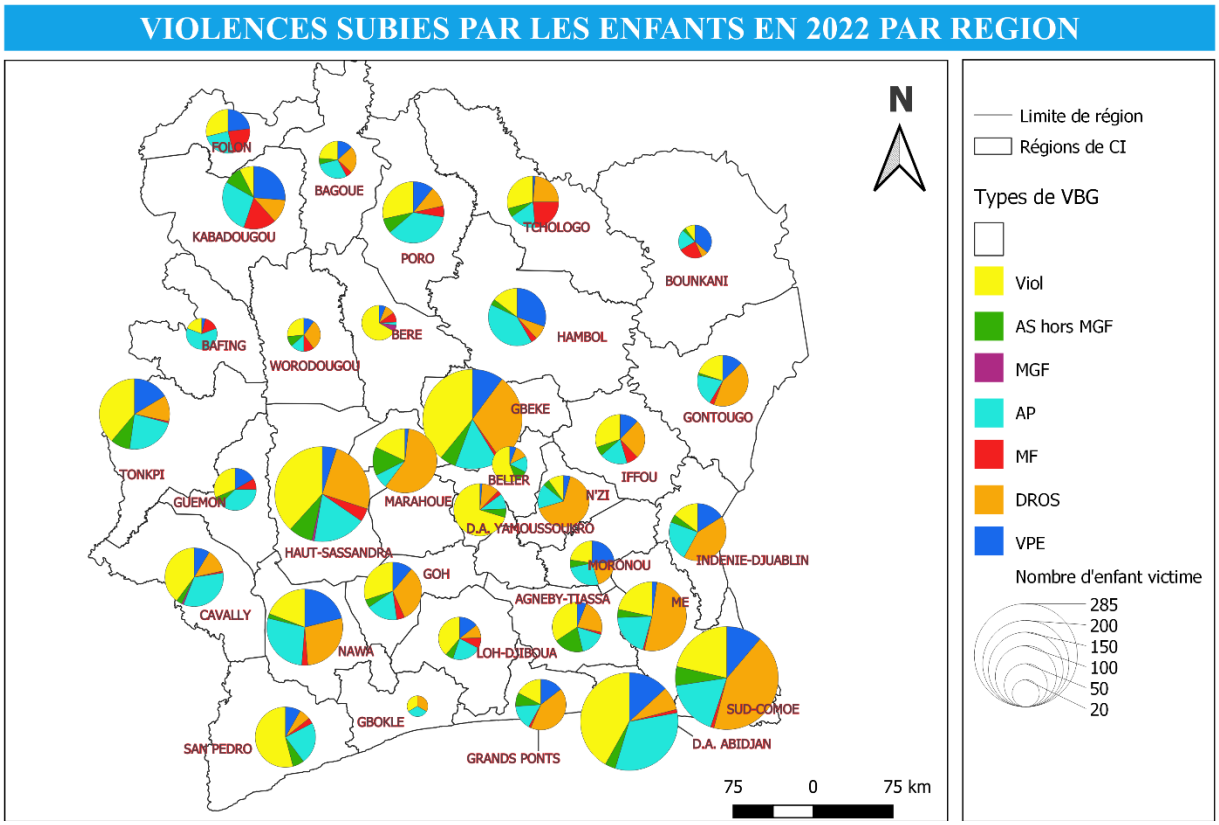

Les régions ayant enregistré et pris en charge le plus de cas de VBG exercés sur les enfants sont : le Sud-Comoé (285 cas), le Gbêkê (266 cas), Abidjan (258 cas), le Haut-Sassandra (243 cas) et la Nawa (156 cas).

Quant aux négligences et autres violences subies par les enfants (voir ***Figure 46*** ci-dessous), les régions de la Nawa (228 cas), Sud-Comoé (213 cas), Abidjan (183 cas), Haut-Sassandra (178 cas) et du Poro (177 cas) ont enregistré le plus grand nombre de cas.

Figure 47 : Carte de répartition par région des exploitations et négligences subies par les enfants en 2022

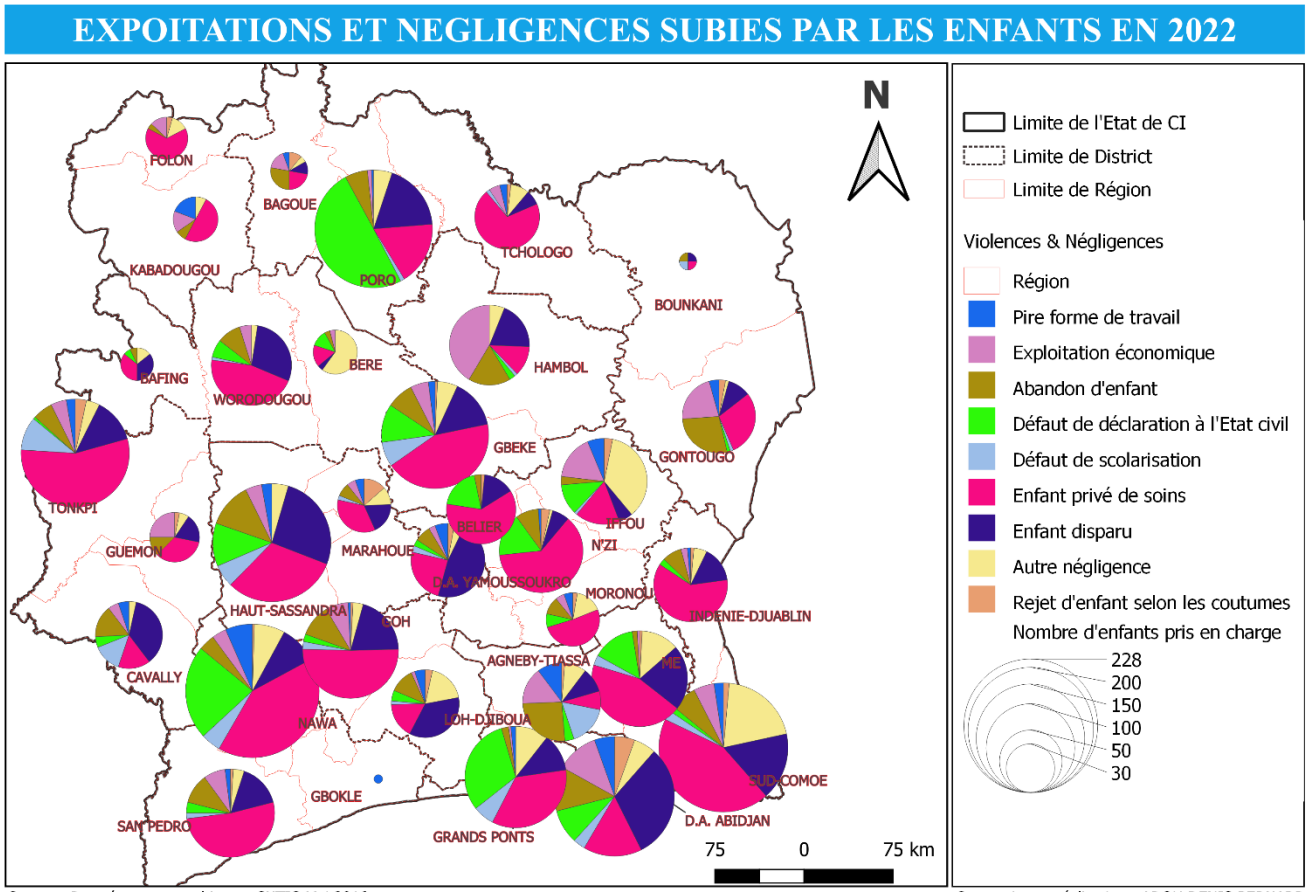

Figure 48 : Répartition des exploitations économiques des enfants par région

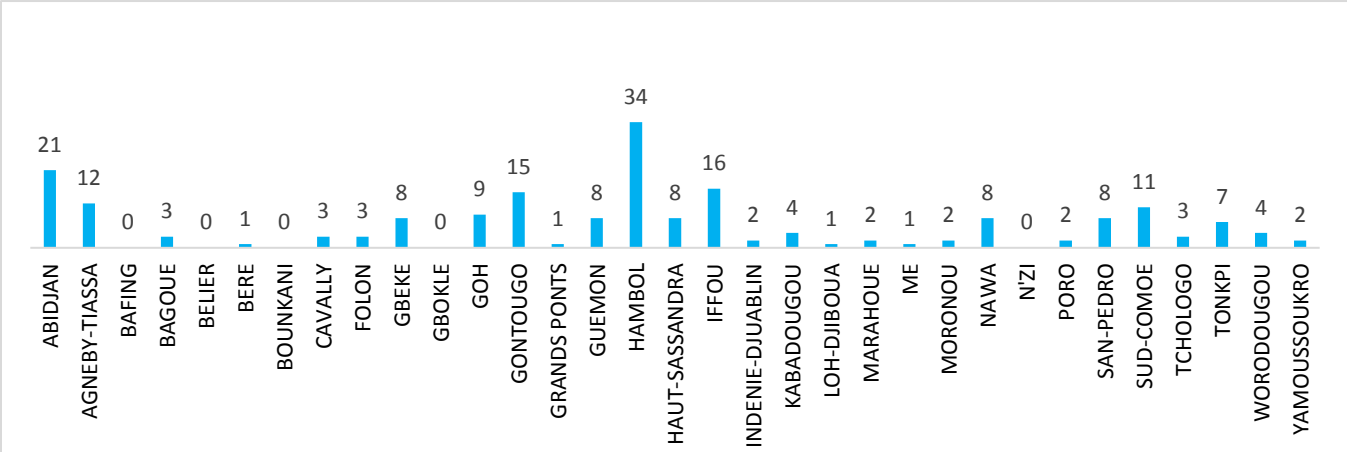

La région du Hambol vient en tête avec 34 cas d'exploitation économique. Elle est suivie des régions d'Abidjan de l'Iffou et du Gontougo. La proportion de ces quatre régions réunies s'élève à 43,22 %. Spécifiquement pour la région du Hambol, cela pourrait s'expliquer par l'orpaillage clandestin, le phénomène des portefaix « tantie bagage » et la présence très prononcée des enfants talibés.

Figure 49 : Répartition des cas d'abandon d'enfant par région

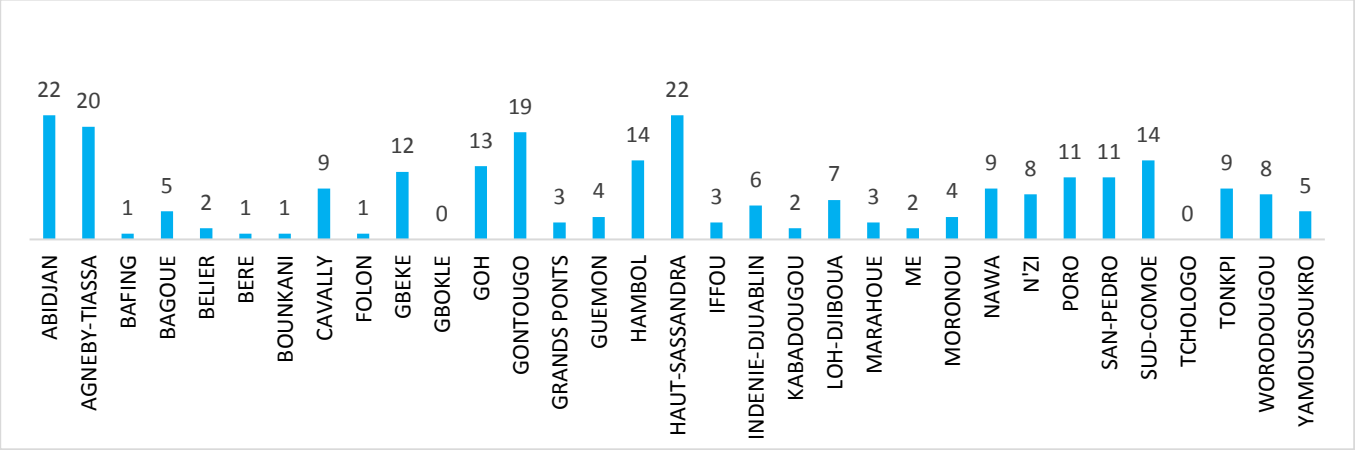

Le phénomène d'abandon d'enfant est perceptible dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire comme le district autonome d'Abidjan, les régions du Haut Sassandra, de l'Agnéby et du Gontougo.

Figure 50 : Répartition par région des cas de défaut de déclaration des enfants à l'Etat civil

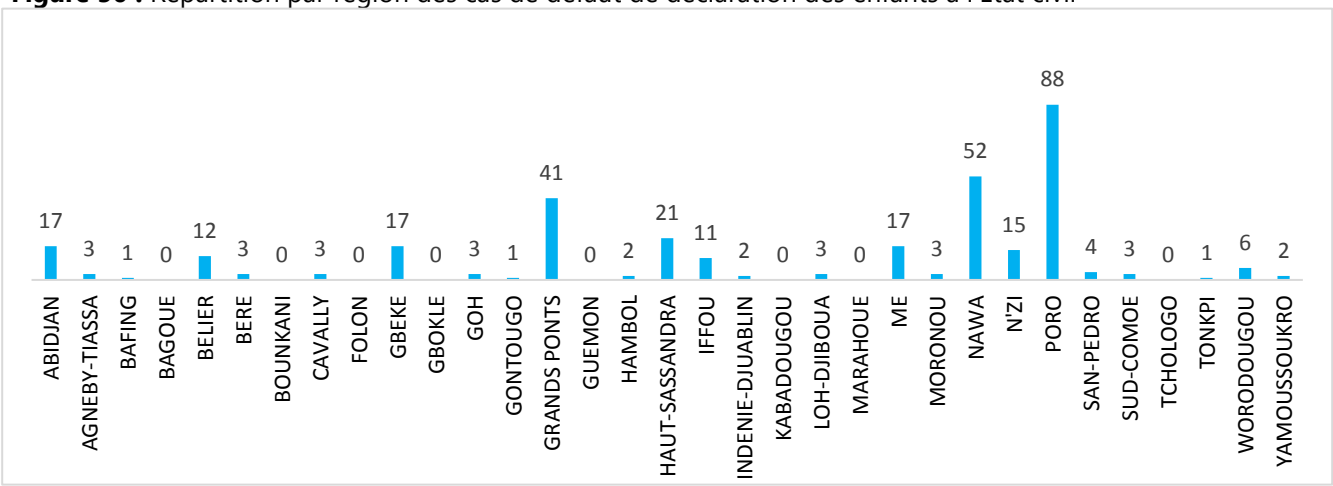

Les enfants non déclarés à l'Etat civil ont été plus rapportés dans les régions du Poro, de la Nawa et des Grands Ponts.

Figure 51 : Répartition par région des cas d'enfants privés de soins

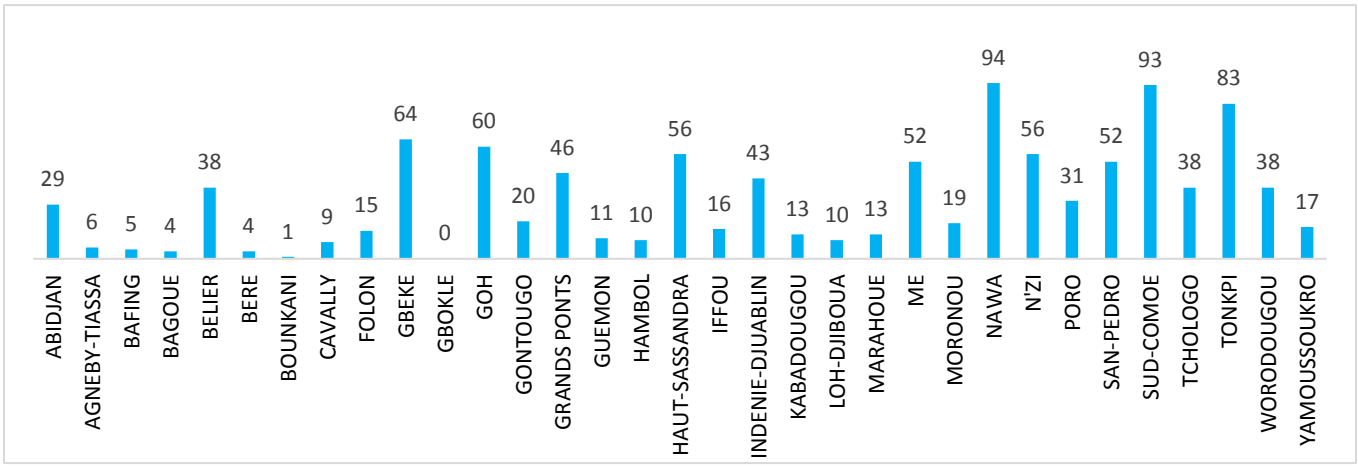

Les enfants privés de soins sont plus documentés dans les régions de la Nawa, du Sud-Comoé, du Tonkpi, du Gbêkê et du Gôh.

Figure 52 : Répartition par région des cas d'enfant disparu

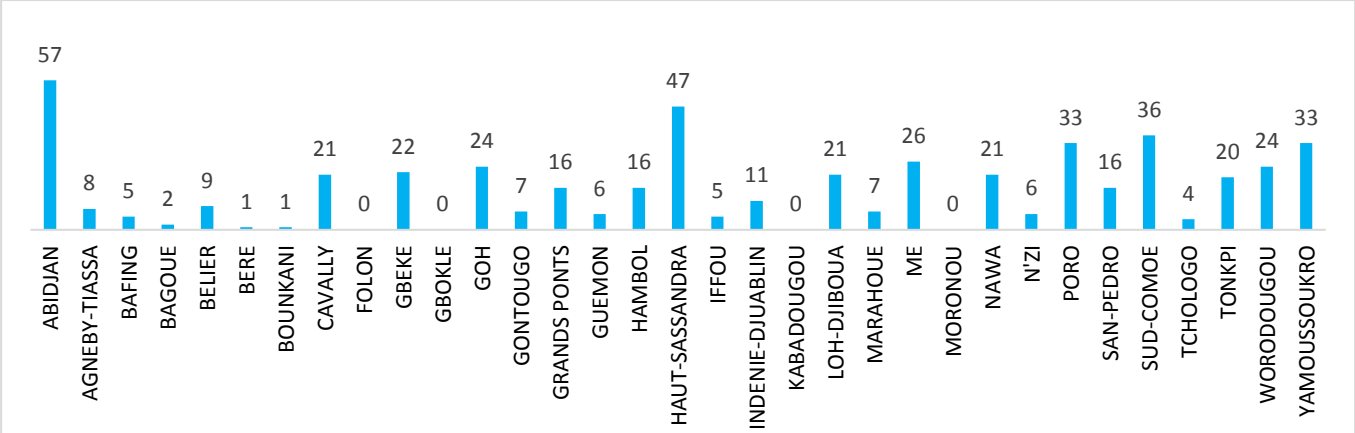

Les cas d'enfants disparus se généralisent avec une prédominance dans le district autonome d'Abidjan et dans la région du Haut-Sassandra.

2.2. Lieux et milieux de perpétration des incidents

2.2.1 Milieux de perpétration des incidents

Figure 53 : Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident

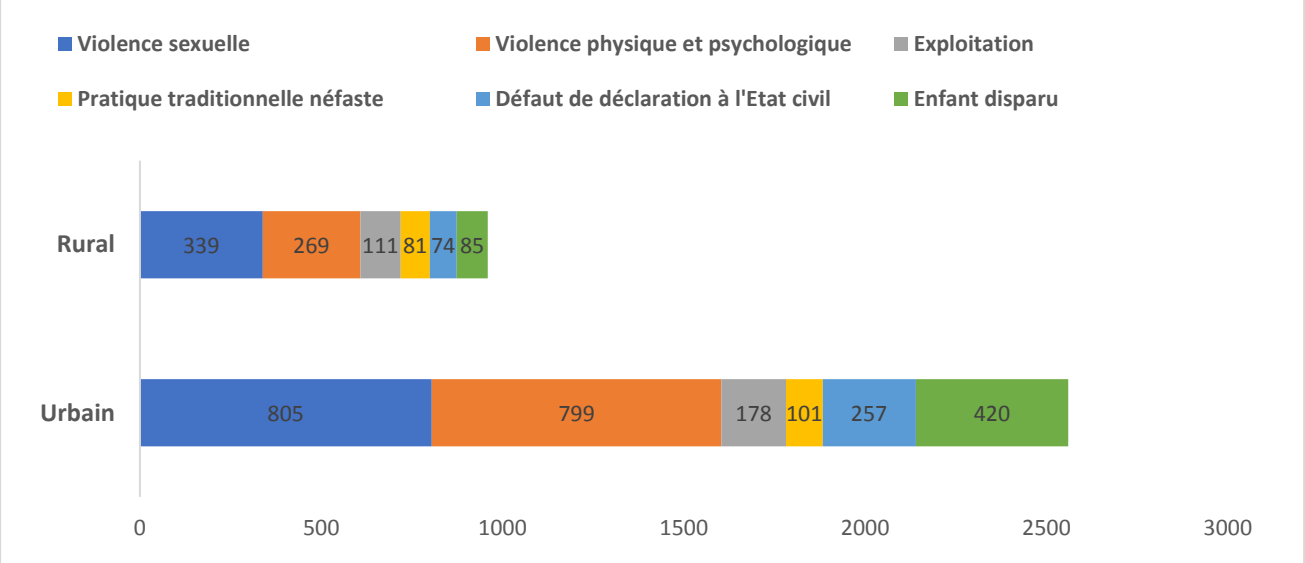

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Pour les types d'incidents représentés sur la ***figure 53***, 2 560 cas (73%) ont eu lieu en milieu urbain et 959 cas (27%) en milieu rural ; avec un nombre élevé de violence sexuelle (805 cas) et de violences physiques et psychologiques (799 cas) en milieu urbain.

2.2.2 Lieux de perpétration des incidents

Tableau 9 : Répartition des enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste	Total	Proportion
Domicile de l'agresseur	437	514	65	878	70	1964	32,88%
Domicile de la victime	172	318	69	1127	64	1750	29,29%
Route/Rue	99	44	28	288	6	465	7,78%
Autre domicile	94	55	19	275	20	463	7,75%
Brousse/Forêt	90	9	36	66	3	204	3,41%
Ecole	30	20	3	36	1	90	1,51%
Chemin de l'école	44	12	3	24	0	83	1,39%
Au marché	5	5	14	31	1	56	0,94%
Au champ	20	14	14	6	0	54	0,90%
Hôtel	40	2	2	3	0	47	0,79%
Autres	88	42	21	342	12	505	8,45%
Non applicable	25	33	15	215	5	293	4,90%

Pour les incidents dont sont victimes les enfants, ils ont lieu majoritairement au domicile de l'agresseur (1 964 cas, soit 32,88 %) et au domicile de l'enfant (1 750 cas, soit 29,29 %).

3. Profil des enfants pris en charge et des auteurs présumés

Figure 54 : Répartition des négligences et autres types de violence par milieu de résidence et sexe de l'enfant

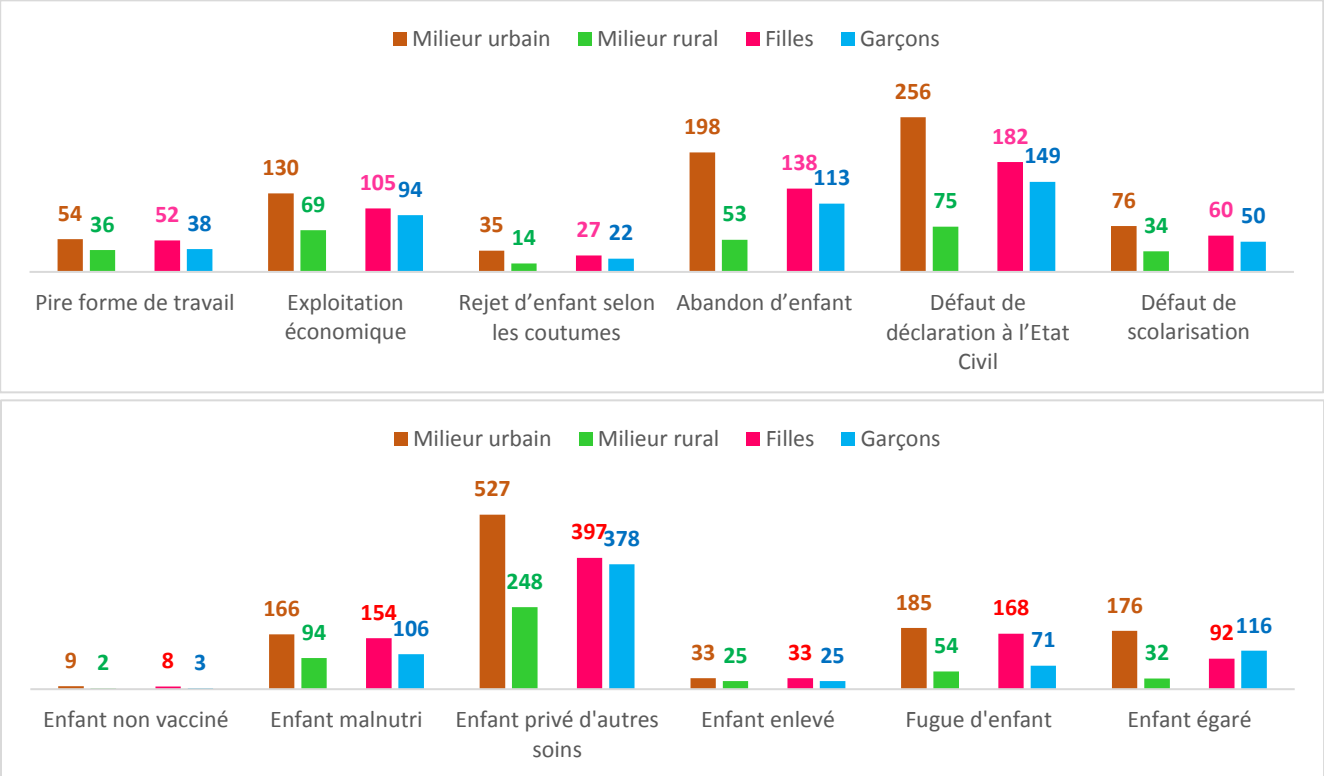

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Sur un total de 5 974 enfants pris en charge, on enregistre 66,59% de filles et 33,41% de garçons (***voir Annexe 9, page xxiv***). Selon les graphiques ci-dessus les filles sont majoritairement victimes. Elles sont plus vulnérables que les garçons du fait de leur morphologie et de la mauvaise répartition des tâches dites sexospécifiques. Le type de négligence affectant le plus les garçons par rapport aux filles est l'égarement des enfants.

Par ailleurs, les enfants enregistrés et pris en charge proviennent essentiellement du milieu urbain (71,13% des cas). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les structures sociales publiques sont pour la plupart implantées en milieu urbain, donc plus accessibles par les personnes y résidant et cela favorise les déclarations et les signalements.

Malgré les campagnes de sensibilisation et les mesures de répression prévues par la loi, les mineurs sont de plus en plus victimes de violences sexuelles. En 2022, selon les statistiques du SIPE (MFFE-DPED / GPROTECT 2022), près de trois enfants (2,6) par jour sont pris en charge pour des incidents de viol.

Figure 55 : Répartition des négligences et autres types de violence par tranche d'âge de l'enfant victime

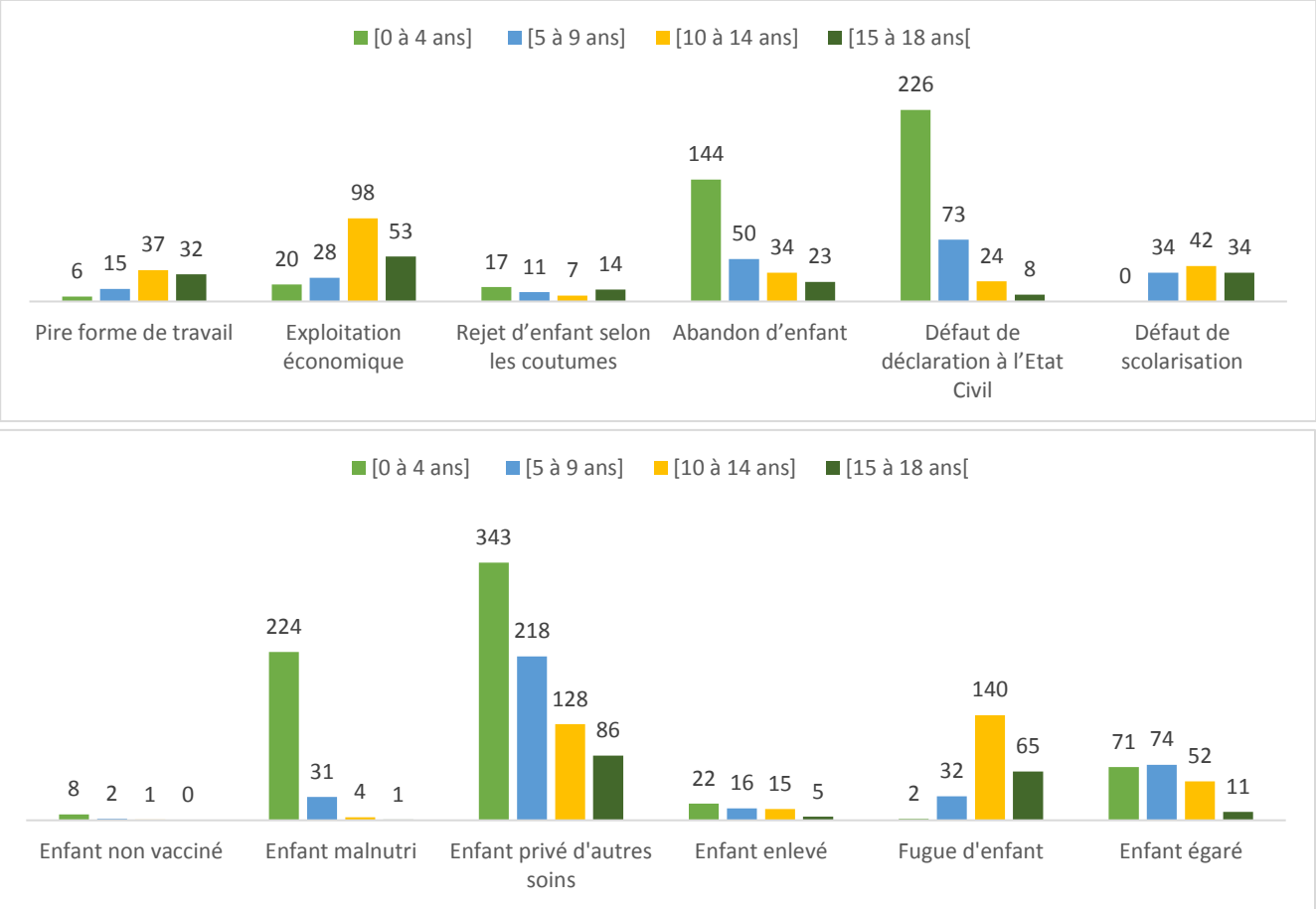

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Un nombre élevé d'enfants de 0 à 4 ans ne sont pas déclarés à l'Etat civil, ou malnutris, privés de d'autres soins, ou abandonnés. L'exploitation économique et la fugue d'enfant concernent majoritairement les enfants de 10 à 14 ans.

Figure 56 : Enfants victimes de traite, d'exploitation pris en charge en 2022 par le CNLTEE répartis par soutien offert et par sexe

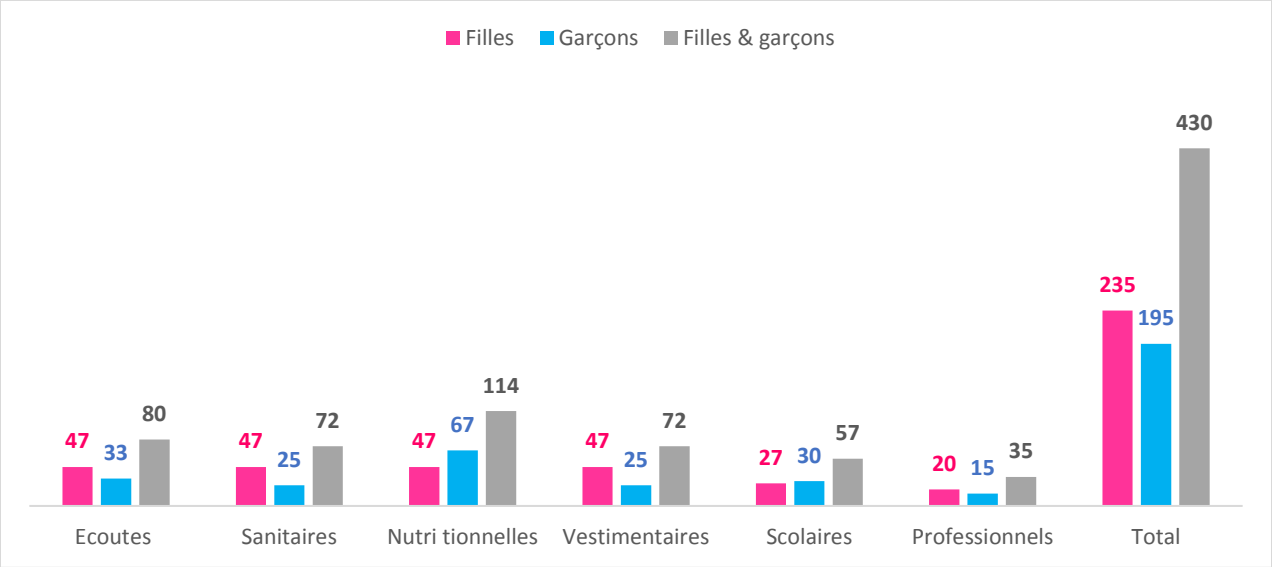

Source : MFFE-CNLTEE

Outre les enfants victimes d'exploitations pris en charge par les services sociaux (centres sociaux et complexes socio-éducatifs), le CNLTEE du MFFE a identifié et pris en charge 430 enfants répartis en 235 filles (54,65 %) et 195 garçons (45,35 %).

Parmi ces enfants identifiés par le CNLTEE, certains ont été retirés des zones d'exploitation comme présenté sur la figure ci-dessous.

Figure 57 : Enfants victimes d'exploitation pris en charge en 2022 par le CNLTEE et retirés des zones d'exploitations, répartis par pays de provenance et par sexe

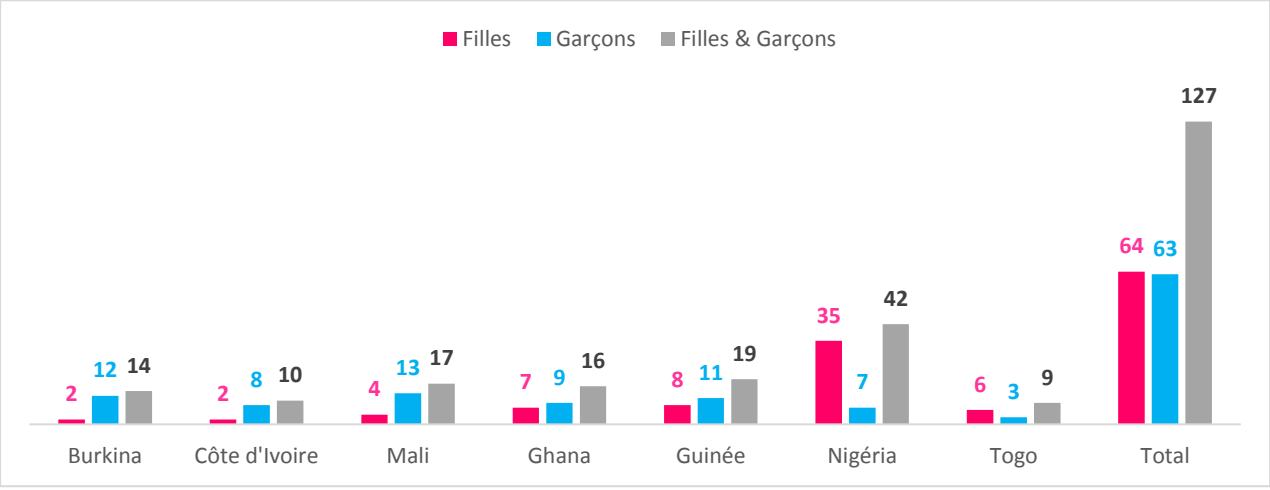

Source : MFFE-CNLTEE

Le taux de retrait des enfants des zones d'exploitation s'élève à 29,53. Pour les filles, ce taux s'élève à 27,23 % et pour les garçons à 32,31 %. Aussi, plus de 33% de ces enfants proviennent du Nigéria.

3.1. Situation de handicap des enfants prises en charge

Figure 58 : Cas d'enfants victimes en situation de handicap

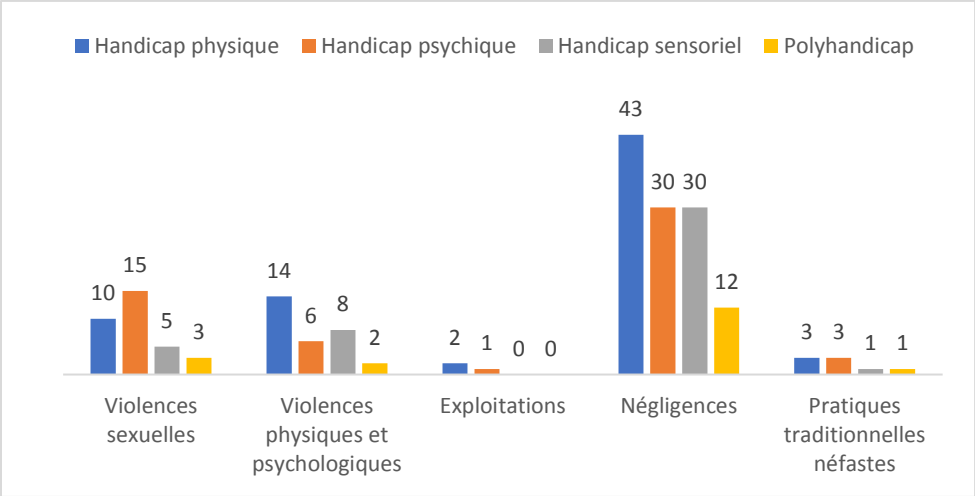

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Les enfants en situation de handicap sont essentiellement victimes de négligence en raison de la mauvaise perception globale du handicap et de la difficulté de la prise en charge de ces enfants par les parents. Par ailleurs, ceux-ci sont exposés aux violences sexuelles à cause de leur incapacité à se défendre et à se protéger. Les plus concernés sont ceux en situation de handicap psychique (15 cas parmi les 33 violences sexuelles recensées).

3.2. Enfants prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi

Figure 59 : Répartition des incidents sur les enfants selon le niveau d'instruction de l'enfant

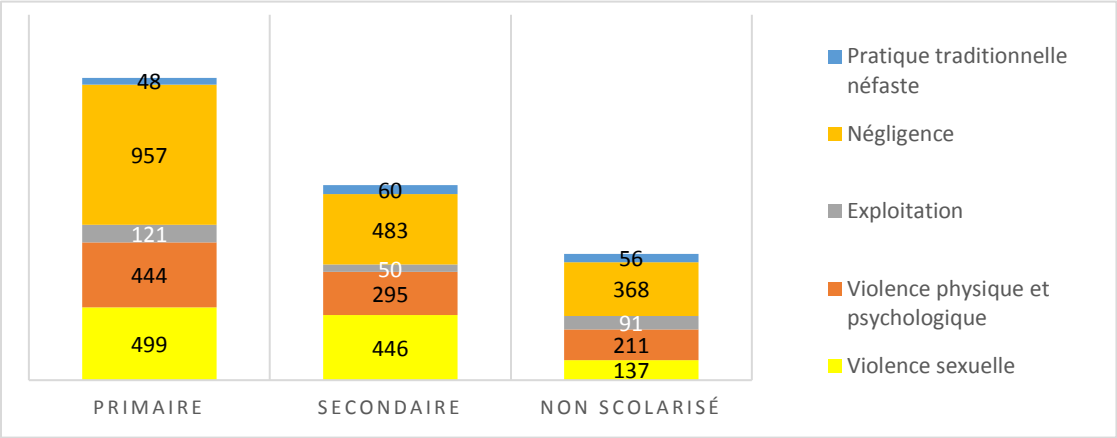

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Quel que soit le niveau de l'enfant, les cas de négligence sont les plus perpétrés : 46,25% au primaire, 36,21% au secondaire et 42,64% non scolarisés. Les enfants victimes de violences sexuelles (1 082 cas) sont généralement les enfants ayant un faible niveau d'instruction (499 cas au primaire soit 46,12 %, 446 cas au secondaire soit 41,22 % et 137 non scolarisés soit 12,66%). L'immaturité de ces enfants, en majorité ceux du primaire, avec la vie scolaire parsemée de difficultés, les rend plus vulnérables. De plus en plus, de nouveaux phénomènes

tels que les tontines sexuelles, les "Zé parties", les "tcheps", la drogue, etc. minent l'école et favorisent la persistance de ces violences.

3.3. Statut OEV des enfants victimes

Figure 60 : Cas d'enfants victimes selon le statut OEV

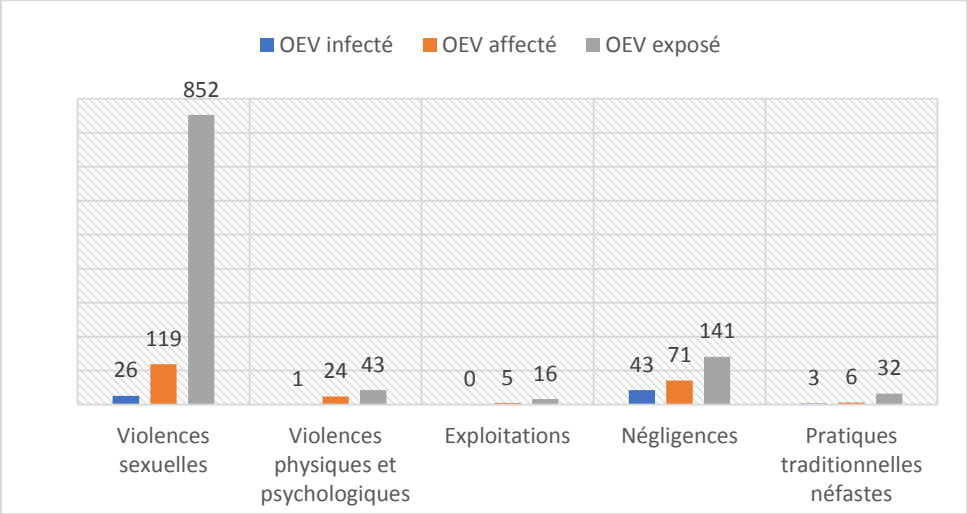

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Le nombre d'orphelins et enfants vulnérables du fait du VIH et victimes de VBG s'élève à 1 382 cas en 2022. Parmi ces enfants, on enregistre 993 enfants qui ont été exposés au VIH du fait des violences sexuelles et des négligences (852 cas de violences sexuelles et 141 cas de Négligences). Bien qu'étant de 73, le nombre d'OEV infectés victimes s'avère préoccupant du fait de la gravité de la maladie à VIH et de ses conséquences. Pour plus d'informations sur les OEV en général, voir ***le point 5*** sur les autres statistiques, session sur les OEV, ***page 50***.

3.4. Auteurs présumés des violences et des négligences selon le sexe

Tableau 10: Sexe des auteurs présumés de violence et de négligence sur les enfants

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Féminin	45	362	73	509	17	1006
Masculin	1084	587	180	1949	99	3899
Mixte	8	98	26	483	56	671
Inconnu	7	21	10	350	10	398

Les hommes sont principalement les auteurs des violations sur les enfants du fait qu'ils incarnent l'autorité au sein de la cellule familiale. En effet, 65,27 % des présumés auteurs de violences et négligences faites aux enfants au cours de l'année 2022 sont de sexe masculin.

3.5. Liens entre les auteurs présumés et les enfants victimes

Tableau 11 : Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants victimes

	Violence sexuelle	Maltraitance physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total	Proportion
Principale personne s'occupant de l'enfant	55	475	127	1585	88	2330	39,00%
Membre de la famille (hors personne s'occupant de l'enfant)	108	305	85	795	36	1329	22,25%
Partenaire ou ex-partenaire intime	68	78	9	156	14	325	5,44%
Autre membre de la communauté résidente	104	17	5	43	6	175	2,93%
Voisin	96	24	1	13	3	137	2,29%
Ami de la famille	91	12	9	17	2	131	2,19%
Camarade	57	14	2	34	2	109	1,82%
Autres liens	74	44	6	101	7	232	3,88%
Sans lien	294	43	20	44	3	404	6,76%
Inconnu	197	56	25	503	21	802	13,42%

Les principaux auteurs des violences et négligences sur les enfants sont des personnes de leur entourage. Les violences et les négligences sur les enfants sont généralement faites par la principale personne s'occupant de l'enfant (39 %) et les membres de la famille (22,25 %). Des actions devraient être entreprises dans l'environnement des enfants pour sensibiliser les communautés résidentes à la protection des enfants et de leurs droits.

4. Prise en charge des enfants victimes

Tableau 12 : Répartition des enfants victimes pris en charge selon les soutiens offerts

Type de soutien	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste	Total
Médical	956	476	74	988	70	2564
Psychosocial / Psychologique	1144	1068	289	3291	182	5974
Psychiatrique	30	9	1	7	2	49
Juridique / Judiciaire	620	204	63	580	61	1528
Matériel / Alimentaire	121	199	92	761	46	1219
Economique	41	32	44	169	10	296
Hébergement temporaire	96	186	90	388	70	830
Sécuritaire	315	144	70	293	38	860
Scolarisation / Mis en apprentissage	27	30	13	96	17	183
Autres	136	174	35	410	40	795

Tous les enfants victimes de violences et de négligences ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale (100%). Après cette forme de PEC, le soutien médical (43%), la PEC juridique ou judiciaire (26%) et l'aide matérielle/alimentaire (20%) sont les plus administrés.

5.Statistiques sur la prise en charge des orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA

Les informations relatives aux OEV qui suivront concernent la période allant jusqu''au 3ème trimestre 2022 car elles ont fait l'objet d'une validation. Celles du dernier trimestre étant disponibles mais non validées seront analysées dans les futures éditions de ce document.

5.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida

Figure 61 : OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV

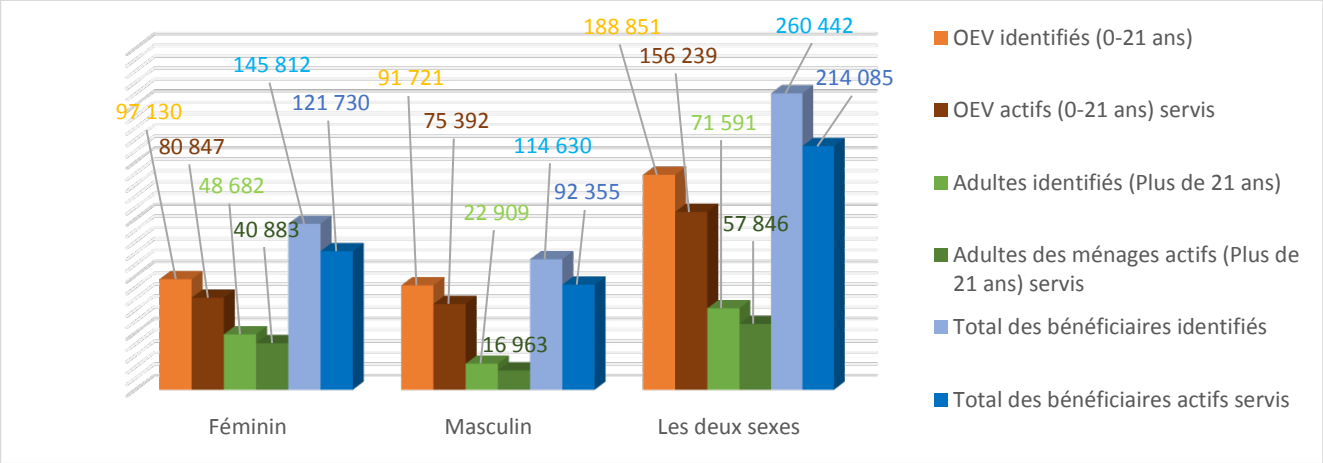

Source : MFFE-PNOEV

Au 3ème trimestre de l'année 2022, les programmes OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectées par le VIH Sida ont identifié 260 442 bénéficiaires dont 188 851 OEV (72,51%) et 71 591 adultes (27,49%) membres des ménages. Parmi ces bénéficiaires, 55,99 % sont de sexe féminin et 44,01 % de sexe masculin. Le pourcentage de bénéficiaires servis est de 82,20 %, dont 72,98% d'OEV et 27,02% adultes membres des ménages OEV.

5.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique

Tableau 13 : Personnes formées pour offrir des Services aux OEV et adolescents

	Féminin	*Masculin*	*TOTAL*
Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	*378*	*174*	*552*

En 2022, 805 groupements AVEC/GEC fonctionnels ont été relevés et 552 acteurs des services sociaux ont été formés pour offrir des services aux OEV et adolescents. En outre, 25 195 membres de groupements et associations ont été renforcés économiquement pour satisfaire aux besoins de leurs ménages.

Figure 62 : adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages

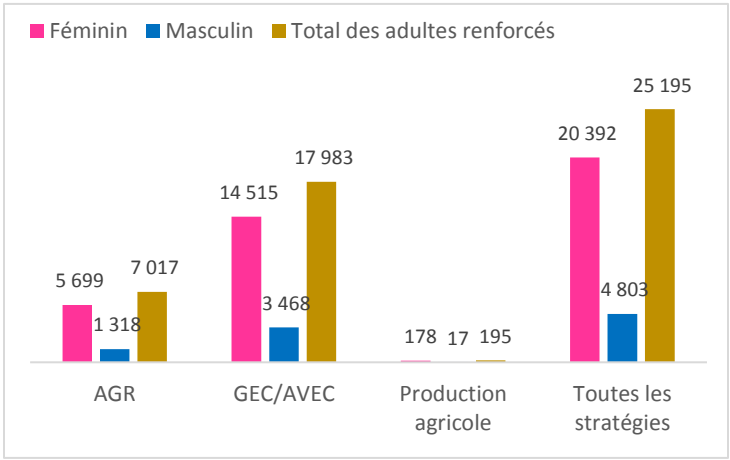

Source : MFFE-PNOEV

5.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition

Figure 63 : OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris

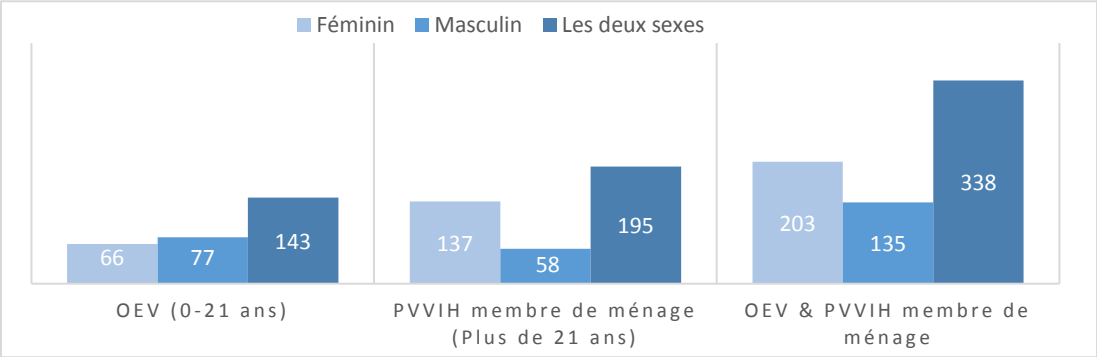

Source : MFFE-PNOEV

Les OEV et les personnes adultes vivant avec le VIH ayant été diagnostiqués malnutris sont de 338, 42,31 % sont OEV et 57,69 % adultes.

Figure 64 : OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire

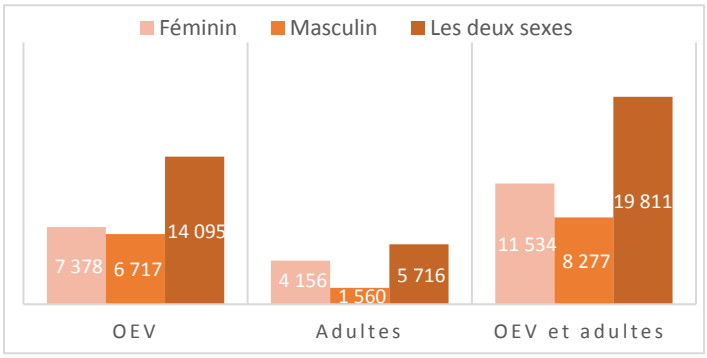

Source : MFFE-PNOEV

Figure 65 : OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition

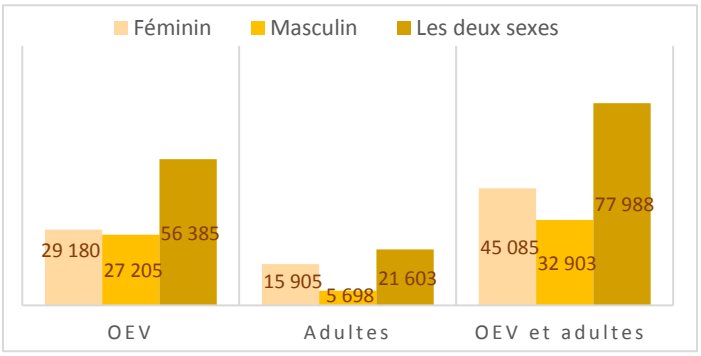

Source : MFFE-PNOEV

Plusieurs services sont offerts aux bénéficiaires du PNOEV dont les services de nutrition/alimentation, illustrés par les ***figures 64 et 65***. Le pourcentage des bénéficiaires ayant reçu un appui alimentaire est de 7,61 %. Ceux ayant reçu un service de nutrition représentent 29,94 %.

5.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services

Tableau 14 : Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services

	Féminin	*Masculin*	*TOTAL*
Nombre d'OEV et adolescents scolarisés	35 635	34 329	69 964
Nombre d'OEV et adolescents qui ont reçu un soutien en éducation	26 987	25 589	52 576

6. Statistiques sur la protection des enfants et adolescents vulnérables

Les enfants et adolescents vulnérables sont pris en charge par le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV). Ils sont généralement identifiés à travers les maraudes qui sont une importante activité ayant pour objectif de sortir les enfants des situations de vulnérabilité afin de leur donner de nouvelles opportunités d'insertion/réinsertion. Ces enfants sont pris en charge en les ramenant dans leurs familles, en les accueillant dans des structures adaptées en vue de les accompagner dans un parcours de reconstruction personnelle, en les insérant dans le système scolaire ou en les mettant en apprentissage professionnel. Afin d'aider les familles de ces enfants à être autonomes financièrement pour mieux les protéger, et prévenir leur retour à la situation de rue, des appuis sont octroyés aux familles (voir section sur la promotion des familles à la ***page 67***) et des stratégies d'autonomisation telles que les AVEC sont mises en place.

Jusqu'à fin 2022, ces activités ont permis d'identifier 10 968 enfants.

Figure 66 : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2022 répartis par sexe

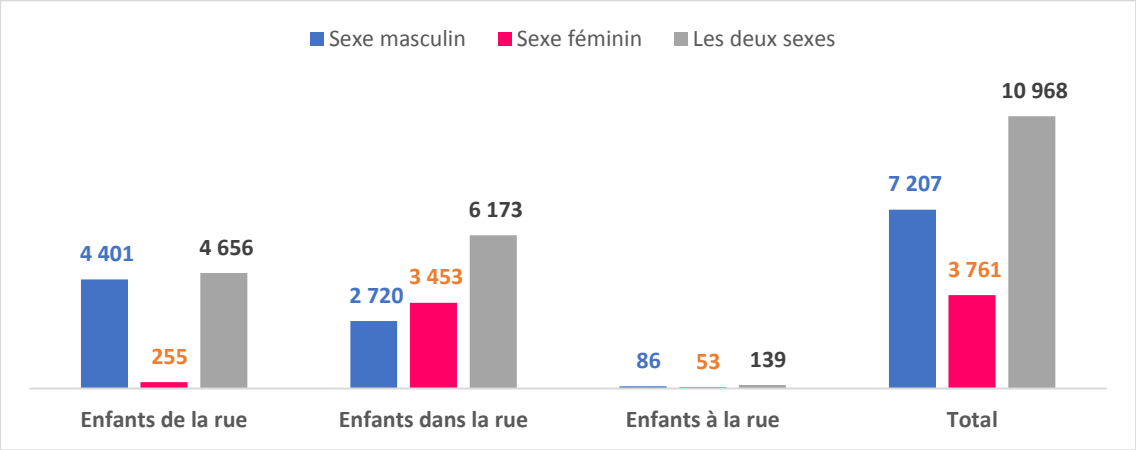

Source : MFFE-PPEAV

Ces enfants en situation de rue sont 7 207 garçons soit un taux de 65,71 % et 3 761 filles, soit un taux de 34,29 %. Ils sont répartis en 4 656 enfants de la rue (42,45 %), 6 173 enfants dans la rue (56,28 %) et 139 enfants à la rue (1,27 %).

Figure 67 : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2022 répartis par tranche d'âge

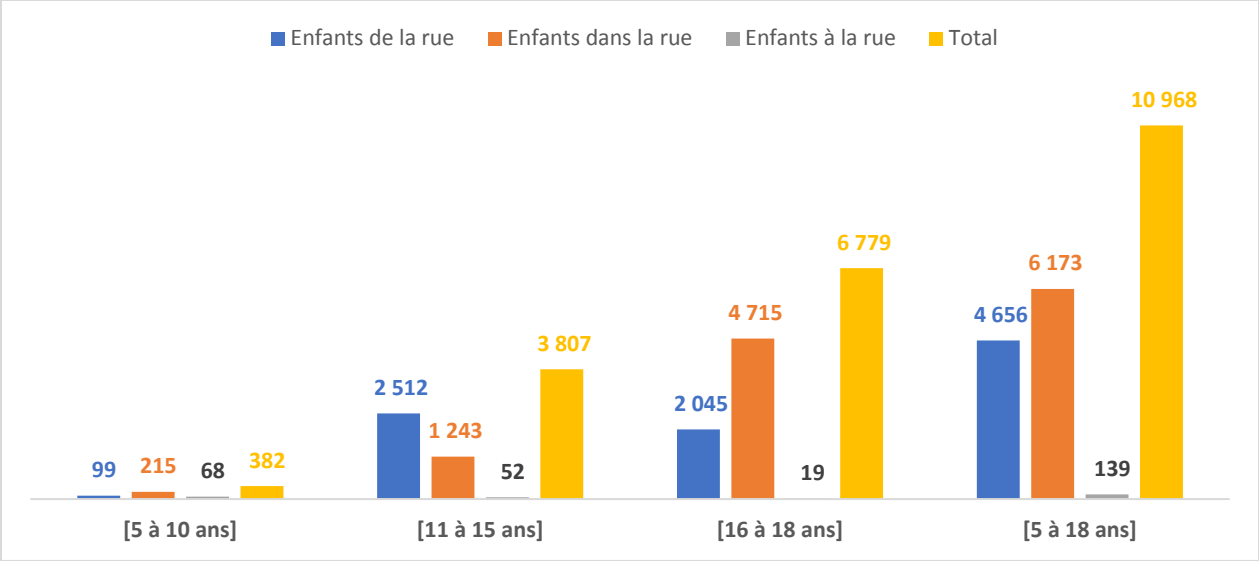

Source : MFFE-PPEAV

Les enfants en situation de rue sont principalement âgés de 16 à 18 ans avec un taux de 61,81 %. De l'analyse du graphique ci-dessus, on constate que plus les enfants tendent vers l'adolescence, plus ils sont en proie à la situation d'enfant dans la rue.

Figure 68 : Enfants et adolescents en situation de rue identifiés en 2022 répartis selon les services offerts

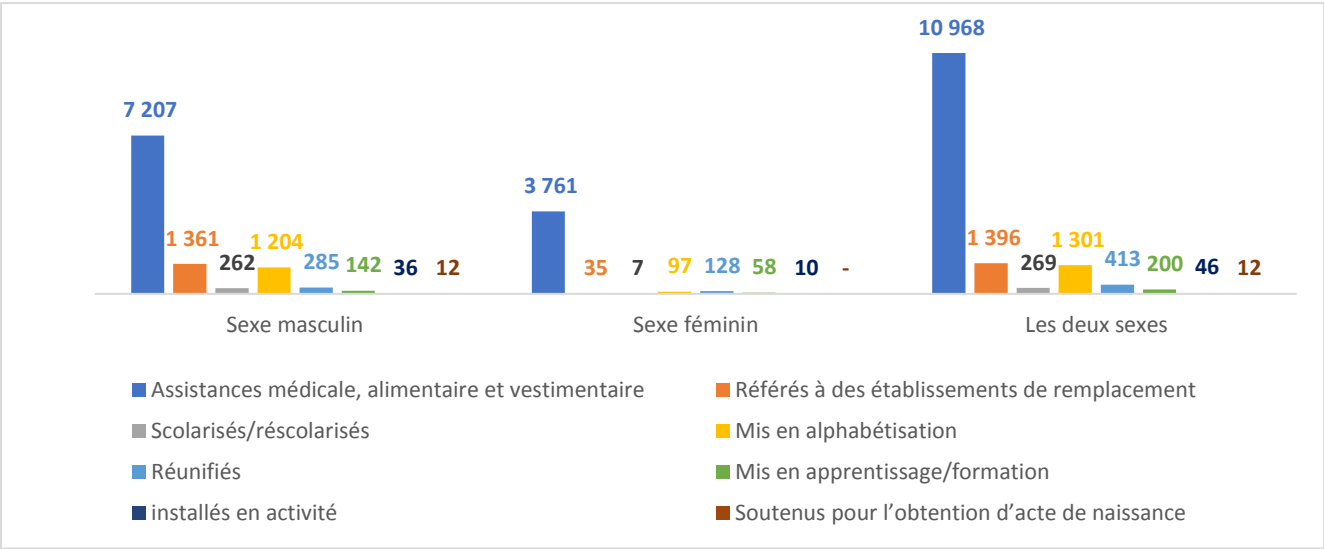

Source : MFFE-PPEAV

En 2022, le PPEAV a apporté plusieurs soutiens aux enfants et adolescents tels les assistances médicales, alimentaires et vestimentaires qui ont été apportés à 100 % des enfants identifiés, les références dans les établissements de remplacement à 12,73 % des enfants, l'alphabétisation à 11,86 % et bien d'autres soutiens comme le montre la figure ci-dessus.

Figure 69 : AVEC installées par le PPEAV pour apporter un appui à l'autonomisation des familles

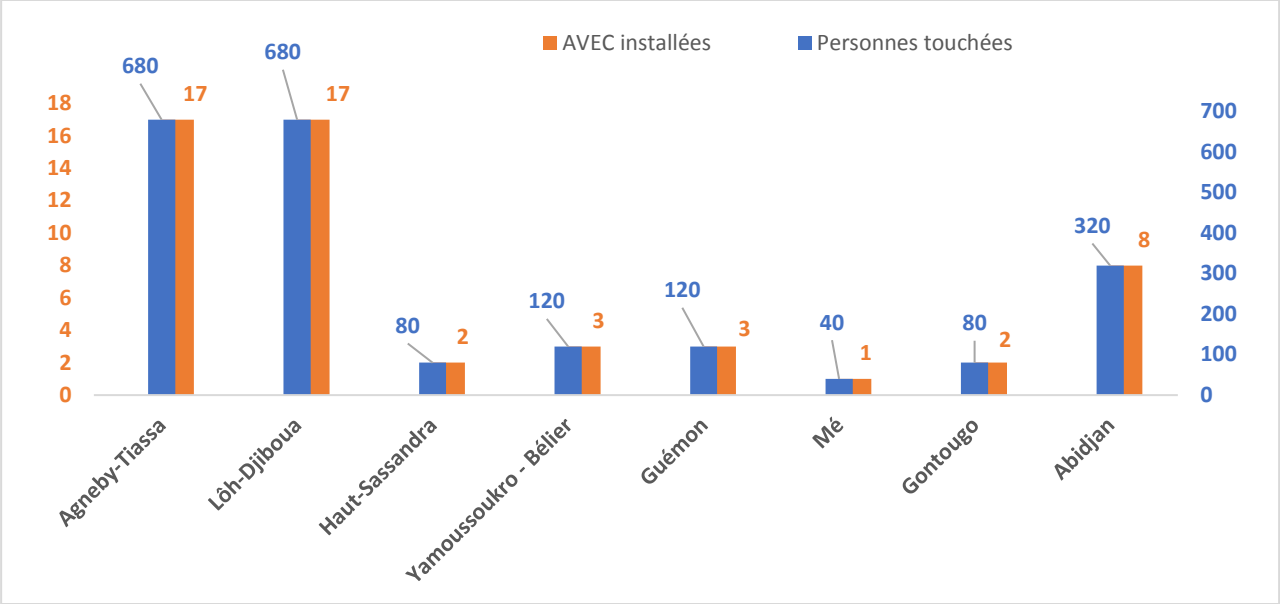

Source : MFFE-PPEAV

Les AVEC sont des stratégies visant à aider à une autonomie financière de ces membres. A ce titre, en vue d'accompagner les familles des enfants en situation de rue à cette autonomie, le PPEAV a installé des AVEC dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire. Au total, 53 AVEC ont été installées, en raison de 40 personnes par association, ce qui a permis de toucher 2 120 personnes.

7. Statistiques sur l'Adoption en Côte d'Ivoire

Figure 70 : Adoptions réalisées en 2022 en Côte d'Ivoire réparties par situation de résidence du demandeur

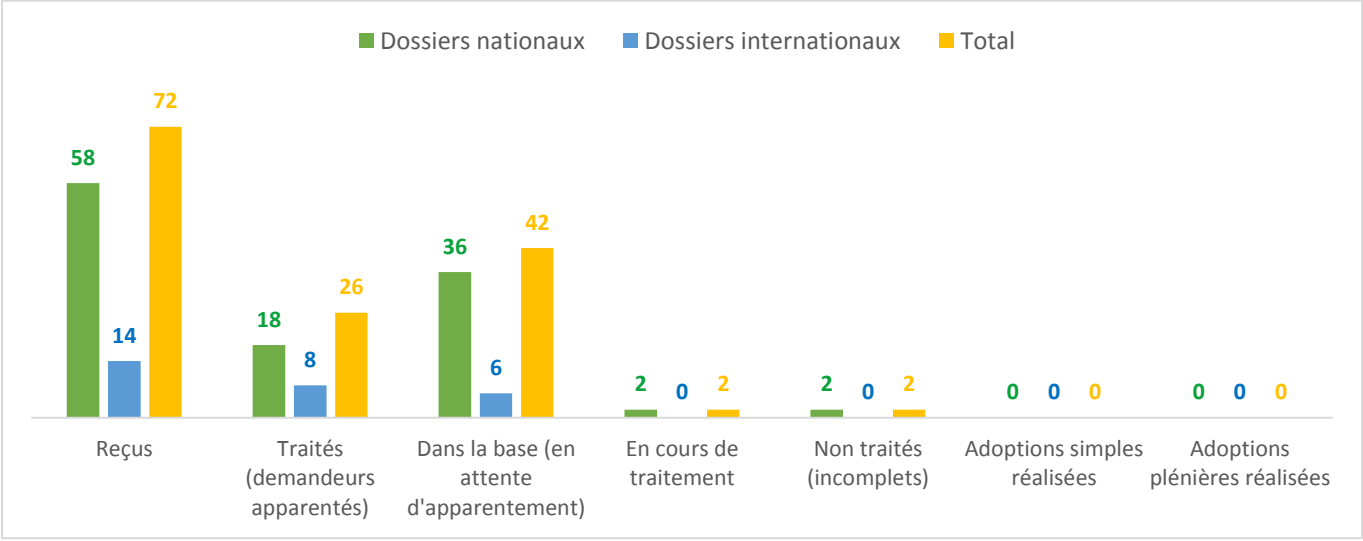

Source : MFFE-ACACI

En 2022, en Côte d'Ivoire, 72 dossiers de demande d'adoption ont été reçus dont 58 provenant des résidents nationaux et 14 internationaux. 18 nationaux et 8 internationaux ont été apparentés, c'est-à-dire une relation adoptive a été établie entre les demandeurs et les enfants pupilles de l'Etat, soit un taux d'apparentement global de 36,11 %, respectivement 31,03 % pour les nationaux et 57,14 % pour les internationaux.

8. Principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance et des établissements de la protection de remplacement

8.1. Effectifs des élèves des structures d'encadrement de la petite enfance

Figure 71 : Evolution des effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance

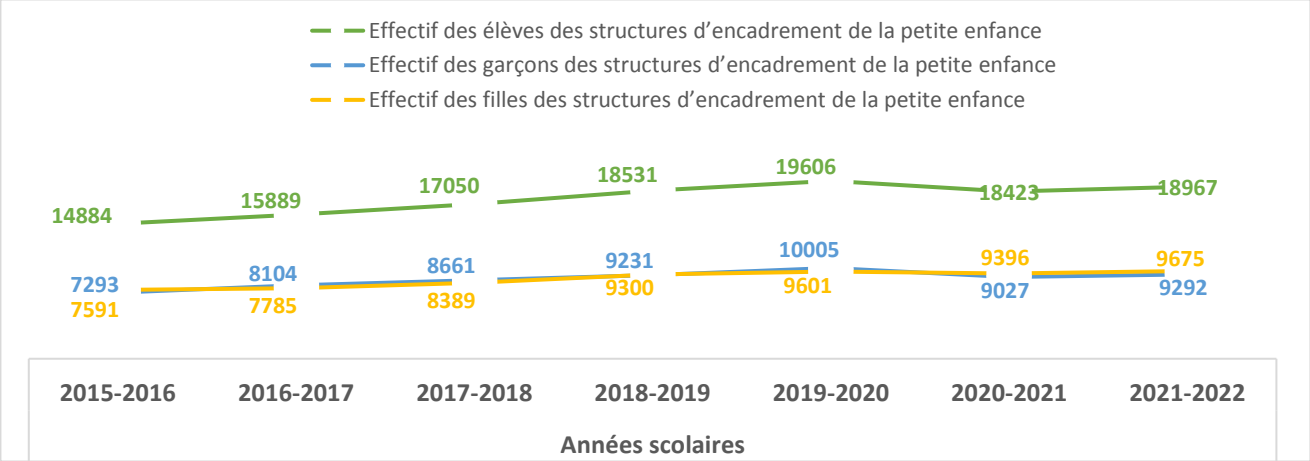

Source : MFFE-DCESPPE_CSE

Les effectifs des élèves des structures publiques d'encadrement de la petite enfance ont augmenté régulièrement depuis 2015 jusqu'en 2020 avec un taux moyen de croissance annuel des effectifs de 7,14%. En 2021, il est constaté une baisse des effectifs tant chez les filles que les garçons avant de reprendre leur ascension en cette année 2022. A ces enfants du public s'ajoutent 1 662 enfants du privé dont 853 filles et 809 garçons, portant le nombre d'enfants à 20 629. Voir ***Annexe 21, page xxxiii,*** pour la répartition des effectifs 2022 des élèves par DRFFE.

8.2. Structures d'encadrement de la petite enfance et de protection de remplacement

Figure 72 : Evolution des effectifs des structures publiques d'encadrement de la petite enfance

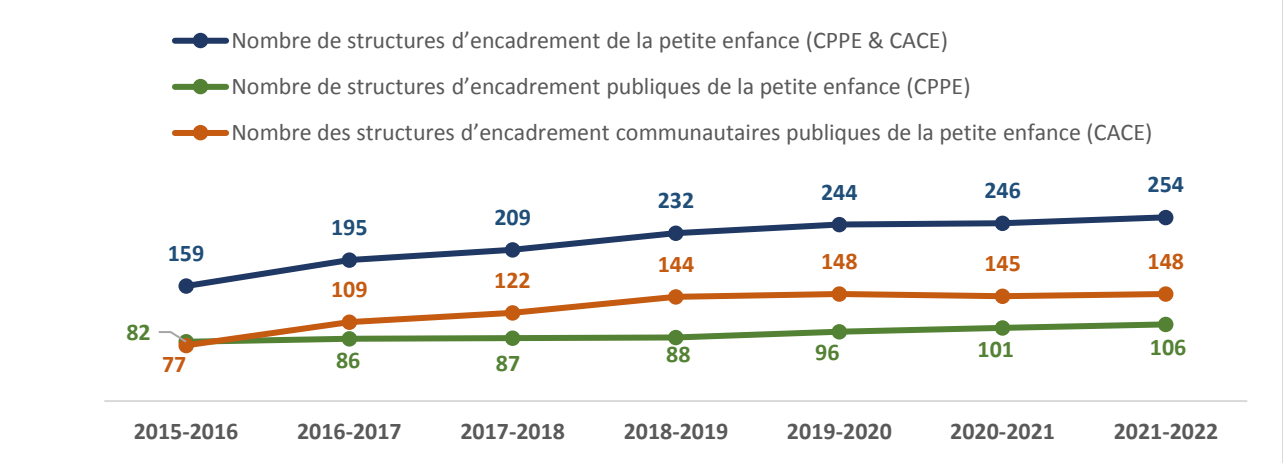

Source : MFFE-DCESPPE_CSE

Afin d'être toujours à mesure d'accueillir les enfants dont l'effectif est relativement croissant, de nouvelles structures d'encadrement sont construites et équipées, avec une moyenne de 16 structures par an. Cependant, ces nouvelles constructions restent essentiellement les structures communautaires.

Figure 73 : Structures de prise en charge de la petite enfance par secteur

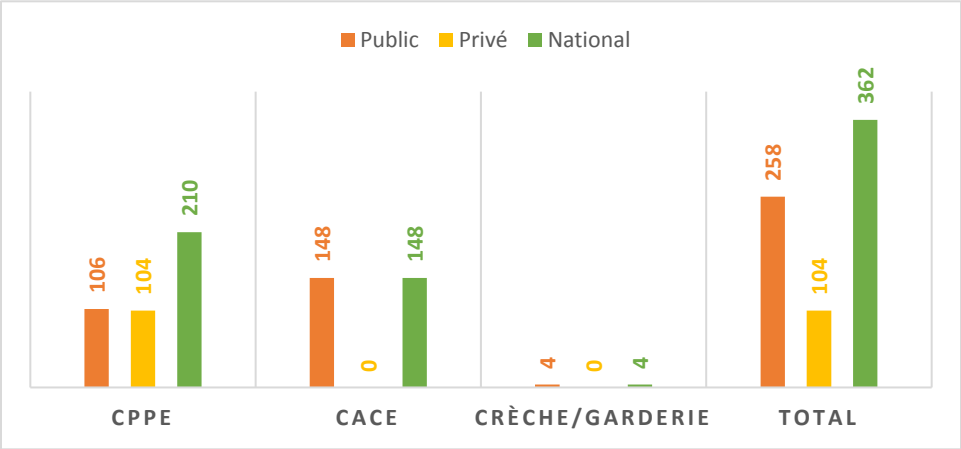

Les structures de prise en charge de la petite sont au nombre de 362 dont 71,27 % dans le public et 28,73 % dans le privé. Elles sont 210 CPPE dont 50,48 % au public et 49,52 % au privé, 148 CACE et 4 Crèches/Garderie dans le public. Les structures du privé combinent à la fois, la crèche/garderie et le préscolaire.

Figure 74 : Structures de prise en charge de la petite enfance par catégorie

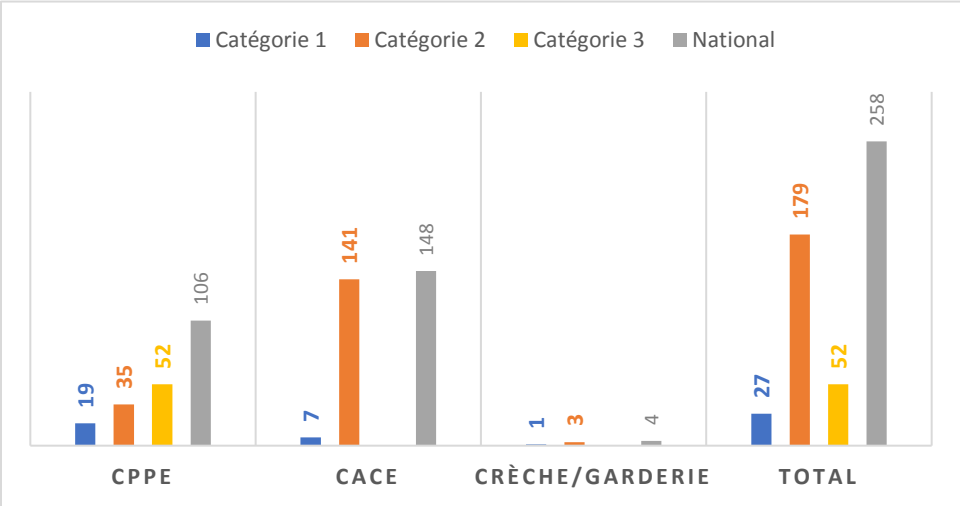

La Direction de Coordination des Etablissement et Services à caractère social de Protection de la Petite Enfance et des Complexes Socio-Educatifs (DCESPPE-CSE) a procédé à la classification de ses établissements selon leur localisation. Trois catégories ont été définies, présentées comme suivant :

Pour les CPPE :
Catégorie 1 : CPPE présent dans le département d'Abidjan
Catégorie 2 : CPPE dans les autres chefs-lieux de Département
Catégorie 3 : CPPE dans les Sous-Préfectures et village

Pour les CACE :
Catégorie 1 : CACE présent dans le département d'Abidjan
Catégorie 2 : Tous les autres CACE de l'intérieur du pays.

Figure 75 : Evolution des effectifs des établissements de protection de remplacement

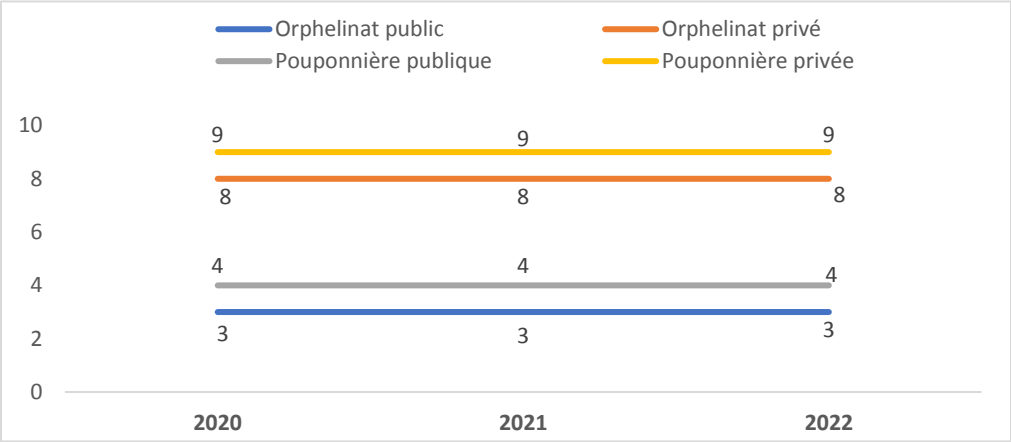

Source : MFFE-DCESPPE_CSE

Depuis plusieurs années, le nombre d'établissements de protection de remplacement reste inchangé. Ces établissements sont concentrés dans 14 départements sur les 110 que compte désormais la Côte d'Ivoire. Il est plus que nécessaire d'en construire afin d'améliorer la protection des enfants vulnérables.

IV. GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME

1. Activités des institutions de formation et d'Education Féminine (IFEF)

1.1. Répartition nationale des IFEF

Au cours de l'année 2022, le dispositif de formation a diminué de 5 IFEF par rapport à 2021. Il était constitué de 125 IFEF, dont 117 établissements publics et 08 confessionnels. Il faut noter que ce dispositif est inégalement réparti sur le territoire national. Dans chaque région, les effectifs des IFEF sont les suivants : Abidjan (24), Yamoussoukro (1), Agnéby-Tiassa (4), Bagoué (4), Bélier (4), Béré (0), Bounkani (2), Cavally (3), Folon (0), Gbêkê (4), Gboklê (2), Gôh (6), Gontougo (6), Grands Ponts (5), Guémon (1), Hambol (6), Haut-Sassandra (6), Iffou (3), Indénié-Djuablin (4), Kabadougou (3), Lôh-Djiboua (5), Marahoué (3), Mé (5), Moronou (3), N'zi (2), Nawa (3), Poro (3), San-Pedro (2), Sud-Comoé (5), Tchologo (2), Tonkpi (5) et Worodougou (0).

Figure 76 : Répartition des IFEF au plan national

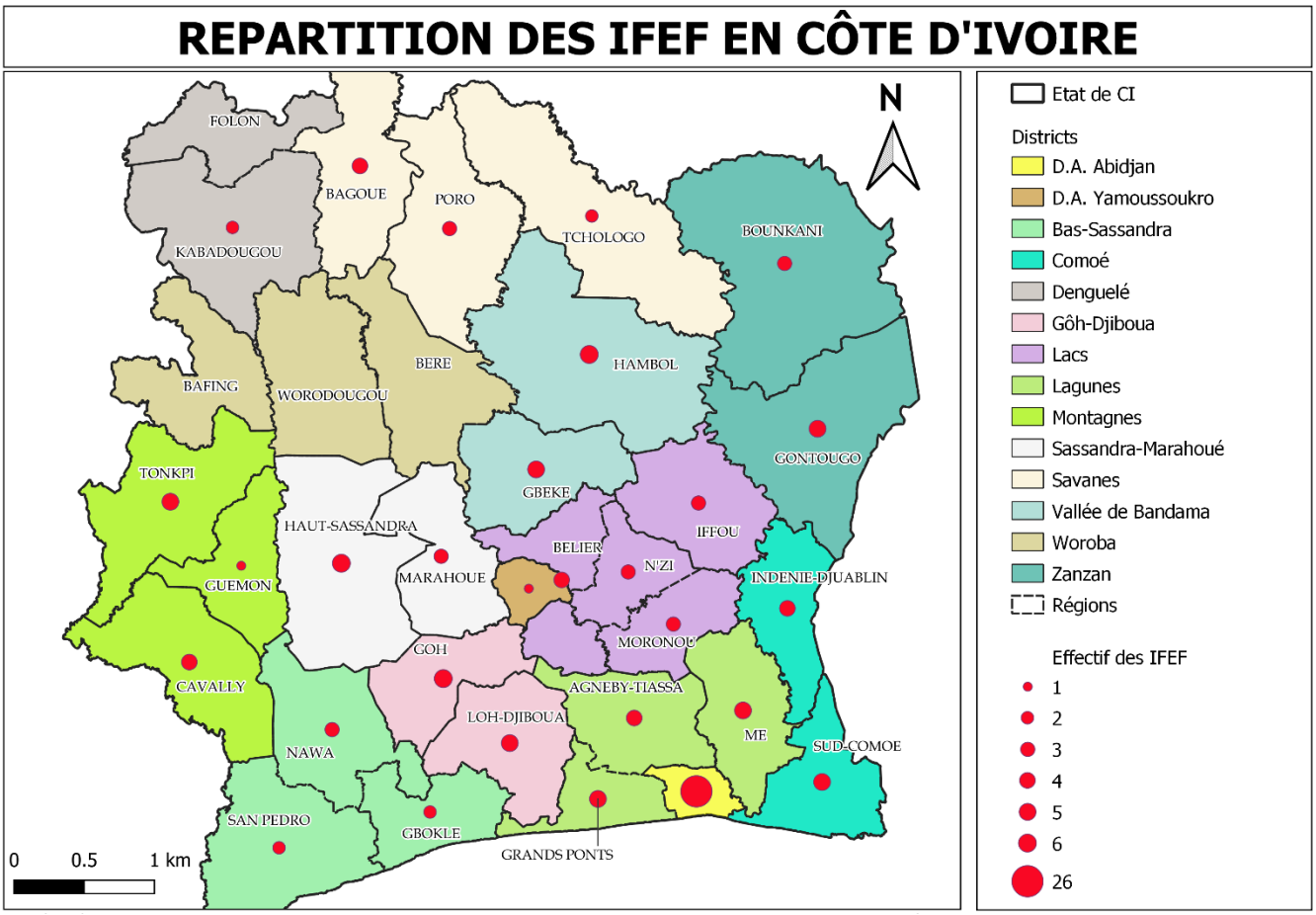

Tableau 15 : Répartition des IFEF par zone et par milieu de résidence

Zones	Total IFEF	Milieu rural	Milieu urbain	% IFEF en milieu rural	% IFEF en milieu urbain	Statut des IFEF	
						Public	Privé
Abidjan	24	0	24	0	100,00	18	6
Sud	24	3	21	12,50	87,50	22	2
Centre	20	1	19	5,00	95,00	20	0
Ouest	28	1	27	3,57	96,43	24	4
Est	12	2	10	16,67	83,33	12	0
Nord	17	1	16	5,88	94,22	18	0
Total	125	8	117	6,40	93,60	113	12

La répartition des IFEF selon le milieu de résidence ci-dessus fait ressortir qu'au niveau national, 93,60% de ces structures sont localisées en milieu urbain tandis que 6,40% seulement se trouvent en milieu rural. Les trois zones qui comptent le plus d'IFEF en milieu urbain sont Abidjan (100%), l'Ouest (96,43%) et le Centre (95,00 %). Dans leur grande majorité, ces IFEF sont gérées par l'Etat (90,40 %), le reste (9,60%) sont la propriété des organisations confessionnelles.

Figure 77 : Evolution du nombre d'IFEF de 2016 à

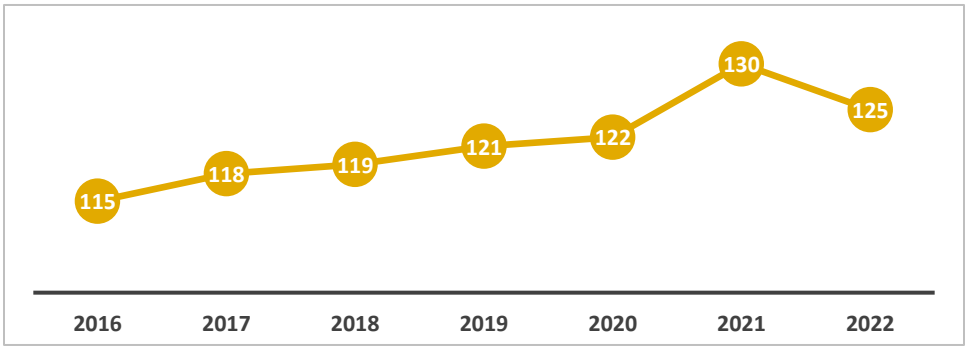

Source : MFFE-DF

De 2016 à 2021, le nombre des IFEF a augmenté timidement, passant de 115 à 130 puis a chuté à 125 en 2022. Cette baise en 2022 s'explique par la fermeture temporaire de certaines IFEF due à l'absence d'auditrices, à l'absence de personnels enseignants ou/et à la réhabilitation de la structure suite à son délabrement.

1.2. Effectifs dans les IFEF

Pour l'année scolaire 2021-2022, 5 559 auditrices/auditeurs ont été enregistrés et sont repartis dans les spécialités diverses comme indiqué dans le graphique ci-dessous :

Figure 78 : Evolution des effectifs des auditeurs dans les IFEF de 2018 à 2022 selon la spécialité

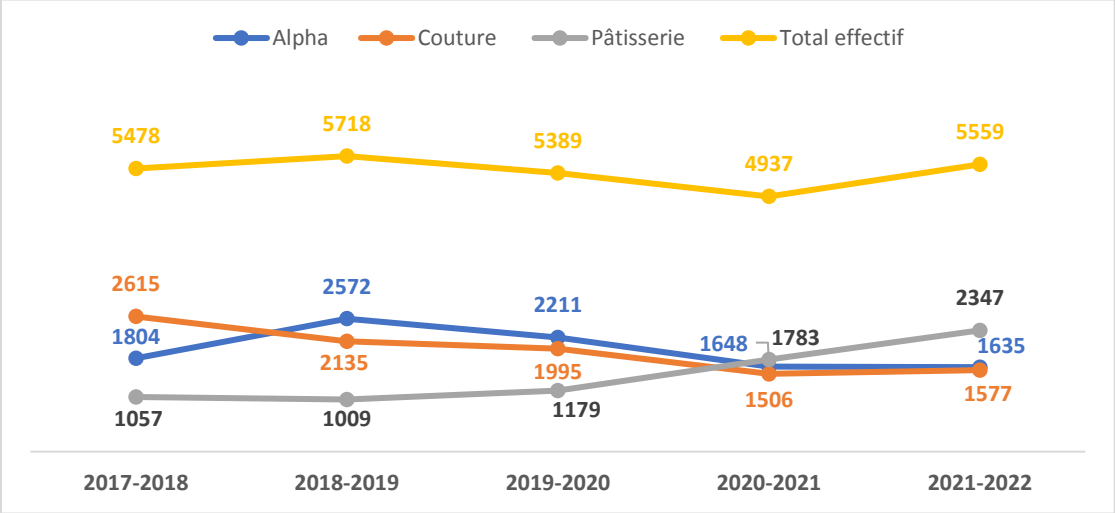

Source : MFFE-DF

Parmi ces 5 559 auditrices/auditeurs figurent 48 jeunes hommes inscrits dans les spécialités suivantes : Alphabétisation (19), Couture (10) et Pâtisserie (19).

Tableau 16 : Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF

Effectif enseignantes	Effectif auditrices	Ratio
399	5 559	01 enseignante pour 14 auditrices/auditeurs

Le ratio de quatorze (14) auditrices/auditeurs par enseignante indique une disponibilité du personnel d'encadrement dans les IFEF. Cela devrait permettre d'améliorer la qualité de la formation.

1.3. Organisation des examens dans les IFEF

Figure 79 : Statistiques relatives à l'organisation des examens 2022 dans les IFEF

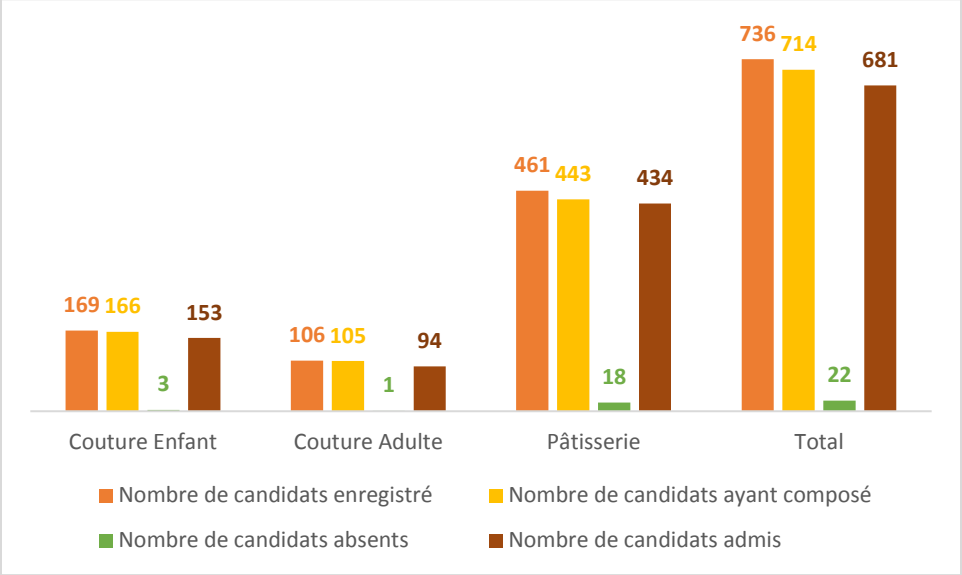

Source : MFFE-DFF

Sur 736 candidats enregistrés 714 ont pris part aux examens de fin d'année 2022 et 681 ont été déclarés admis, d'où un taux de réussite de 95,38%, en hausse par rapport à 2021 (86,64%) et 2020 (81,75%). Il convient de préciser que ce taux provient de 74 IFEF sur 125.

1.4. Actions menées par les IFEF en animation communautaire en 2022

Tableau 17 : Récapitulatif des actions menées par les IFEF en animation communautaire en 2022

PE	VBG	Nutrition	TIC	Droits de la femme	Environnement	Alpha
1 060	1 491	2 091	1 081	17 097	811	61

Familles	Conférences	Causeries	Formation	Sensibilisation	VIH/SIDA
345	405	427	194	1 857	45

Les actions menées par les IFEF en animation communautaire au titre de l'année 2021-2022 ont touchées vingt-cinq mille quatre cent quarante-sept (26 965) femmes et jeunes filles.

2. Actions menées pour l'intégration du genre en Côte d'Ivoire

En 2022, pour l'intégration durable de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets des ministères techniques, la Direction en charge du genre (DGE) a procédé l'installation de 38 cellules genre dans les ministères et structures techniques dont 15 dans les ministères techniques de la région du Kabadougou, 15 autres dans les ministères techniques de la région de Gontougo, une au Ministère de la réconciliation et de la cohésion nationale, une au Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et une dans chaque structure du Club BEMI, Jeunes Femmes Santé (JFem Santé), Peace in Campus, Agence Ivoirienne de Presse (AIP), Association des Femmes Chercheurs de Côte d'Ivoire (AFEMCI), et Sciences et

Technologies au Féminin (STF). La DGE a fait créer l'ordre nationale de mérite du Genre dont 6 femmes ont été médaillées, a initié une série d'information et formation à l'endroit des Directrices des IFEF et les Directeurs régionaux sur la révision de la liste électorale, et a élaboré et distribué 1 900 dépliants et 1 500 tee-shirts sur les lois favorables au Genre et 1 000 journaux « le Genre Aujourd'hui ».

Figure 80 : Progression des installations des cellules genre en Côte d'Ivoire

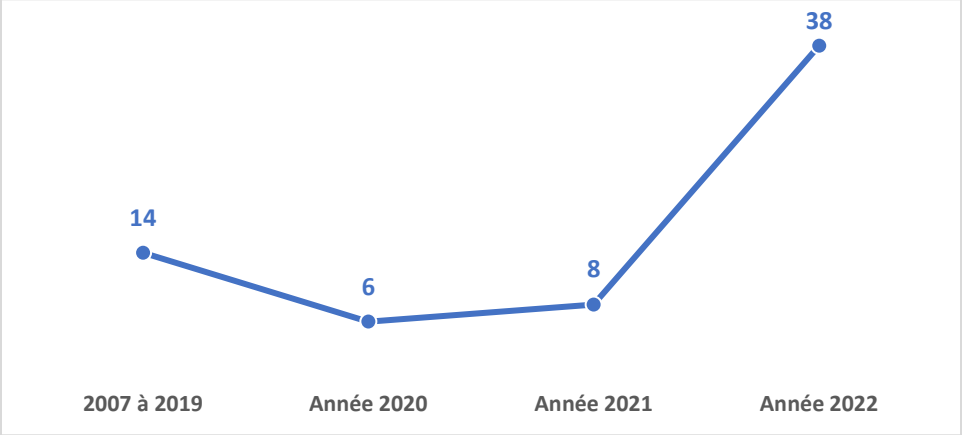

Source : MFFE-DGE

Au total 66 cellules genre ont été installées de 2007 à 2022 dont 45 à l'intérieur du pays et 21 à Abidjan.

3. Actions menées pour l'autonomisation économique de la femme en Côte d'Ivoire

La mission d'autonomiser économiquement la femme est dévolue à la Direction de l'Autonomisation Economique de la Femme (DAEF). Cette structure a mis en œuvre en 2022 plusieurs activités dont des renforcements de capacités et des appuis matériels à l'endroit des coopératives de femmes et entrepreneures/entreprenantes, des journées commémoratives et célébratoires comme présentés par les figures ci-dessous :

Figure 81 : Répartition des femmes entrepreneures/entreprenantes formées en 2022 par thème abordé

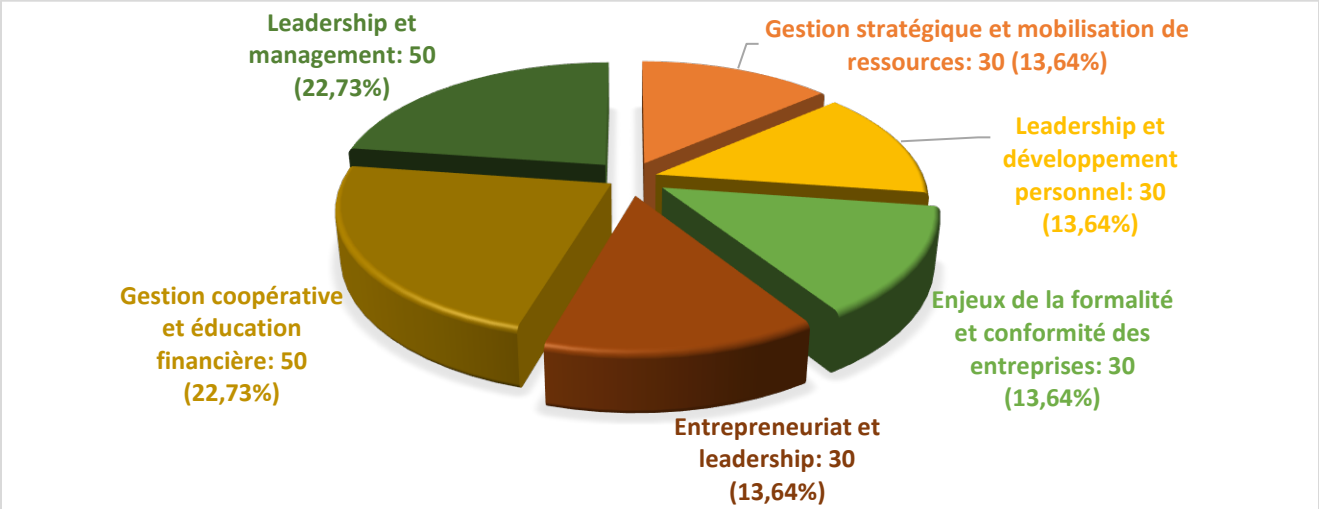

Source : MFFE-DAEF

Au total, 220 femmes entrepreneures/entreprenantes ont eu leurs capacités renforcées sur ces différents thèmes.

Figure 82 : Femmes entrepreneures/entreprenantes ayant participé aux journées commémoratives et célébratoires

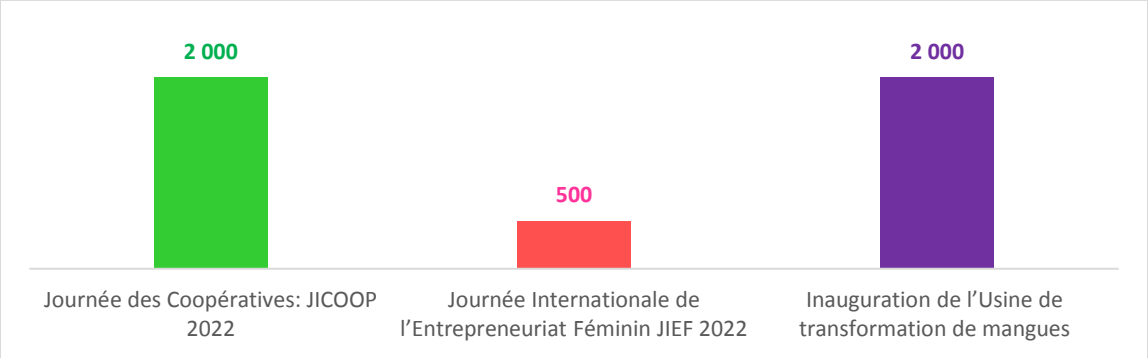

Source : MFFE-DAEF

10 coopératives des femmes ont bénéficié d'appuis matériels, de la construction de l'usine de transformation de mangue de Sinémantiali, 2 000 femmes entrepreneures/entreprenantes ont été mobilisées pendant la journée des coopératives (JICOOP), à Odienné, 500 à la journée internationale de l'entrepreneuriat féminin (JIEF) et 2 000 pendant l'inauguration de l'usine de transformation de mangues à Sinématiali. Voir ***Annexe 18, page xxxi,*** pour plus de détails.

Par ailleurs, La DAEF encadre 300 coopératives et associations féminines et 100 start-ups.

4. Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement

Les statistiques portant sur la gestion novatrice du fonds national Femmes et Développement se rapportent à l'année 2022, recouvrée en 2023.

Tableau 18 : Prêts octroyés (FCFA) en 2022 par région

Institutions Financières (IF)	Région	Localité	Montants octroyés par l'Etat aux IF	Volume de prêts octroyés par les IF	Nombre de bénéficiaires	Taux de remboursement
GESCI	D.A. Abidjan	Abidjan	130 000 000	75 000 000	307	75, 24%
CEFA GABIADJI	San-Pedro	- Gabiadji - San-Pedro	100 000 000	97 150 000	233	89,17 %
CMEC N'ZIANOUAN	Agneby-Tiassa	N'Zianouan	40 000 000	40 000 000	84	56,00%
MUCREFBO OUME	Gôh	Oumé	20 000 000	22 390 000	66	74,23 %
CMEC AFFIENOU	Sud-Comoé	Affienou	10 000 000	10 000 000	29	82,70 %
Total			**300 000 000**	**244 540 000**	**719**	**77,84 %**

Au regard du tableau ci-dessus, le Ministère a alloué trois cents millions de Francs (300 000 000 F) CFA aux fins de l'autonomisation des femmes dont 43,33 % ont été octroyés au GESCI dans le District

Autonome d'Abidjan, 33,33 % dans la région de San-Pedro, 13,33 % dans l'Agneby-Tiassa, 6,67% dans la région du Gôh et 3,33% dans le Sud-Comoé.

Sur ces 300 000 000 FCFA, les fonds octroyés aux femmes à fin 2022 s'élèvent à 244 540 000 FCFA, soit 81,51% du montant total. Ces ressources ont été prêtées à 719 femmes dans le cadre de l'appui au développement de leurs activités économiques à travers les institutions financières partenaires.

Il faut préciser que malgré la situation économique plus ou moins précaire et le faible niveau d'étude de ces bénéficiaires, le projet enregistre un bon taux de remboursement global. Le taux de recouvrement s'établit 77,84% à fin 2022.

V. AUTRES STATISTIQUES

1. Promotion de la famille

Dans le cadre de la promotion de la famille, en 2021, la Direction de la Promotion de la Famille (DPF) a formé 439 familles à Agboville sur la gestion du budget familial, le planning familial et la communication constructive et 950 candidats au mariage sur la nouvelle loi sur le mariage à la Mairie de Yopougon, et a sensibilisé 789 familles sur l'épargne du budget familial et 1 000 autres familles à la promotion des valeurs morales et familiales à Agboville.

Une cellule d'écoute dédiée aux couples en difficulté a été mise en place et 3 000 familles vulnérables ont été assistées en vivres et non vivres par la DPF à Grand-Lahou, Agboville, Sikensi, Irobo et Cocody Anono.

En outre, le PPEAV, dans le cadre de l'autonomisation des familles pour une meilleure protection des enfants en situation de rue, a également appuyé 178 autres familles vulnérables dans le district d'Abidjan et dans la région de Kabadougou en vivres et non-vivres. Il (le PPEAV) a par ailleurs renforcé les compétences parentales des familles et procédé à des cash-transferts à des familles dans plusieurs localités comme le montrent les figures ci-dessous.

Figure 83 : Personnes membres des familles des enfants en situation de rue ayant eu leurs compétences parentales renforcées par le PPEAV

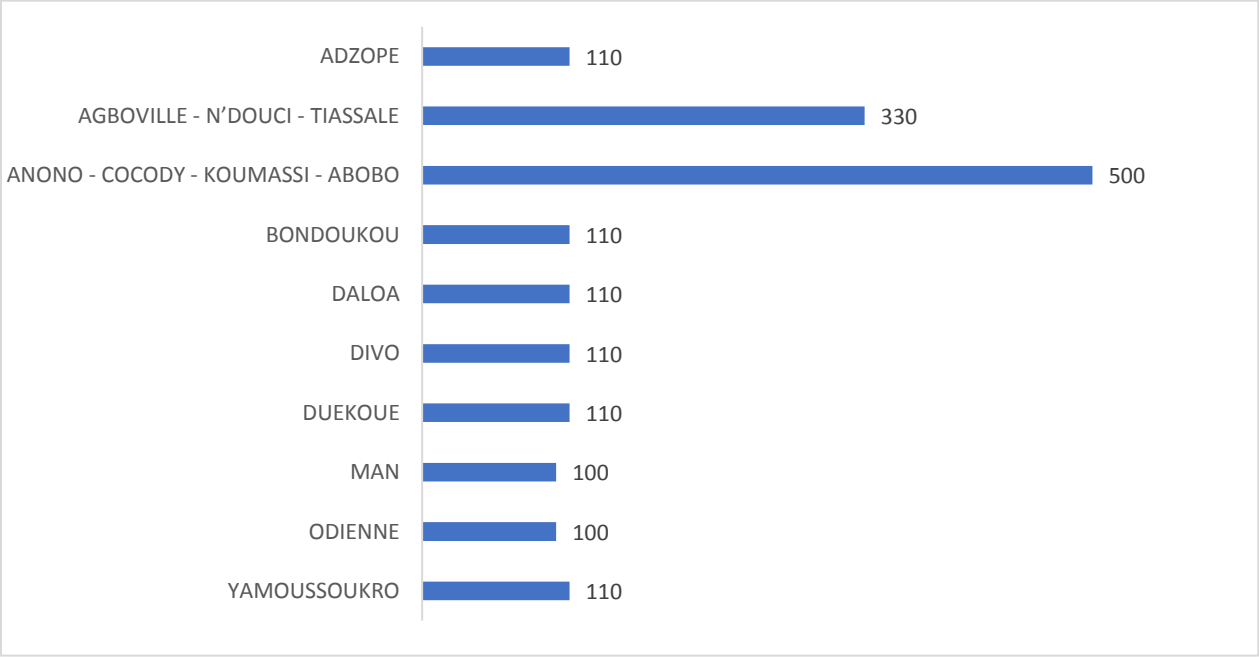

Source : MFFE-PPEAV

Au total 1 690 personnes membres des familles des enfants en situation de rue ont vu leurs compétences parentales renforcées par le PPEAV, à Abidjan, Adzopé, Agboville, …, et Yamoussoukro.

Figure 84 : Montants alloués (en FCFA) par le PPEAV dans le cadre des appuis à l'autonomisation des familles vulnérables à travers les cash transferts

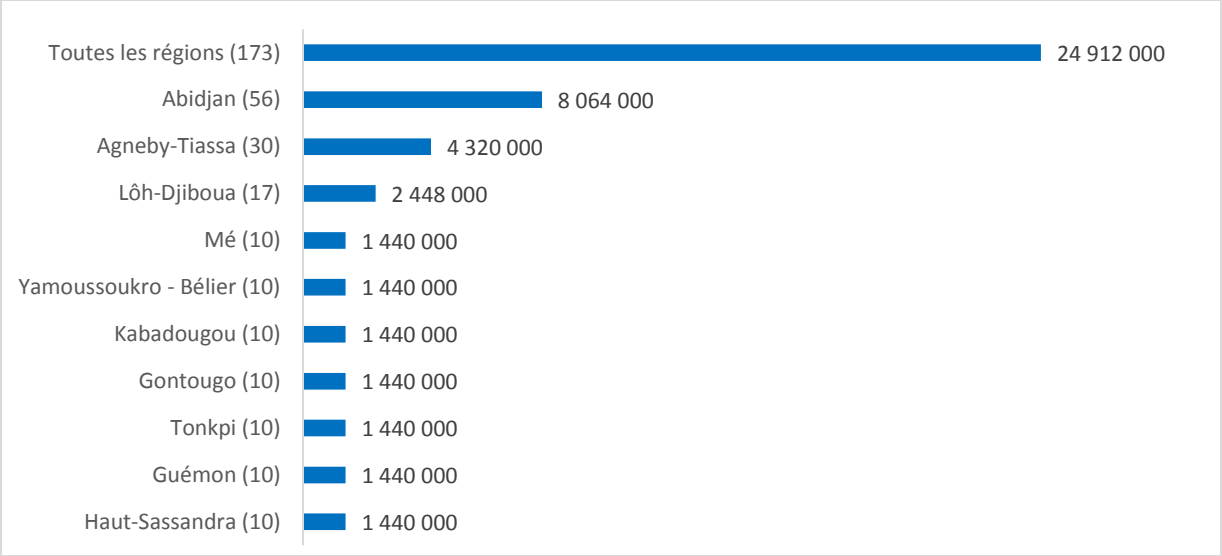

Source : MFFE-PPEAV

24 912 000 FCFA ont été alloués par le PPEAV dans le cadre des appuis à l'autonomisation des familles vulnérables à hauteur de 144 000 FCFA par personne, ce qui a permis d'appuyer 173 personnes au total dont 56 dans la région d'Abidjan (32,37 % des personnes touchées), 30 dans l'Agneby-Tiassa (17,34 %), 17 (9,83 %) dans le Lôh-Djiboua et 10 (5,78 %) dans la Mé, Yamoussoukro-Bélier, Kabadougou, Gontougo, Tonkpi, Guémon et le Haut-Sassandra.

2. Ressources humaines

2.1. Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe, le statut, la catégorie et le grade

Figure 85 : Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon leur sexe et leur statut

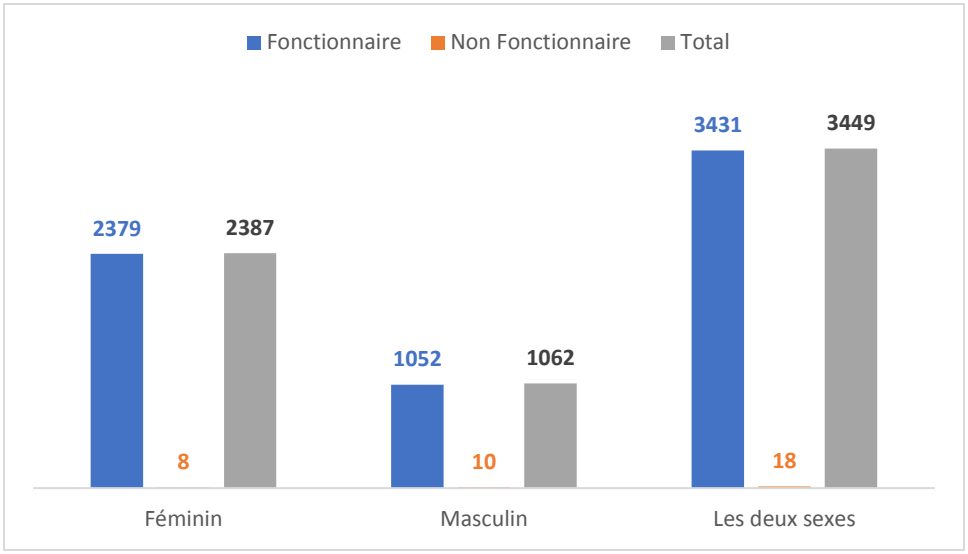

Source : MFFE-DRH

En 2022, le MFFE comptait 3 449 fonctionnaires et agents de l'Etat (3 431 fonctionnaires et 18 non fonctionnaires) dont 2 387 de sexe féminin (69,21 %) et 1 062 de sexe masculin (30,79 %). Ces agents sont répartis par catégorie et par grade suivant les graphiques ci-après :

Figure 86 : Répartition du personnel du MFFE par sexe et par catégorie d'emploi

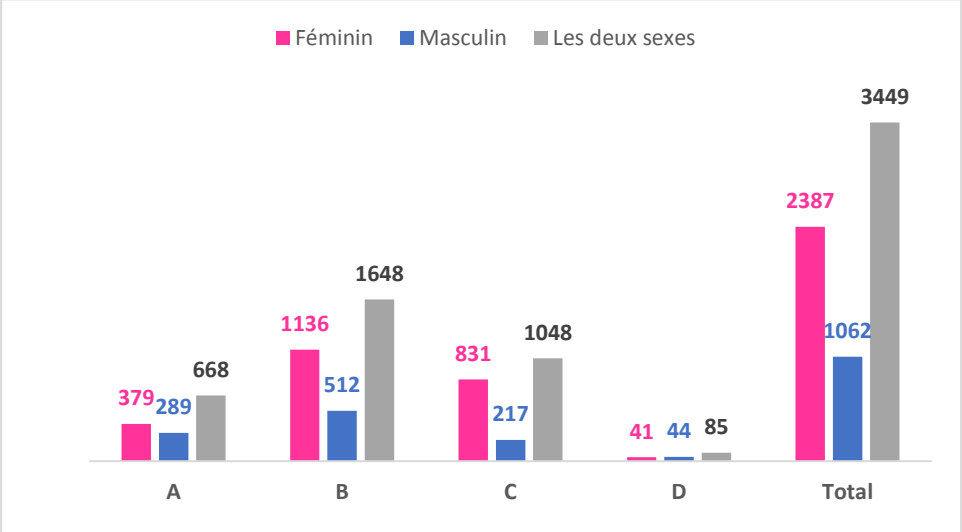

Source : MFFE-DRH

Le personnel du MFFE est premièrement de catégorie B (47,78 %), suivie de la C (30,39 %) et A (19,37%). Ces quatre différentes sont classées par grade comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 87 : Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par sexe et par grade

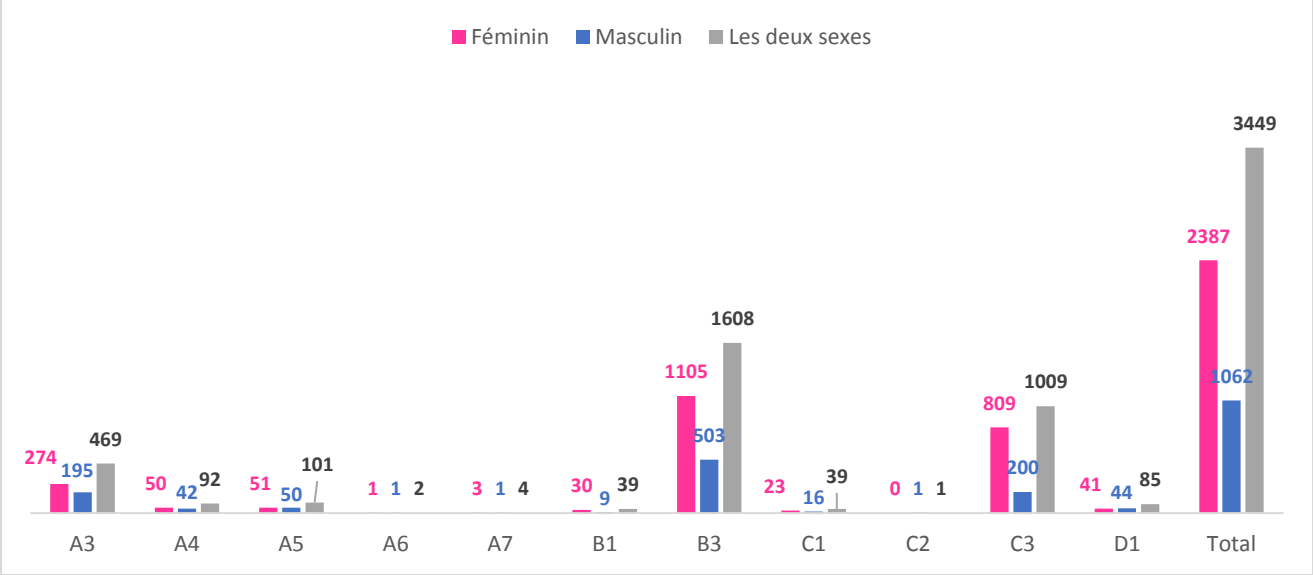

Source : MFFE-DRH

Le personnel du MFFE compte essentiellement des agents de grade B3 (46,62 %) et C3 (29,25 %).

2.2. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par emploi

Le MFFE étant un ministère relevant du social, les catégories d'emplois que l'on qualifie d'emplois de base sont suivant le graphique ci-après. 2 706 emplois de base ont été dénombrés.

Figure 88 : Répartition du personnel du MFFE par emploi de base

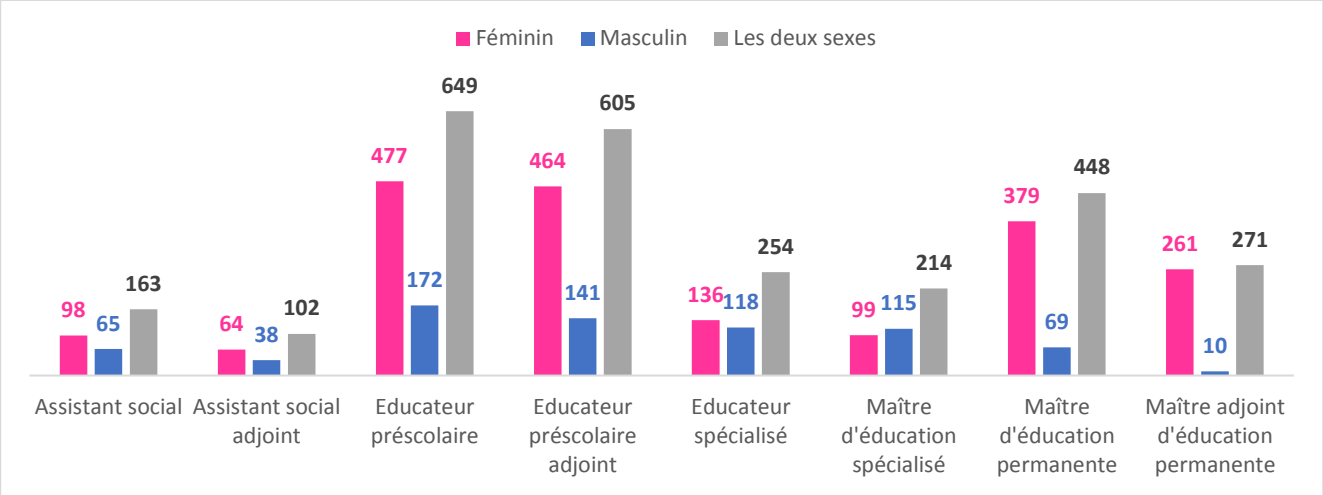

Source : MFFE-DRH

Le détail de tous les emplois du MFFE est représenté à ***l'annexe 23, page xxxiv***.

2.3. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par direction régionale

La direction régionale d'Abidjan se distingue avec 1 082 agents (82,90 % de sexe féminin et 17,10 % de sexe masculin) sur l'ensemble des 3 006 agents mis à disposition des 32 directions régionales que compte le MFFE, soit un taux de 35,99 % des agents. Pour les autres directions régionales, la répartition est donnée par le graphique ci-dessous :

Figure 89 : Répartition du personnel du MFFE par direction régionale

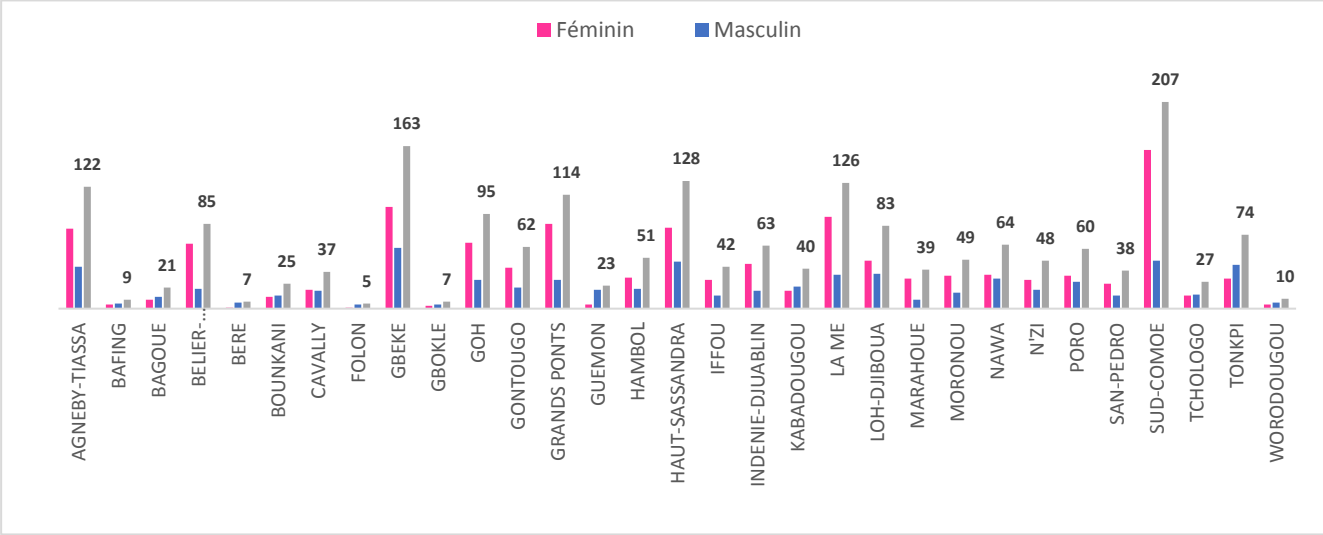

Source : MFFE-DRH

Ce graphique suscite la réflexion sur la répartition des agents dans les différentes directions régionales.

CONCLUSION

L'annuaire statistique 2022 présente globalement des données sur les indicateurs clés du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Il met en exergue les efforts consentis par les autorités, les partenaires techniques et financiers et les acteurs sur le terrain en vue de la réussite de la mission eu égard aux engagements internationaux pris par le gouvernement ivoirien en vue d'offrir un environnement, aux femmes, aux enfants soutenus par des familles résilientes, qui puisse leur permettre d'exploiter leurs pleins potentiels.

Les données sur ces indicateurs qui sont présentées sont révélatrices de l'évolution du traitement des thématiques dudit ministère. Autant des actions sont menées pour l'atteinte des objectifs tels que prescrits dans les ODD autant il reste beaucoup à faire surtout dans le rapprochement des structures sociales aux populations des zones rurales et leurs dotations en moyens conséquents en matière de prise en charge des victimes de vulnérabilités qu'on nourrit l'espoir d'éradiquer à court et moyen terme.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent découlent des analyses faites ci-dessus et des problèmes rencontrés dans la collecte de données.

En matière de prévention :

- Assurer le suivi du fonctionnement des comités de protection enfant en milieu rural
- Vulgariser le guide d'animation communautaire
- Vulgariser les numéros verts
- Harmoniser la méthodologie d'installation des CPE
- Impliquer les travailleurs sociaux dans l'installation des mécanismes
- Renforcer les capacités des acteurs des comités de veille
- Renforcer la sensibilisation en milieu rural
- Renforcer les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention et de PEC (services spécialisés de prise en charge)
- Vulgariser l'arsenal juridique portant sur la situation des enfants en situation de handicap
- Repositionner effectivement la famille au cœur de la protection de l'enfant conformément à la PNPE
- Construire et équiper des centres éducatifs dans les régions de la Côte d'Ivoire
- Faire la promotion du code pénal.
- Sensibiliser les parents sur leur rôle primordial dans l'éducation des enfants en faisant ressortir les incidences juridiques des VBG en général et du viol en particulier.
- Sensibiliser les parents à une meilleure répartition des tâches entre filles et garçons.
- Sensibiliser la communauté à signaler les cas
- Sensibiliser les parents sur la vulnérabilité accrue des enfants les soirs
- Sensibiliser les parents sur le bon encadrement de leur enfant
- Promouvoir les droits des personnes vivant avec handicap
- Faire des équipes mixtes travailleurs sociaux et agents de santé pour intervenir en milieu rural en stratégies avancées afin de promouvoir les actions essentielles pour la nutrition
- Renforcer les sensibilisations à l'endroit des agents d'état civil, des élus et de cadres de la région
- Initier des activités socio-éducatives pour occuper sainement les jeunes durant les vacances
- Poursuivre et renforcer les activités de sensibilisation en insistant sur les mesures de répression prévues par la loi

En matière de Prise en charge :

- Mettre à disposition ou augmenter les ressources financières allouées pour la prise en charge des personnes survivantes de violences (y compris les enfants et les personnes victimes de VBG) et celles rendues vulnérables ;
- Renforcer régulièrement les capacités du personnel des structures de prise en charge en vue de palier à la mobilité des agents de l'Etat.
- Former les enfants aux techniques d'autodéfense
- Des stratégies doivent être mis en œuvre pour que les violences sur les garçons victimes de violences soient déclarées et pris en charge.
- Créer des AGR pour les familles indigentes
- Multiplier les audiences foraines
- Développer des mécanismes de protection incluant les familles
- Renforcer la promotion de la scolarisation et le maintien de la fille à l'école.
- Aller au bout des poursuites entamées contre les auteurs.
- Initier des activités de guidances parentales
- Rendre opérationnel le dispositif de familles d'accueil
- Intensifier les interventions en faveur de l'autonomisation de la femme.
- Intensifier la mise en œuvre des stratégies innovantes (approche famille, éducation à la santé et à la vie saine dans les écoles et en milieu communautaire…)
- Accorder un statut d'utilité publique aux cliniques juridiques
- Lutter contre l'impunité
- Construire et équiper les centres de transit dans les régions de la Côte d'Ivoire

En matière de collecte de données :

- Renforcer les capacités des travailleurs sociaux (actualisation de leur compétence), et des directeurs régionaux pour un meilleur suivi des activités de leurs collaborateurs
- Etablir une synergie d'actions avec les autres acteurs (santé, justice…)
- Renforcer la collaboration entre les parties prenantes de la prise en charge, surtout entre le MFFE et le MEPS
- Redynamiser les plateformes de collaboration existantes et Installer ou créer de nouvelles
- Renforcer les capacités opérationnelles des structures de PEC (Equipement en matériel roulant)
- Elaborer et partager les statistiques régionales de la protection de l'enfant et des VBG de l'année n aux acteurs régionaux au plus tard fin avril de l'année n+1.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des taux de transmission (Tx Tr) de données par les structures sociales étatiques

Services sociaux	Tx Tr
CCAS MARCORY	100%
CENTRE D'ACCUEIL D'ENFANT SOUBRE	100%
CFP KANIASSO	100%
CS ABENGOUROU	100%
CS ABOISSO	100%
CS ABONGOUA	100%
CS ABY	100%
CS AGBOVILLE	100%
CS AKOUPE-ZEUDJI	100%
CS ANIASSUE	100%
CS ANYAMA	100%
CS ATTECOUBE	100%
CS AZAGUIE	100%
CS BANGOLO	100%
CS BIANKOUMA	100%
CS BLENIMEOUIN	100%
CS BOCANDA	100%
CS BODOKRO	100%
CS BONOUA	100%
CS BOTRO	100%
CS BOUAFLE	100%
CS BOUAKE ZONE INDUSTRIELLE	100%
CS BOUNDIALI	100%
CS BROBO	100%
CS BUYO	100%
CS COCODY ANONO	100%
CS DABOU	100%
CS DALOA GARAGE	100%
CS DANANE	100%
CS DIABO	100%
CS DIAWALA	100%
CS DIDIEVI	100%
CS DJEBONOUA	100%
CS FERKESSEDOUGOU	100%
CS GAGNOA	100%
CS GBOGUHE	100%
CS GOUMERE	100%
CS GRAND-BASSAM	100%
CS GRAND-LAHOU	100%
CS GRAND-ZATTRY	100%
CS GUEYO	100%
CS GUITRY	100%
CS JACQUEVILLE	100%
CS KANI	100%

Services sociaux	Tx Tr
CS KATIOLA	100%
CS KONG	100%
CS KORHOGO	100%
CS KOUNAHIRI	100%
CS KOUTO	100%
CS LAKOTA	100%
CS LOPOU	100%
CS MANKONO	100%
CS M'BAHIAKRO	100%
CS M'BATTO	100%
CS MEAGUI	100%
CS NAPIE	100%
CS N'GUESSANKRO	100%
CS NOE	100%
CS OKROUYO	100%
CS OURAGAHIO	100%
CS PORT-BOUET JEAN FOLLY	100%
CS PRIKRO	100%
CS SAIOUA	100%
CS SAKASSOU	100%
CS SAMATIGUILA	100%
CS SANDEGUE	100%
CS SEGUELA	100%
CS SEGUELON	100%
CS SINFRA	100%
CS SOROBANGO	100%
CS TABAGNE	100%
CS TANDA	100%
CS TAOUDI	100%
CS TIAPOUM	100%
CS TIASSALE	100%
CS TOUBA	100%
CS TOULEPLEU	100%
CS TOUMODI	100%
CS TOUPAH	100%
CS TREICHVILLE HABITAT	100%
CS YAMOUSSOUKRO	100%
CS YOPOUGON MACA	100%
CS YOPOUGON NIANGON SUD	100%
CS ZOUKOUGBEU	100%
CS ZUENOULA	100%
CSE ABENGOUROU	100%
CSE ABOBO	100%
CSE ADJAME 220 LOGEMENTS	100%

Services sociaux	Tx Tr
CSE ADJAME SANTE	100%
CSE ADZOPE	100%
CSE AGBOVILLE	100%
CSE AKOUPE	100%
CSE ALEPE	100%
CSE BEOUMI	100%
CSE BONDOUKOU	100%
CSE BONGOUANOU	100%
CSE BOUAKE KOKO	100%
CSE BOUNA	100%
CSE COCODY NORD	100%
CSE DABAKALA	100%
CSE DALOA	100%
CSE DAOUKRO	100%
CSE DIEGONEFLA	100%
CSE DIMBOKRO	100%
CSE DIVO	100%
CSE DUEKOUE	100%
CSE GRAND-BEREBY	100%
CSE GUIGLO	100%
CSE ISSIA	100%
CSE KORHOGO	100%
CSE KOUMASSI	100%
CSE LOGOUALE	100%
CSE MADINANI	100%
CSE MAHAPLEU	100%
CSE MAN DIOULABOUGOU	100%
CSE MAN GRAND-GBAPLEU	100%
CSE MINIGNAN	100%
CSE ODIENNE	100%
CSE OUME	100%
CSE PORT-BOUET	100%
CSE SIRASSO	100%
CSE SOUBRE	100%
CSE TABOU	100%
CSE TAÏ	100%
CSE TREICHVILLE AVENUE 1	100%
CSE YAKASSE-ATTOBROU	100%
CSE YAMOUSSOUKRO	100%
CSE YOPOUGON PORT-BOUET II	100%
CSE ZOUAN-HOUNIEN	100%

Services sociaux	Tx Tr
CS ADIAKE	92%
CS BLOLEQUIN	92%
CS MAFERE	92%
CS SAN-PEDRO	92%
CS N'ZECREZESSOU	83%
CS VAVOUA	83%
CS BONIEREDOUGOU	75%
CS SONGON	75%
CS AGNIBILEKROU	58%
CS AYAME	58%
CS DAOUKRO	58%
CS SANGOUINE	50%
CS SAPLI-SEPINGO	50%
CS ZARANOU	50%
CS SASSANDRA	42%
CSE ZOUKOUGBEU	42%
CSE TOUBA	33%
CS ETTROKRO	17%
CS RUBINO	17%
CS SATAMA-SOKORO	17%
CS TIEBISSOU	17%
CES TIEDIO	0%
CS ABOBODOUME	0%
CS AKOUPE	0%
CS ALEPE	0%
CS ASSAHARA	0%
CS BEDIALA	0%
CS BETTIE	0%
CS COCODY M'POUTO	0%
CS GADOUAN	0%
CS KOUADIOBLEKRO	0%
CS N'GUIEME	0%
CS TIENOUGBE	0%
CS YAKASSE-FEYASSE	0%
CSE GAGNOA	0%
CSE VAVOUA	0%
ONE STOP CENTER MARCORY	ND
ONG CENTRE SAS BOUAKE	ND
ONG DDE-CI YOPOUGON	ND
ONG SPA DALOA	ND
SOS VILLAGE D'ENFANTS ABOBO	ND

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

***NA** = Non Applicable (pour les nouvelles structures n'ayant pas encore été formées)*

***ND** = Non Défini (Il s'agit des ONG qui n'ont pas de nombre de transmissions clairement défini)*

Annexe 2 : Outils de collecte de données du SIG-OEV

N°	Outils	Destinataires
	OEV	
01	Outil d'évaluation de l'éligibilité au programme OEV	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
02	Acte d'Engagement de participation Active	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
03	Fiche d'identification du ménage	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
04	Fiche d'évaluation des besoins du ménage	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
05	Fiche d'évaluation des besoins du bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
06	Fiche d'activité de soutien au bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
07	Fiche individuelle de suivi scolaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
08	Fiche de suivi nutritionnelle du bénéficiaire	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
09	Algorithme de l'éligibilité du dépistage au VIH de l'OEV et adolescent	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
10	Checklist de la graduation	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
11	Base de données OEV	Gestionnaires de données
	DREAMS	
12	Fiche d'éligibilité du participant	Mentors
13	Dossier d'enrôlement	Mentors
14	Dossier du bénéficiaire	Mentors
15	Fiche d'activité de groupe	Mentors
16	Fiche de suivi individuelle de la bénéficiaire	Mentors
17	Carnet de la bénéficiaire	Mentors
18	Base de données DREAMS	Gestionnaires de données
	VBG	
19	Outil de classification des VBG	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
20	Formulaire d'admission et d'évaluation	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
21	Fiche d'activité de prévention	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
22	Base de données GBVIMS/SIPE-CI	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires
	GEC/AVEC	
23	Fiche d'identification de l'AVEC et de ses membres	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
24	Fiche de suivi financier AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires, Mentors
25	Fiche de suivi de partage AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires Mentors
26	Fiche de modification et Suppression des AVEC	Travailleurs sociaux, Conseillers communautaires Mentors

Source : MFFE-PNOEV

Annexe 3 : Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par sexe, tranche d'âge et milieu

Nombre de personnes sensibilisées sur les VBG	Moins de 18 ans		18 ans et plus		Total	
	F	M	F	M	F	M
Milieu urbain	27506	28651	46888	30584	74394	59235
Milieu rural	6549	5432	17514	18831	24063	24263
Total par sexe	34055	34083	64402	49415	98457	83498

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 4 : Répartition des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par sexe, tranche d'âge et milieu

Nombre de personnes sensibilisées sur la protection	Moins de 18 ans		18 ans et plus		Total	
	F	M	F	M	F	M
Milieu urbain	40 070	38 557	65 637	36 262	105 707	74 819
Milieu rural	11 264	10 488	27 112	29 338	38 376	39 826
Total par sexe	51 334	49 045	92 749	65 600	144 083	114 645

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 5 : Répartition des appels répondus en 2022 sur la ligne verte 1308 par type de VBG

Trimestres	**Appels reçus**	**Appels traités**	**Motif**		**Nombre d'appelant par sexe**		
					Homme	**Femme**	**TOTAL**
Trimestre 1	**3 139**	**671**	**Signalement**		**85**	**175**	**260**
			TYPE DE CAS	Viol	7	13	20
				Agression sexuelle	-	5	5
				Agression physique	14	36	50
				Mariage forcé	6	18	24
				DROS	13	28	41
				VPE	45	75	120
			Demande d'information		**180**	**231**	**411**
			SOUS TOTAL T1		**265**	**406**	**671**

Trimestre 2	**1 897**	**671**	**Signalement**		**65**	**146**	**211**
			TYPE DE CAS	Viol	7	8	15
				Agression sexuelle	18	35	53
				Agression physique	21	13	34
				Mariage forcé	2	15	17
				DROS	12	42	54
				VPE	5	33	38
			Demande d'information		**175**	**285**	**460**
			SOUS TOTAL T2		**240**	**431**	**671**
Trimestre 3	**1 314**	**126**	**Signalement**		**31**	**61**	**92**
			TYPE DE CAS	Viol	6	8	14
				Agression sexuelle	4	7	11
				Agression physique	5	13	18
				Mariage forcé	5	3	8
				DROS	2	14	16
				VPE	9	16	25
			Demande d'information		**10**	**24**	**34**
			SOUS TOTAL T3		**16**	**32**	**126**
Trimestre 4	**412**	**62**	**Signalement**		**11**	**32**	**43**
			TYPE DE CAS	Viol	-	2	2
				Agression sexuelle	1	2	3
				Agression physique	1	9	10
				Mariage forcé	3	6	9
				DROS	1	4	5
				VPE	5	9	14
			Demande d'information		**8**	**11**	**19**
			SOUS TOTAL T4		**19**	**43**	**62**
Année 2022	**6 762**	**1 530**	**Total Signalement**		**192**	**414**	**606**
			TYPE DE CAS	Viol	20	31	51
				Agression sexuelle	23	49	72
				Agression physique	41	71	112
				Mariage forcé	16	42	58
				DROS	28	88	116
				VPE	64	133	197
			Total Demande d'information		**373**	**551**	**924**
			TOTAL APPELS TRAITES		**565**	**965**	**1 530**

Source : MFFE-PNLVBG

Annexe 6 : Identification des appels reçus en 2022 sur la ligne verte 116

Qualification d'appel	Nombre d'appel
APPELS A CONTENUS	
Autres catégories de violences	56
Autres enfants vulnérables	71
Enfants victimes d'abus	96
Enfants victimes d'exploitations	60
Enfants victimes de négligences	101
Violences sexuelles	38
SOUS/TOTAL 1	**422**
APPELS PERIPHERIQUES	
Appels pervers	379
Appels ludiques	11 914
Autres	3 725
Appels interrompus	6 996
Appels transférés	32
Appels muets	15 808
Dispo	40
SOUS/TOTAL 2	**38 894**
AUTRES TYPES D'APPEL	
Conseils et orientations et aides	879
Informations corona virus	496
Informations 116	752
SOUS/TOTAL 3	**2 127**
APPELS PERDUS	
Inbound after hours drop	60 782
Agent not available	25 079
Lead being called	115
Inbound no agent no queue drop	48 202
Inbound queue timeout drop	960
SOUS/TOTAL 4	**135 138**
TOTAL APPELS ENREGISTRES	**176 581**

Source : MFFE-DPE

Annexe 7 : Statistiques chiffrées des VBG par région et par district administratif

Districts	N°	Régions	AS							TOTAL
			Viol	Hors MGF	MGF	AP	MF	DROS	VPE	
Abidjan	1	**D.A. Abidjan**	137	17	0	218	9	178	157	**716**
Yamoussoukro	2	**D.A. Yamoussoukro**	75	9	0	37	3	100	41	**265**
Bas-Sassandra	3	**Gboklé**	4	0	0	4	0	4	1	**13**
	4	**Nawa**	34	4	0	70	6	99	55	**268**
	5	**San-Pedro**	62	8	1	48	4	119	49	**291**
Comoé	6	**Indénié-Djuablin**	14	5	0	32	0	133	70	**254**
	7	**Sud-Comoé**	70	20	0	101	4	353	133	**681**
Denguélé	8	**Folon**	15	1	0	28	12	3	23	**82**
	9	**Kabadougou**	9	12	0	36	19	16	36	**128**
Goh-Djiboua	10	**Gôh**	29	4	0	33	6	54	45	**171**
	11	**Loh-Djiboua**	25	7	0	27	5	20	29	**113**
Lacs	12	**Bélier**	23	4	0	11	0	53	6	**97**
	13	**Iffou**	23	5	0	23	5	56	21	**133**
	14	**Moronou**	16	3	0	37	0	69	43	**168**
	15	**N'Zi**	8	4	0	31	0	90	12	**145**
Lagunes	16	**Agneby-Tiassa**	25	14	0	26	1	28	18	**112**
	17	**Grands ponts**	18	8	0	42	2	108	37	**215**
	18	**Mé**	36	7	0	46	2	89	5	**185**
Montagnes	19	**Cavally**	42	5	1	73	1	61	83	**266**
	20	**Guémon**	23	3	0	75	4	34	20	**159**
	21	**Tonkpi**	68	16	0	175	2	217	74	**552**
Sassandra-Marahoué	22	**Haut-Sassandra**	109	25	2	112	15	221	45	**529**
	23	**Marahoué**	24	20	0	52	1	206	18	**321**
Savanes	24	**Bagoué**	15	4	0	20	7	33	23	**102**
	25	**Poro**	40	9	0	75	10	63	90	**287**
	26	**Tchologo**	26	5	0	77	26	84	11	**229**
Vallée de Bandama	27	**Gbéké**	137	20	0	119	8	288	115	**687**
	28	**Hambol**	16	5	0	69	4	155	58	**307**
Woroba	29	**Bafing**	8	0	0	29	7	6	3	**53**
	30	**Béré**	34	1	2	9	3	8	2	**59**
	31	**Worodougou**	9	3	0	11	5	27	11	**66**
Zanzan	32	**Bounkani**	4	3	0	18	7	22	21	**75**
	33	**Gontougo**	20	3	0	62	4	76	25	**190**
	Total par type de VBG		**1198**	**254**	**6**	**1 826**	**182**	**3 073**	**1 380**	**7 919**

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 8 : Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à - de 18 ans		18 à 24 ans		25 ans et +	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
Viol	32	3	143	6	407	7	356	2	138	1	103	0
AS hors MGF	14	2	26	2	65	3	74	2	35	1	29	1
MGF	0	[redacted]	1	[redacted]	2	[redacted]	2	[redacted]	0	[redacted]	1	[redacted]
AP	34	23	84	72	183	116	151	34	290	13	778	48
MF	0	0	1	0	38	0	88	1	43	0	11	0
DROS	135	170	68	65	94	66	170	30	664	41	1 417	153
VPE	27	20	54	38	95	61	136	30	180	28	512	199
Sous-Total	242	218	377	183	884	253	977	99	1 350	84	2 851	401
TOTAL	460		560		1 137		1 076		1 434		3 252	

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 8 bis : Répartition des types de VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	Sexe		Trance d'âge		Total par type
	F	M	- 18 ans	18 ans et +	
Viol	1179	19	956	242	1198
AS hors MGF	243	11	188	66	254
MGF	6	[redacted]	5	1	6
AP	1520	306	697	1129	1826
MF	181	1	128	54	182
DROS	2548	525	798	2275	3073
VPE	1004	376	461	919	1380
TOTAL	6681	1238	3233	4686	**7 919**

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 9 : Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence

	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 18 ans		Total par sexe		Total Général
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	
Cas rapportés	834	773	679	483	1205	540	1260	200	3978	1996	5974
Viol	32	3	143	6	407	7	356	2	938	18	956
Agression sexuelle (hors MGF)	14	2	26	2	65	3	74	2	179	9	188
Maltraitance Physique	34	23	84	72	183	116	151	34	452	245	697
Maltraitance Psychologique	23	18	45	32	78	41	114	20	260	111	371
Pires formes de travail	4	2	9	6	17	20	22	10	52	38	90
Economique	8	12	18	10	43	55	36	17	105	94	199
Abandon d'enfant	78	66	30	20	14	20	16	7	138	113	251
Défaut de déclaration à l'Etat Civil	119	107	42	31	16	8	5	3	182	149	331
Défaut de scolarisation			15	19	22	20	23	11	60	50	110
Enfant privé de soins	303	272	124	127	67	66	65	22	559	487	1046

	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 18 ans		Total par sexe		Total Général
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	
Enfant disparu	41	54	57	65	124	83	71	10	293	212	505
Déni de ressource, d'opportunités ou de service	135	170	68	65	94	66	170	30	467	331	798
Autre négligence	33	37	12	21	32	31	57	27	134	116	250
Mutilations Génitales Féminines			1		2		2		5		5
Mariage d'enfant			1	0	38	0	88	1	127	1	128
Rejet d'enfant selon les coutumes	10	7	4	7	3	4	10	4	27	22	49

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 10 : Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG

Tranche d'âge des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Moins de 18 ans	85	24	0	56	4	103	45	317
18 ans et plus	1021	218	6	1724	172	2958	1274	7373
Mixte	12	0	0	17	4	12	13	58
Inconnu	80	12	0	29	2	0	48	171

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 11 : Tranches d'âge des présumés auteurs des incidents sur les enfants

	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Moins de 18 ans	102	54	16	222	6	400
18 ans et plus	966	974	257	2639	160	4996
Mixte[2]	8	11	4	47	4	74
Inconnu	68	29	12	383	12	504

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

[2] La mention Mixte fait référence aux nombres auteurs (plus d'un) comprenant les deux ordres d'âge (moins de 18 ans et plus de 18 ans) ou les deux types de sexe.

Annexe 12 : Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Partenaire ou ex-partenaire intime	61	46	2	877	24	1853	668	3531	47,94%
Principale personne s'occupant de la personne survivante	46	18	1	376	83	483	207	1214	16,48%
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	95	24	1	264	36	385	255	1060	14,39%
Autre membre de la communauté résidente	115	10	0	38	9	38	38	248	3,37%
Voisin	100	16	0	38	3	13	21	191	2,59%
Ami de la famille	92	14	0	20	3	5	18	152	2,06%
Camarade	50	15	0	21	2	28	14	130	1,76%
Enseignant/responsable scolaire	18	1	0	4	0	0	1	24	0,33%
Superviseur/employeur	3	2	0	8	0	3	7	23	0,31%
Colocataire	7	3	0	6	0	3	1	20	0,27%
Prestataire de service	6	5	0	1	0	3	1	16	0,22%
Autre lien	41	10	2	38	3	72	40	206	2,80%
Sans lien	330	55	0	68	7	47	44	551	7,48%
Inconnu	234	35	0	67	12	140	65	553	7,51%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 13 : Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total	Proportion
Principale personne s'occupant de l'enfant	55	475	127	1585	88	2330	45,05%
Membre de la famille (hors personne s'occupant de l'enfant)	108	305	85	795	36	1329	25,70%
Partenaire ou ex-partenaire intime	68	78	9	156	14	325	6,28%
Autre membre de la communauté résidente	104	17	5	43	6	175	3,38%
Voisin	96	24	1	13	3	137	2,65%
Ami de la famille	91	12	9	17	2	131	2,53%
Camarade	57	14	2	34	2	109	2,11%
Enseignant /responsable scolaire	18	5	0	1	0	24	0,46%
Superviseur /employeur	3	7	4	1	0	15	0,29%
Prestataire de service	6	1	0	1	0	8	0,15%
Colocataire	6	1	0	0	0	7	0,14%
Autre lien	41	30	2	98	7	178	3,44%
Sans lien	294	43	20	44	3	404	7,81%
Inconnu	197	56	25	503	21	802	15,51%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 14 : Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire

Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	Viol	AS hors MGF	MGF	Agression physique	Mariage forcé	DROS	VPE	TOTAL
Nombre de plaintes portées	743	75	2	305	28	157	113	1423
Proportion de victimes ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	62,0%	29,5%	33,3%	16,7%	15,4%	5,1%	8,2%	18,0%
Nombre de victime de sexe féminin ayant porté plainte	732	73	2	251	28	118	79	1283
Proportion de victime de sexe féminin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	62,1%	30,0%	33,3%	16,5%	15,5%	4,6%	7,9%	19,2%
Nombre victime de sexe masculin ayant porté plainte	11	2		54	0	39	34	140
Proportion de victime de sexe masculin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	57,9%	18,2%		17,6%	0,0%	7,4%	9,0%	11,3%
Nombre de plaintes portées pour enfants victimes	576	64	1	95	18	41	37	832
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les enfants victimes	60,3%	34,0%	20,0%	13,6%	14,1%	5,1%	8,0%	25,7%
Nombre de plaintes portées pour les filles victimes	566	62	1	62	18	20	20	749
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les filles victimes	60,3%	34,6%	20,0%	13,7%	14,2%	4,3%	6,4%	30,2%
Nombre de plaintes portées pour les garçons victimes	10	2		33	0	21	17	83
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les garçons victimes	55,6%	22,2%		13,5%	0,0%	6,3%	11,4%	11,0%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 15 : VBG par lieu de perpétration de l'incident

Lieu de perpétration de l'incident	Viol	Agression Sexuelle		Agression Physique	Mariage Forcé	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Domicile de la victime	203	51	0	579	72	1507	538	2950	37,25%
Domicile de l'agresseur	406	95	4	932	81	896	492	2906	36,70%
Autre domicile	98	9	2	51	17	211	88	476	6,01%
Route/Rue	119	18	0	75	0	28	44	284	3,59%
Brousse/Forêt	110	12	0	13	2	32	10	179	2,26%
Au champ	27	4	0	35	1	18	21	106	1,34%
Ecole	22	10	0	19	0	15	13	79	1,00%
Chemin de l'école	47	6	0	13	0	3	9	78	0,98%
Hôtel	39	10	0	5	0	9	3	66	0,83%
Au marché	5	2	0	10	0	3	6	26	0,33%
Site d'accueil	5	5	0	5	0	3	1	19	0,24%
Camp	0	1	0	1	0	2	3	7	0,09%
Point de contrôle/Barrage	1	1	0	1	0	1	0	4	0,05%
Autres	88	22	0	66	5	197	90	468	5,91%
Non applicable	28	8	0	21	4	148	62	271	3,42%

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 16 : Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2022

ANNEE	Total	V	AS	AP	MF	DROS	VPE
2022	**7 919**	1 198	260	1 826	182	3 073	1 380
2021	**6 040**	954	312	1 391	142	2 189	1 052
2020	**5 405**	822	165	1 286	96	2 119	917
2019	**3 193**	693	133	825	84	970	488
2018	**2 744**	693	131	732	82	727	379
2017	**3 415**	696	206	774	125	1 111	503
2016	**3 061**	599	117	728	102	914	601
2015	**1 225**	310	86	321	38	285	185
2014	**582**	292	34	136	6	86	28
2013	**1 780**	497	52	465	49	558	159
2012	**2 646**	578	151	662	0	833	422
2011	**918**	217	36	281	0	253	131
2010	**711**	159	22	82	0	366	82

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Annexe 17 : Répartition du nombre d'enfants PEC par région administrative et selon le type de violence ou de négligence

Cas pec par région	vs1	vs2	ab1	ab2	exp1	exp2	neg1	neg2	neg3	neg4	neg5	neg6	neg7	ptn1	ptn2	ptn3	**Total**
ABIDJAN	108	9	84	34	10	21	22	17	6	29	57	20	11	0	3	10	441
YAMOUSSOUKRO	52	4	7	1	4	2	5	2	2	17	33	8	3	0	2	2	144
GBOKLE	4	0	4	0	1	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	13
NAWA	30	3	43	33	15	8	9	52	11	94	21	43	17	0	4	1	384
SAN-PEDRO	53	6	22	8	2	8	11	4	2	52	16	6	4	0	3	1	198
INDENIE-DJUABLIN	13	4	20	14	1	2	6	2	0	43	11	37	4	0	0	1	158
SUD-COMOE	61	17	50	32	5	11	14	3	5	93	36	122	43	0	3	3	498
FOLON	15	0	13	12	0	3	1	0	0	15	0	0	3	0	12	1	75
KABADOUGOU	8	10	30	28	5	4	2	0	0	13	0	13	2	0	18	0	133
GOH	27	4	16	10	1	9	13	3	3	60	24	29	4	0	4	1	208
LOH-DJIBOUA	19	3	11	7	3	1	7	3	1	10	21	5	11	0	4	2	108
BELIER	19	4	5	2	0	0	2	12	0	38	9	4	0	0	0	1	96
IFFOU	20	4	12	8	6	16	3	11	1	16	5	17	34	0	5	3	161
MORONOU	12	3	14	13	2	2	4	3	0	19	0	11	6	0	0	1	90
N'ZI	7	3	11	3	1	0	8	15	0	56	6	47	1	0	0	3	161
AGNEBY-TIASSA	23	13	11	4	8	12	20	3	13	6	8	15	7	0	1	1	145
GRANDS PONTS	12	6	11	10	2	1	3	41	9	46	16	29	14	0	1	0	201
ME	28	5	26	3	0	1	2	17	4	52	26	66	15	0	1	1	247
CAVALLY	37	3	31	8	3	3	9	3	8	9	21	12	2	1	1	0	151
GUEMON	15	3	18	8	0	8	4	0	0	11	6	0	2	0	4	1	80
TONKPI	52	12	31	22	4	7	9	1	15	83	20	16	6	0	1	5	284
HAUT-SASSANDRA	93	20	44	12	5	8	22	21	11	56	47	61	8	2	11	0	421
MARAHOUE	20	16	8	2	2	2	3	0	1	13	7	65	4	0	0	5	148
BAGOUE	9	2	11	5	1	3	5	0	0	4	2	9	1	0	2	2	56
PORO	29	8	37	11	1	2	11	88	2	31	33	11	9	0	6	0	279
TCHOLOGO	21	4	12	1	2	3	0	0	1	38	4	17	5	0	17	1	126
GBEKE	104	14	38	27	3	8	12	17	11	64	22	80	9	0	3	1	413
HAMBOL	13	3	36	27	0	34	14	2	1	10	16	7	5	0	3	0	171

BAFING	5	0	16	1	0	0	1	1	0	5	5	0	2	0	4	0	40
BERE	22	0	1	2	0	1	1	3	0	4	1	3	15	2	3	0	58
WORODOUGOU	8	3	4	3	0	4	8	6	1	38	24	9	2	0	3	0	113
BOUNKANI	3	1	6	11	0	0	1	0	1	1	1	2	0	0	7	0	34
GONTOUGO	14	1	14	9	3	15	19	1	1	20	7	30	1	0	2	2	139

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

***vs1** = Viol* ***vs2** = Agression sexuelle hors MGF* ***ab1** = Maltraitance physique* ***ab2** = Maltraitance psychologique*

***exp1** = Pire forme de travail des enfants* ***exp2** = Exploitation économique* ***neg1** = abandon d'enfant*

***neg2** = Défaut de déclaration à l'Etat civil* ***neg3** = Défaut de scolarisation* ***neg4** = Enfant privé de soins* ***neg5** = Enfant disparu*

***neg6** = Déni de ressources, d'opportunité ou de service* ***neg7** = Autre négligence* ***ptn1** = Mutilation Génitale Féminine*

***ptn2** = Mariage d'enfant* ***ptn3** = Rejet d'enfant selon les coutumes*

Annexe 18 : Renforcements de capacités des femmes entrepreneures/entreprenantes et activités célébratoires.

INTITULE DE LA FORMATION	DATE	LIEU DE DEROULEMENT	PUBLIC CIBLE	EFFECTIFS BENEFICIAIRES	FORMATEURS
Atelier de renforcement des capacités des femmes en gestion stratégique et mobilisation de ressources	Du 09 au 11 février 2022	Salle de formation DAEF	Femmes Entrepreneures	30	Mr Jean Claude KOUASSI
Atelier de renforcement des capacités des femmes en leadership et développement personnel	Du 10 au 12 mai 2022	Salle de formation DAEF	Femmes Entrepreneures/ Entreprenantes	30	Mme Aminata KEITA
Atelier de renforcement des capacités des femmes sur les enjeux de la formalité et conformité des entreprises	Du 24 au 25 mai 2022	Salle de formation DAEF	Femmes Entrepreneures/ Entreprenantes	30	Mme Huguette Lawson KOHOUE
Atelier de renforcement des capacités des femmes en entrepreneuriat et leadership	Du 17 au 19 aout 2022	Salle de formation DAEF	Femmes Entrepreneures/ Entreprenantes	30	Mme Mandy Grace-Yacé
Atelier de formation en gestion coopérative et en éducation financière	Du 02 au 03 Novembre 2022	Hôtel la Primature à Odienné	Femmes Entrepreneures/ Entreprenantes	50	Mme SY SAVANE Syrah
Atelier de formation en leadership et management	Du 04 au 05 Novembre 2022	Hôtel la Primature à Odienné	Femmes Entrepreneures/ Entreprenantes	50	Mme SY SAVANE Syrah
Célébration de la Journée des coopératives : JICOOP 2022	Du 09 au 10 août 2022	Stade de la Préfecture d'Odienné	Femmes Entrepreneures/ Entreprenantes	2000	
Inauguration de l'Usine de transformation de mangues	10 août 2022	Au sein de l'Unité de transformation à Sinématiali	Femmes Entrepreneures/ Entreprenantes	2000	
Célébration de la Journée Internationale de l'Entrepreneuriat Féminin JIEF 2022	Du 08 au 09 Décembre 2022	Hôtel du District du Plateau	Femmes Entrepreneures/ Entreprenantes	500	

Source : MFFE-DAEF

Annexe 19 : Personnes affectées par le VIH Sida identifiées par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles

INDICATEURS	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre de bénéficiaires identifiés	**7 143**	**5 913**	**13 056**
0-11 mois	48	34	82
12-23 mois	35	65	100
2-4 ans	302	301	603
5-9 ans	1 010	969	1 979
10-14 ans	1 123	1 140	2 263
15-17 ans	980	847	1 827
18-21 ans	510	518	1 028
22-24 ans	462	304	766
25 ans et +	2 673	1 735	4 408
Nombre d'OEV identifié (0-21 ans)	4 016	3 876	7 892
Nombre d'adultes identifiés (Plus de 21 ans)	3 135	2 039	5 174

Source : MFFE-PNOEV

Annexe 20 : Bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV

INDICATEURS	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre de bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida	**6 728**	**5 550**	**12 278**
0-11 mois	48	34	82
12-23 mois	35	65	100
2-4 ans	281	280	561
5-9 ans	948	935	1 883
10-14 ans	1 063	1 069	2 132
15-17 ans	920	800	1 720
18-21 ans	469	461	930
22-24 ans	446	287	733
25 ans et +	2 518	1 619	4 137
Nombre d'OEV identifié (0-21 ans)	3 764	3 644	7 408
Nombre d'adultes identifiés (Plus de 21 ans)	2 964	1 906	4 870

Source : MFFE-PNOEV

Annexe 21 : Effectifs des enfants du préscolaire des établissements publics par sexe et par Direction Régionale

DIRECTION REGIONALE	FILLES	GARÇONS	TOTAL	%
Abidjan	2 865	2 922	5 787	30,51%
Agneby-Tiassa	684	668	1 352	7,13%
Bafing	10	9	19	0,10%
Bagoué	28	35	63	0,33%
Bélier - Yamoussoukro	195	194	389	2,05%
Béré	0	0	0	0,00%
Bounkani	37	45	82	0,43%
Cavally	55	49	104	0,55%
Folon	0	0	0	0,00%
Gbêkè	450	407	857	4,52%
Gbokle	0	0	0	0,00%
Gôh	250	298	548	2,89%
Gontougo	445	308	753	3,97%
Grands-Ponts	241	230	471	2,48%
Guemon	84	110	194	1,02%
Hambol	84	73	157	0,83%
Haut-Sassandra	421	442	863	4,55%
Iffou	250	174	424	2,24%
Indénié-Djuablin	292	310	602	3,17%
Kabadougou	90	125	215	1,13%
La Mé	429	395	824	4,34%
La Nawa	189	195	384	2,02%
Lôh-Djiboua	223	207	430	2,27%
Marahoué	113	91	204	1,08%
Moronou	123	137	260	1,37%
N'Zi	150	121	271	1,43%
Poro	241	237	478	2,52%
San-Pedro	127	113	240	1,27%
Sud-Comoé	1 357	1 151	2 508	13,22%
Tchologo	31	46	77	0,41%
Tonkpi	211	200	411	2,17%
Worodougou	0	0	0	0,00%
NATIONAL	9 675	9 292	18 967	100,00%

Source : MFFE-DCESPPE_CSE

Annexe 22 : Effectifs des structures gérées par la DCESPPE-CSE en 2022

	CPPE	CACE	Crèche /Garderie	Total	%	CSE	CES	CS
PUBLIC	106	148	4	258	71,27%	54	54	55
PRIVE	104	0	0	104	28,72%			
NATIONAL	210	148	4	362	100,00%	54	54	55

Source : MFFE-DCESPPE_CSE

Annexe 23 : Effectifs du personnel du MFFE de l'année 2022, répartis par emploi et par sexe

EMPLOIS	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
ADJOINT ADMINISTRATIF	27	18	45
ADMINISTRATEUR DES AFFAIRES FINANCIERES	0	2	2
ADMINISTRATEUR DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	1	0	1
AGENT DE BUREAU	26	18	44
AGENT DE MAITRISE DES TRAVAUX PUBLICS	0	1	1
AGENT D'HYGIENE	6	6	12
ARCHIVISTE	3	2	5
ASSISTANT COMPTABLE	3	10	13
ASSISTANT DE DIRECTION	1	0	1
ASSISTANT DE PRODUCTION VEGETALE ET ANIMALE	1	0	1
ASSISTANT SOCIAL	98	65	163
ASSISTANT SOCIAL ADJOINT	64	38	102
ASTP/CHAUFFEUR	0	16	16
ATTACHE ADMINISTRATIF	11	9	20
ATTACHE DES FINANCES	5	3	8
ATTACHE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	1	1	2
ATTACHE SOCIAL	11	10	21
AUXILIAIRE SOCIAL	6	1	7
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE OPTION ALPHABETISATION	3	1	4
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE OPTION CANTINE	4	2	6
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE OPTION VIE SCOLAIRE	4	1	5
CONSEILLER D'EDUCATION PERMANENTE	38	3	41
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	44	31	75
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DU PRESCOLAIRE ET DU PRIMAIRE	5	1	6
EDUCATEUR	9	10	19

EMPLOIS	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
EDUCATEUR PRESCOLAIRE	477	172	649
EDUCATEUR PRESCOLAIRE ADJOINT	464	141	605
EDUCATEUR SPECIALISE	136	118	254
ENSEIGNANT CHERCHEUR	1	1	2
INFIRMIER DIPLOME D'ETAT	2	6	8
INGENIEUR DES TRAVAUX STATISTIQUES	0	1	1
INGENIEUR EN AGRONOMIE	1	0	1
INGENIEUR EN INFORMATIQUE OPT. RES. TELECOM.	2	6	8
INGENIEUR GENERAL EN AGRONOMIE	1	0	1
INGENIEUR TECH INFORMATIQUE -MAINTENANCE	0	1	1
INGENIEUR TRANSPORT LOGISTIQUES	0	1	1
INSPECTEUR D'EDUCATION	4	1	5
INSPECTEUR D'EDUCATION PERMANENTE	5	0	5
INSPECTEUR D'EDUCATION SPECIALISEE	17	13	30
INSPECTEUR D'ORIENTATION	1	3	4
INSPECTEUR EN CHEF D'EDUCATION	0	1	1
INSPECTEUR GENERAL DES TECHNIQUES ADMINISTRATIVE ET BUREATIQUE	1	0	1
INSPECTEUR GENERAL OPTION LETTRES MODERNES	0	1	1
INSPECTEUR JEUNESSE ET SPORT	2	0	2
INSPECTEUR PEDAGOGIQUE OPTION ALLEMAND	0	1	1
INSPECTEUR PRINCIPAL	4	1	5
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION PERMANENTE	8	4	12
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION SPECIALISEE	34	37	71
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION SURVEILLEE	0	1	1
INSPECTEUR PRINCIPAL D'ORIENTATION	0	1	1
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION EDUCATION	2	0	2
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION HISTOIRE-GEOGRAPHIE	1	0	1
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION LETTRES MODERNES	1	2	3
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION VIE FAMILIALE ET SOCIALE	1	0	1
INSTITUTEUR	13	7	20
INSTITUTEUR ADJOINT	2	1	3
KINESITHERAPEUTE	0	5	5
MAÎTRE ADJOINT D'EDUCATION PERMANENTE	261	10	271
MAITRE ASSISTANT D'UNIVERSITE	0	1	1
MAÎTRE D'EDUCATION PERMANENTE	379	69	448

EMPLOIS	FEMININ	MASCULIN	TOTAL
MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	0	1	1
MAÎTRE D'EDUCATION SPECIALISEE	99	115	214
MEDECIN	0	1	1
MEDECIN EN CHEF	1	0	1
NON DEFINI	5	9	14
PHARMACIEN GENERALISTE	0	1	1
PREPOSE INTERMINISTERIEL	1	1	2
PROFESSEUR DE CAFOP	1	0	1
PROFESSEUR DE COLLEGE	0	4	4
PROFESSEUR DE LYCEE	5	0	5
PROFESSEUR D'EDUCATION PERMANENTE	13	10	23
PROFESSEUR PRINCIPAL D'EDUCATION PERMANENTE	0	1	1
SAGE-FEMME SPECIALISEE	1	0	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	3	10	13
SECRETAIRE ASSISTANT ADMINISTRATIF	12	12	24
SECRETAIRE ASSISTANT COMPTABLE	5	2	7
SECRETAIRE ASSISTANT DE DIRECTION	16	0	16
SECRETAIRE COMPTABLE	2	0	2
SECRETAIRE DE DIRECTION	10	0	10
SECRETAIRE DES FINANCES	0	1	1
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	10	11	21
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE EN GESTION	2	7	9
TECHNICIEN SUPERIEUR DU COMMERCE	2	0	2
TECHNICIEN SUPERIEUR EN INFORMATIQUE OPTION MAINTENANCE	8	21	29
TOTAL GENERAL	**2 387**	**1 062**	**3 449**

Source : MFFE-DRH

Annexe 24 : Effectifs du personnel du MFFE de l'année 2022, répartis par structure et par sexe

STRUCTURES D'ACCUEIL	F	M	Total
AUTORITE CENTRALE POUR L'ADOPTION EN COTE D'IVOIRE	11	6	17
BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE	2	0	2
CABINET MINISTERIEL	14	7	21
CACE MISSION CATHOLIQUE DUEKOUE	2	3	5
CACE NOTRE DAME DE LOURDES TOUMODI	1	1	2
CASE DES ENFANTS DE CHILDREN OF AFRICA	3	2	5
CELLUE MEDICO-SOCIALE	1	0	1
CELLULE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE ET LE TRAVAIL DES ENFANTS	2	3	5
CELLULE MEDICO-SOCIALE	1	0	1
CELLULE SECTORIELLE DE LUTTE CONTRE LE SIDA	8	1	9
CENTRE AMINA	0	1	1
CENTRE DE FORMATION PERE ANTONIO CELONA	3	0	3
CENTRE D'EVEIL ADJA MAM TAFIRE	2	0	2
CENTRE SOLIDATE ACTION SOCIALE	0	1	1
COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	17	6	23
CPPE NOTRE DAME DE LOURDES	1	1	2
DIRECTION DE COORDINATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES A CARACTERE SOCIAL DE PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DES COMPLEXES SOCIO-EDUCATIFS	8	6	14
DIRECTION DE LA FORMATION	43	0	43
DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'EVALUATION ET DE LA DOCUMENTATION	7	9	16
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FAMILLE	8	11	19
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANT	16	21	37
DIRECTION DE LA QUALITE	3	5	8
DIRECTION DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ	8	5	13
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE	7	7	14
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	5	4	9
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	9	12	21
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	8	10	18
DIRECTION DU GENRE ET DE L'EQUITE	5	3	8
DIRECTION REGIONALE ABIDJAN LAGUNES	897	185	1082
DIRECTION REGIONALE AGNEBY-TIASSA	80	42	122
DIRECTION REGIONALE BAFING	4	5	9

STRUCTURES D'ACCUEIL	F	M	Total
DIRECTION REGIONALE BAGOUE	9	12	21
DIRECTION REGIONALE BELIER	65	20	85
DIRECTION REGIONALE BERE	1	6	7
DIRECTION REGIONALE BOUNKANI	12	13	25
DIRECTION REGIONALE CAVALLY	19	18	37
DIRECTION REGIONALE FOLON	1	4	5
DIRECTION REGIONALE GBEKE	102	61	163
DIRECTION REGIONALE GBOKLE	3	4	7
DIRECTION REGIONALE GOH	66	29	95
DIRECTION REGIONALE GONTOUGO	41	21	62
DIRECTION REGIONALE GRANDS PONTS	85	29	114
DIRECTION REGIONALE GUEMON	4	19	23
DIRECTION REGIONALE HAMBOL	31	20	51
DIRECTION REGIONALE HAUT-SASSANDRA	81	47	128
DIRECTION REGIONALE IFFOU	29	13	42
DIRECTION REGIONALE INDENIE-DJUABLIN	45	18	63
DIRECTION REGIONALE KABADOUGOU	18	22	40
DIRECTION REGIONALE LA ME	92	34	126
DIRECTION REGIONALE LOH-DJIBOUA	48	35	83
DIRECTION REGIONALE MARAHOUE	30	9	39
DIRECTION REGIONALE MORONOU	33	16	49
DIRECTION REGIONALE NAWA	34	30	64
DIRECTION REGIONALE N'ZI	29	19	48
DIRECTION REGIONALE PORO	33	27	60
DIRECTION REGIONALE SAN-PEDRO	25	13	38
DIRECTION REGIONALE SUD-COMOE	159	48	207
DIRECTION REGIONALE TCHOLOGO	13	14	27
DIRECTION REGIONALE TONKPI	30	44	74
DIRECTION REGIONALE WORODOUGOU	4	6	10
IFEF NOTRE DAME DE L'INCARNATION COCODY	4	0	4
INSPECTION GENERALE	4	4	8
INTERNAT GARÇON OGHLWAPO	1	1	2
PROGRAMME DE PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS VULNERABLES	14	13	27
PROGRAMME NATIONAL DE PRISE EN CHARGES DES ORPHELINS ET ENFANTS RENDUS VULNERABLES DU FAIT DU VIH/SIDA	16	11	27

STRUCTURES D'ACCUEIL	F	M	Total
PROJET DE GESTION NOVATRICE DU FONDS NATIONAL"FEMMES ET DEVELOPPEMENT"	6	6	12
SERVICE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES	3	6	9
VILLAGE D'ENFANTS SOS ABOBO	6	2	8
VILLAGE D'ENFANTS SOS ABOISSO	6	5	11
VILLAGE D'ENFANTS SOS YAKRO	9	6	15
Effectif général du personnel du MFFE	**2387**	**1062**	**3449**

Source : MFFE-DRH

Annexe 25 : Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2022 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 07 au 09 mars 2023 à Yamoussoukro

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
1	SYLLA Losseny	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation	DPED MFFE
2	ADOU Denis Bernard	Informaticien, Administrateur de la base de données GBVIMS /SIPE, chargé des statistiques	DPED MFFE
3	TAHA Dieman Landry	Sous-Directeur de la planification et des Statistiques	DPED MFFE
4	OUATTARA Issa	Chargé d'études	DPED MFFE
5	CAMARA Kogochou Lacina	Chargé de Suivi-Evaluation	PNLVBG MFFE
6	KONE Kassaga	Chef de service	PPEAV MFFE
7	N'GANNA Germain Koulibaly	Manager d'information stratégique	PNOEV MFFE
8	DOSSO Mamadou	Chef de département / DJCCA	DGPS MEPS
9	YEFFEY Pacôme	Sous-Directeur, chargé des personnes âgées	DAS MEPS
10	BONSRE Adolphe	Directeur Régional	DRFFE INDENIE-DJUABLIN
11	AKA Effoly Florent	Directeur Régional	DRFFE AGNEBY-TIASSA
12	TOUVOLY Bi Zoro Bernard	Directeur Régional	DRFFE BELIER - YAMOUSSOUKRO
13	TRAORE Abdallah	Directeur Régional	DRPS BELIER - YAMOUSSOUKRO
14	N'GUESSAN Habib Eric	Chargé de Suivi-Evaluation	DPE MFFE
15	KOUABENAN Koffi Bini Serge	Sous-Directeur	DSI MFFE
16	OUATTARA Amidou	Sous-Directeur, Chargé de la promotion des structures de base	DCESPPE-CSE MFFE
17	DJABAN Boitrin Jean Serges	Chef de service	DRH MFFE
18	Dr ZEREGBE Toh	Médecin, promoteur de capacités VBG	PNSME MSHP-CMU
19	SEMON N'Goran	Démographe	INS

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
20	ADJOUMANI Éric Marius	Directeur de centre social, Promoteur de capacités VBG	CSE TABOU
21	BALET Félix	Directeur de complexe socio-éducatif	CSE COCODY NORD
22	Noël N'GANZA	Directeur de complexe socio-éducatif	CSE ISSIA
23	KOUADIO Ahi Toussaint	Directeur de centre social, Promoteur de capacités VBG	CS GUITRY
24	KOUADIO N'Guessan	Directeur de centre social	CS NOE
25	ASSA Alix Pélagie	Directrice de centre social	CS ANIASSUE
26	AGNERO Guy-Lux	Point focal	CS TABAGNE
27	DOUBI Véronique épse ZOBI	Chef de service	DRFFE BELIER YAMOUSSOUKRO
28	GUEI Gnondé Cédric	Administrateur protection	UNICEF Abidjan
29	ETTIEN Lesly	Stagiaire Protection Enfant	SAVE THE CHILDREN
30	KOUAME Kouamé Jules	Coordonnateur de zone / Issia	SAVE THE CHILDREN
31	N'DRI Affoué Julie Epse Edoukou	Coordonnatrice centre Sauvetage	ONG DDE-CI Abidjan